



Assemblée générale

Distr. générale
27 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2023 relatives à 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions).

Le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des missions politiques spéciales classées dans ce groupe thématique s'élève à 420 213 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/77/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	4
II. Affaires politiques	5
Informations transversales	5
1. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel	7
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	8
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	15
2. Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie	19
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	20
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	32
3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	37
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	38
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	43
4. Équipe des Nations Unies chargée d’appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	45
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	46
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	50
5. Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	53
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	54
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	62
6. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	65
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	66
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	73
7. Mission d’appui des Nations Unies en Libye	77
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	78
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	92
8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	99
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	100
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	109
9. Mission des Nations Unies en appui à l’Accord sur Hodeïda	115
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	116
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	125

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2023 est soumise à l’Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l’Assemblée générale par l’intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	129
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	130
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	137
11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	141
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	142
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	152

Annexes

I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	158
II. Organigrammes	162

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III s'élève à 420 213 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans le tableau 1 une comparaison des ressources demandées pour 2023 et des crédits approuvés pour 2022 par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 A.

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables ^b (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
UNOWAS	13 608,4	14 658,6	14 835,2	–	176,6
MANUSOM	94 682,2	98 507,2	97 045,5	–	(1 461,7)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 016,9	2 894,2	3 292,7	–	398,5
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 378,3	3 525,0	3 781,3	–	256,3
Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	8 652,8	9 558,4	10 200,1	–	641,7
BRENUAC	7 285,4	8 530,1	9 074,1	119,3	544,0
MANUL	69 131,0	69 262,0 ^a	88 432,2	455,0	19 170,2
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	56 030,5	66 800,6	67 454,7	–	654,1
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	24 944,5	42 292,0	37 193,0	200,0	(5 099,0)
BINUH	20 615,9	21 841,3	22 342,5	210,0	501,2
MINUATS	30 362,6	56 319,6	66 562,1	750,0	10 242,5
Total	331 708,5	394 189,0	420 213,4	1734,3	26 024,4

Abréviations : BINUH = Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; MANUL = Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUATS = Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ; UNOWAS = Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

^a Non compris un montant de 17 945 500 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses relative à la MANUL approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 B.

^b Les dépenses non renouvelables font partie des ressources nécessaires, principe qui s'applique à tous les tableaux similaires du présent rapport.

2. Par souci de concision, le présent document ne comprendra une section sur les ressources extrabudgétaires que pour les missions qui ont prévu de telles ressources en 2022 ou 2023.

II. Affaires politiques

Informations transversales

Prise en compte des questions de genre

3. Les missions politiques spéciales s'appuient sur les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité qui, prises ensemble, constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans lesquelles le Conseil demande que les questions de genre soient prises en compte dans les activités politiques de l'ONU, y compris celles menées par les missions politiques spéciales. Elles sont également guidées par la résolution 75/100 de l'Assemblée générale relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouaient les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.
4. On trouvera dans le présent rapport des exemples précis de la manière dont les questions de genre ont été prises en compte dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats de chacune des missions politiques spéciales.

Prise en compte du handicap

5. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les missions politiques spéciales s'emploient à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées, grâce à des messages d'ouverture, à des actions de sensibilisation et à la promotion de la stratégie dans le cadre de leurs activités, notamment dans les processus politiques et de paix. Les missions soutiennent également la mise en place de mesures d'atténuation visant à résoudre les problèmes d'accessibilité, ainsi que les efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer l'accessibilité des installations, des plateformes, des infrastructures de sécurité et d'autres équipements, le but étant de permettre aux personnes handicapées d'y accéder plus facilement et de les utiliser.

Activités d'évaluation

6. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son concours à l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par telle ou telle mission sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.

Conséquences de la pandémie

7. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. On trouvera des exemples précis de ces conséquences dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.
8. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tenir compte, dans les projets de plan-programme des missions politiques spéciales pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux programmes en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(14 835 200 dollars)

Avant-propos

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel a connu plusieurs avancées positives en 2021, notamment la tenue pacifique d'élections au Bénin, à Cabo Verde et en Gambie, et le règlement pacifique par le dialogue de désaccords politiques au Sénégal et au Togo. Cependant, elle a également subi des revers dans la consolidation des acquis démocratiques, en raison du nombre sans précédent de changements de gouvernement anticonstitutionnels qui sont survenus en 2021 et au début de 2022, notamment au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali et au Tchad.

Sur le plan de la sécurité, les attaques de grande envergure perpétrées par des groupes armés terroristes contre des cibles militaires et civiles se sont poursuivies. Lors de ma mission au Burkina Faso et dans les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad), j'ai pu constater les conséquences de la détérioration des conditions de sécurité sur les populations, comme en témoignent les taux élevés de déplacement et la pénurie de services sociaux de base dans les régions reculées et marginalisées. Cette situation, associée à l'absence de perspectives d'emploi et aux répercussions négatives de la pandémie de COVID-19, a suscité des manifestations dans de nombreux pays.

En 2023, je compte poursuivre mes activités de bons offices et de médiation pour contribuer à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et transparentes au Bénin, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo. J'ai également l'intention de déployer de petites équipes techniques multidimensionnelles dans ces pays lors des périodes préélectorales, qui collaboreront étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de réaliser des évaluations d'alerte rapide sur lesquelles je m'appuierai pour mener mes missions de bons offices.

Je m'attacherai également à renforcer les partenariats, d'une part avec les organisations sous-régionales et régionales afin de mener des initiatives conjointes de diplomatie préventive, notamment pendant les périodes électorales, et d'autre part avec les entités des Nations Unies présentes dans la région pour entreprendre des analyses et des interventions communes. En outre, je prévois d'intensifier mes activités de sensibilisation et d'utiliser le pouvoir de mobilisation du Bureau pour assurer la bonne application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région du Sahel.

Le Représentant spécial du Secrétaire général
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
(Signé) Annadif Khatir **Mahamat Saleh**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

9. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) est chargé de prévenir les conflits et d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Son mandat découle des échanges de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité ([S/2016/88](#) et [S/2016/89](#), [S/2016/1128](#) et [S/2016/1129](#), et [S/2019/1009](#) et [S/2020/85](#)) et de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.
10. Le Bureau continuera à suivre l'évolution de la situation politique, à rechercher les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité et à mener des activités de bons offices en vue de prévenir les conflits, de pérenniser la paix et de renforcer les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontalières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; soutenir, en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Pour ce faire, il collaborera étroitement avec des entités régionales et sous-régionales et renforcera sa collaboration avec tous les organismes des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

11. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Stratégie

12. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) Renforcera l'action qu'il mène en matière d'alerte rapide et ses activités de prévention, de résolution et de gestion des conflits grâce à la diplomatie préventive, à des missions de bons offices et à la mobilisation politique, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et régionaux, en accordant une attention particulière aux pays qui organiseront des élections en 2023, à savoir le Bénin, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Mauritanie, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, notamment en prenant des mesures pour anticiper les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale et y faire face, désamorcer les crises survenant dans le cadre des processus politiques et constitutionnels et des réformes, et relever les défis liés à la gouvernance ;
 - b) Redynamiser les partenariats internes et externes, notamment avec : i) les institutions régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, la Commission du golfe de Guinée et le Groupe de cinq pays du Sahel, afin de régler les problèmes de paix et de sécurité au niveau régional ; ii) les organisations de la société civile, y compris les responsables traditionnels et religieux, les jeunes et les femmes ; iii) les entités des Nations Unies, en particulier le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et la Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans la région et de renforcer le lien entre la paix, la sécurité et le développement ;

- c) Accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment en s'employant à promouvoir les questions de genre et la participation réelle des femmes et des jeunes aux processus politiques et décisionnels et aux initiatives de médiation ; favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit.
13. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, le Bureau a tiré parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il a notamment mis à jour ses plans de gestion des risques et d'intervention ainsi que les protocoles de sécurité du personnel, tout en recherchant de nouvelles méthodes de travail. Étant donné qu'une part importante de son travail consiste à effectuer des déplacements et à entretenir des contacts avec les partenaires nationaux et régionaux sur le terrain, le Bureau a dû adopter de nouvelles approches telles que l'utilisation de plateformes virtuelles pour les consultations et les réunions régionales. Bien que cette solution ait été efficace dans certains cas, elle a souvent posé des difficultés en raison de la mauvaise qualité de la connexion Internet dans la plupart des pays et de la diversité linguistique de la région, qui nécessite de faire appel à des services d'interprétation simultanée lors des réunions.
14. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la prévention des conflits, un renforcement du dialogue politique inclusif et la consolidation de la démocratie et de la stabilité politique moyennant des réformes électorales et des processus constitutionnels consensuels ;
 - b) un renforcement des réponses sous-régionales et transfrontières visant à régler les problèmes que posent la réforme du secteur de la sécurité, les changements climatiques, la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
 - c) l'adoption d'une approche plus cohérente, globale et intégrée pour remédier aux causes profondes de l'instabilité, des violences intercommunautaires et du conflit au Sahel ;
 - d) une prise en compte systématique des questions de genre dans les activités menées en Afrique de l'Ouest et au Sahel aux fins de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
 - e) la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit.

Facteurs externes pour 2023

15. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et la violence intercommunautaire qui sévissent au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et la région du Liptako-Gourma continuent de menacer la paix et la stabilité dans la sous-région ;
 - b) l'instabilité et les problèmes de gouvernance causés par la série de changements de gouvernement anticonstitutionnels survenus en 2021 et 2022 auront également des répercussions négatives sur les autres pays de la région ;
 - c) les différends relatifs aux ressources naturelles qui enveniment les relations entre éleveurs et agriculteurs continueront de se multiplier et d'autres facteurs liés aux effets néfastes des changements climatiques continueront de s'aggraver ;
 - d) des élections se tiendront au Bénin, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo en 2023 ;

- e) la demande concernant les missions de bons offices menées par l'UNOWAS restera élevée en raison des besoins des pays qui connaissent une transition politique impliquant une réforme institutionnelle, et du nombre d'élections prévues en 2023 ;
 - f) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et le Groupe de cinq pays du Sahel sont résolus à mobiliser des ressources pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et ont la volonté politique de veiller à ce que les mécanismes régionaux de paix et de sécurité deviennent opérationnels ;
 - g) le nécessaire sera fait pour que le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits, notamment le protocole de bonne gouvernance, deviennent complètement opérationnels aux niveaux régional, national et local, en étroite collaboration avec la société civile ;
 - h) la consolidation de la paix et les efforts faits dans ce sens par des partenaires tels que les organisations régionales, y compris à l'issue d'élections, se poursuivront ;
 - i) les États Membres, les organisations régionales et les organisations de la société civile manifesteront fermement leur engagement politique de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ;
 - j) les pays de la région continueront de faire des progrès pour ce qui est du respect des obligations qui leur incombent au regard du droit international des droits de l'homme et de l'application des normes relatives à l'état de droit ;
 - k) en coopération avec le BRENAC, les échanges politiques et techniques se poursuivront à l'appui de la Commission du golfe de Guinée et du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée.
16. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'UNOWAS travaillera en partenariat étroit avec l'Union africaine, la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et la Banque africaine de développement afin : de renforcer et d'harmoniser les capacités régionales de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation et de pérennisation de la paix ; de favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits humains et de l'état de droit, de l'égalité des genres et de la participation active des femmes et des jeunes aux processus politiques et décisionnels ; de soutenir les mesures régionales qui sont prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Il continuera aussi de collaborer avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre de missions conjointes de haut niveau, de missions d'évaluation technique et de missions d'enquête. En outre, il continuera d'héberger le secrétariat du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et de coordonner les activités du Groupe.
17. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'UNOWAS favorisera les synergies avec la plateforme de collaboration régionale, le Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de faire face aux problèmes multiformes de la région. La coordination avec les entités des Nations Unies, notamment le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, se poursuivra dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et conformément aux rôles de mobilisation et de sensibilisation de la mission. La participation de l'UNOWAS continuera de coïncider avec les priorités de la stratégie intégrée, et une attention particulière sera accordée aux menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité et à la lutte contre la radicalisation. Le Bureau coopérera étroitement avec les coordonnateurs résidents dans la zone dans laquelle il opère pour soutenir les priorités concernant la paix et d'autres priorités. Dans ce contexte, il renforcera sa coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour mener des interventions ciblées. Il resserrera ses liens avec le BRENUAC sur les questions intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représentent les factions de Boko Haram, les conflits liés aux rapports entre les agriculteurs et les éleveurs, la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

18. En plus de mieux faire connaître les problèmes qui touchent la région du bassin du lac Tchad, l'UNOWAS prêtera son concours aux mesures qui sont prises pour faire progresser l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, menant pour ce faire des activités d'information et participant aux travaux des comités chargés de piloter la mise en œuvre de la stratégie. Il restera en liaison avec la Commission du bassin du lac Tchad et le secrétariat de la Stratégie régionale. Il participera aux réunions techniques et aux réunions de haut niveau du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad sur la stabilisation et le relèvement dans la région.
19. L'UNOWAS prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses missions de bons offices, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel organisera des consultations avec des groupes de femmes et de jeunes, et l'UNOWAS continuera de faire campagne pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité adoptées par le Conseil, à la faveur de l'établissement de plans d'action nationaux et régionaux.
20. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau s'emploiera à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées en interne en créant un espace permettant aux candidats qualifiés d'accéder à des possibilités d'emploi. Au niveau politique, il continuera de plaider pour que les opinions des personnes handicapées, agentes de changement pour la paix, la sécurité et le développement durable dans la région, soient prises en compte dans toutes les instances de prise de décision.

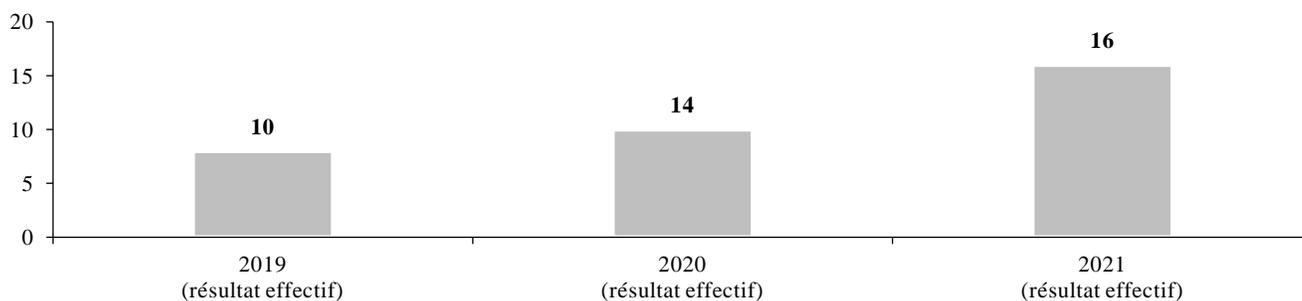
Exécution du programme en 2021

Accompagner les processus électoraux dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel

21. En 2021, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a mené environ 16 missions de bons offices et de médiation dans toute la région. Compte tenu des quatre élections aux enjeux élevés qui ont eu lieu en 2021, les pays concernés ont beaucoup sollicité le Bureau pour qu'il facilite les efforts de médiation et le dialogue entre de multiples parties prenantes, avant, pendant et après les élections. La situation a également été caractérisée par une augmentation des menaces que le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, ainsi que divers conflits intercommunautaires latents ou actifs, faisaient peser sur la paix et la sécurité. En réponse, le Représentant spécial a intensifié son action de diplomatie préventive et mené plusieurs missions pré et postélectorales, notamment avec la CEDEAO, dans des pays ayant organisé des élections en 2021. Pendant la période pré-électorale en Gambie, il a également coorganisé avec le Comité interpartis, en collaboration avec la CEDEAO, un forum des parties prenantes visant à réduire les tensions et à promouvoir l'acceptation pacifique des résultats de l'élection présidentielle. En outre, il a travaillé en coordination étroite avec les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies pour ce qui est des élections et des processus de réforme dans la région.
22. Le travail susmentionné a contribué à la tenue d'élections globalement pacifiques et crédibles en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
23. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre de missions de bons offices et de médiation de haut niveau menées pour désamorcer les tensions liées aux élections et consolider la stabilité politique



Conséquences de la pandémie

24. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment l'annulation de certains événements extérieurs tels que la réunion annuelle des envoyés spéciaux pour le Sahel. Certains événements ont été reprogrammés en 2022, ce qui permettra la réalisation de progrès, malgré des retards.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : réduction des tensions liées aux élections dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

25. En octobre 2021, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, l'UNOWAS a aidé le Comité interpartis à organiser un forum national des parties prenantes pour la tenue d'élections présidentielles pacifiques et crédibles en Gambie. L'un des principaux aboutissements du forum a été la signature d'un « engagement en faveur de la paix », par lequel les responsables des partis politiques et leurs membres se sont de nouveau engagés à veiller à ce que le scrutin se déroule dans le calme et à en bannir tout propos haineux, conformément au code de conduite et au code de déontologie en vigueur.
26. En 2023, une série d'élections présidentielles et législatives se tiendront au Bénin, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo. Le Bureau mènera des missions de bons offices et de médiation de haut niveau afin de contribuer à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans ces pays. Il déploiera également des missions d'évaluation technique qui seront chargées de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de déceler et de désamorcer les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité ou les tensions préélectorales.
27. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Conduite d'élections généralement pacifiques,	Conduite d'élections généralement pacifiques, ouvertes à tous et crédibles	Multiplication des missions de bons offices et des activités de	Renforcement des missions de bons offices et des activités de	Multiplication des missions de bons offices et des activités de médiation visant à

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
inclusives et crédibles au Nigéria	dans cinq pays de l’Afrique de l’Ouest	médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l’Ouest et au Sahel	médiation visant à faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l’Ouest et au Sahel	faire face aux tensions et aux désaccords liés aux élections en Afrique de l’Ouest et au Sahel

Résultat 2 : renforcement du rôle mobilisateur du Bureau afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Projet de plan-programme pour 2023

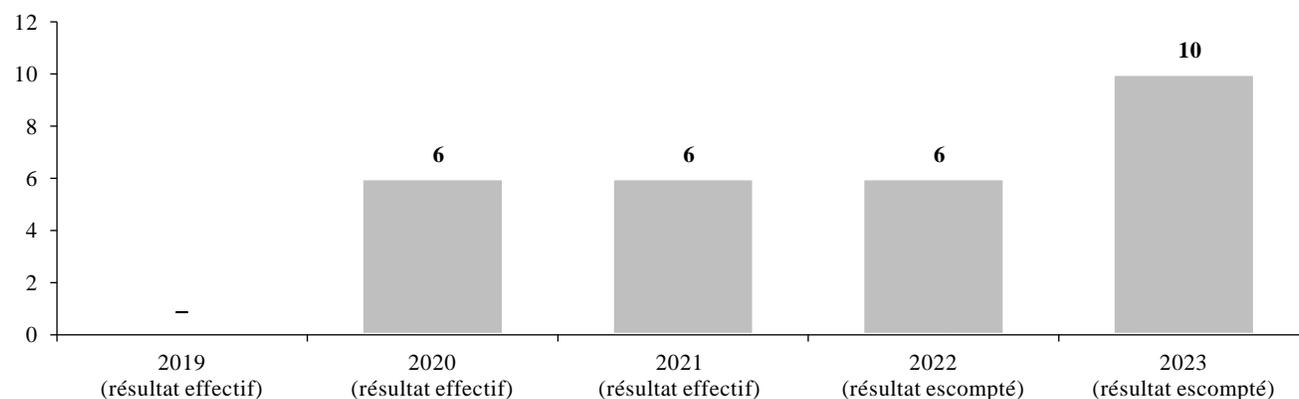
28. L’UNOWAS assure la direction politique et stratégique de l’action menée en faveur de la mise en œuvre rapide et effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel copréside les réunions semestrielles du Comité directeur de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel avec l’Administratrice assistante et Directrice régionale du PNUD pour l’Afrique, en étroite collaboration avec le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel.
29. En 2023, les problèmes de gouvernance, de résilience et de paix et de sécurité devraient continuer de s’intensifier dans la région du Sahel. En conséquence, le Bureau renforcera sa collaboration avec les coordinateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux qui soutiennent les pays du Sahel, afin de veiller à ce que ces défis soient abordés de manière concertée dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Enseignements tirés et changements prévus

30. Les enseignements tirés sont les suivants : en réunissant les entités des Nations Unies et les partenaires et en maintenant la mobilisation autour de l’application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel a fait preuve d’un leadership politique qui a grandement contribué à accélérer la mise en œuvre de la stratégie. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau intensifiera ses activités de mobilisation et de sensibilisation pour engager les partenaires à renforcer leur appui à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, en augmentant le nombre de réunions et de séances d’information organisées.
31. Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre de séances d'information, de réunions de haut niveau et d'activités de sensibilisation organisées avec les dirigeants de la mission et les partenaires de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel



Produits

32. On trouvera dans le tableau 3 les produits retenus pour la mission.

Tableau 3

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	15	9	15
3. Ateliers sur la paix et la sécurité, portant sur le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les droits humains et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les droits des femmes	9	15	9	15
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	4
4. Documents de réflexion sur la paix et la sécurité, les droits humains, l'égalité des genres et les jeunes	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices, y compris des missions menées conjointement avec la CEDEAO et l'Union africaine, axées sur la prévention des conflits dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et tenant compte des droits humains et des questions de genre.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : missions de suivi dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à analyser l'évolution de la situation et les nouvelles menaces et à cerner les axes sur lesquels jouer pour mener des activités d'alerte rapide et de prévention des conflits ; missions de suivi au Burkina Faso et en Gambie visant à soutenir les initiatives de pérennisation de la paix menées par l'ONU ; missions avant et après la tenue d'élections dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel visant à surveiller l'évolution des tensions liées au processus électoral.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mobilisation et appui en faveur de réponses sous-régionales et transfrontières intégrées visant à faire face aux menaces transversales pesant sur la paix et la sécurité, notamment à l'instabilité liée aux élections et aux difficultés découlant de l'absence de gouvernance, de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic, du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; consultations sur les droits humains dans le cadre des processus politiques et électoraux ; campagne en faveur de la mise en œuvre effective de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et promotion d'une coopération et d'une coordination stratégiques renforcées au Sahel aux fins de la réalisation des objectifs de la stratégie intégrée.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : revues au format électronique et au format papier (publication trimestrielle), campagnes d'information, brochures, dépliants et notes d'information visant à promouvoir les missions de bons offices et les activités de l'UNOWAS et à accroître la visibilité de la mission.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges avec les médias, séances d'information, conférences de presse, communiqués de presse, déclarations et tribunes libres.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations et promotion des missions de bons offices et des activités de l'UNOWAS sur le site Web du Bureau et sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 4

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	60,0	146,6	113,5	–	(33,1)
Personnel civil	8 541,4	9 371,8	9 292,6	–	(79,2)
Dépenses opérationnelles	5 007,0	5 140,2	5 429,1	–	288,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	13 608,4	14 658,6	14 835,2	–	176,6

Tableau 5

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/ Service		Services généraux	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	1	–	2	9	14	10	1	38	6	–	44	9	22 ^a	–	75

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies
Effectif proposé pour 2023	1	1	–	2	9	14	10	1	38	6	–	44	9	22 ^a	–	75
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

33. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'élève à 14 835 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 1 conseiller ou conseillère militaire et de 1 conseiller ou conseillère pour les questions de police (113 500 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (9 292 600 dollars) correspondant à 44 emplois de temporaire soumis à recrutement international [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire(e) général(e), 2 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 6 emplois d'agent(e) du Service mobile] et 31 emplois de temporaire soumis à recrutement national [9 emplois d'administrateur(trice) et 22 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (5 429 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (128 300 dollars), voyages officiels (774 200 dollars), installations et infrastructures (297 800 dollars), transports terrestres (74 500 dollars), transports aériens (2 691 300 dollars), communications et informatique (680 300 dollars), et fournitures, services et matériel divers (782 700 dollars).
34. Il est proposé de reconduire un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)] au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2023, afin de garantir la séparation des tâches et de continuer de soumettre les opérations financières de la mission à un contrôle interne.
35. Un taux de vacance de 16 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international, et un taux de 8 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement national, compte tenu des dernières tendances en matière d'occupation des postes et des déploiements prévus. Il est prévu que tous les emplois de militaire ou de conseiller ou conseillère pour les questions de police soient pourvus.
36. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison du relèvement de l'indemnité de poste au Sénégal ; b) une participation accrue aux coûts de la nouvelle Maison des Nations Unies à Dakar, dans laquelle la mission sera logée à partir de 2023 ; c) l'acquisition d'ordinateurs portables pour remplacer ceux qui doivent l'être en 2023 et les coûts du passage des services de communication et d'informatique des anciens locaux à la nouvelle Maison des Nations Unies, compensés par une diminution des besoins en personnel recruté sur le plan national en raison de l'application d'un pourcentage moins élevé de dépenses communes de personnel compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

37. En 2022, des ressources extrabudgétaires estimées à un montant de 464 000 dollars devraient être disponibles pour appuyer les activités visant à renforcer les capacités des femmes en politique ; à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans le secteur de la sécurité ; à lutter contre les discours de haine et de division dans le bassin du fleuve Mano ; à organiser le forum régional des conseillers pour la paix et le développement en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel ; à renforcer la prévention des conflits ainsi que l'analyse et la coordination de portée régionale au

Sahel ; à faire face aux différentes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région, notamment les changements climatiques, l'extrémisme et l'impunité et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

38. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars devraient permettre de continuer à appuyer les activités visant à instaurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
39. L'augmentation des ressources prévues pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est principalement due au fait que les taux d'exécution devraient être plus élevés que prévu.

2. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(97 045 500 dollars)

Avant-propos

L'année 2023 sera l'occasion pour la Somalie de donner un nouvel élan aux efforts qu'elle déploie pour parvenir à la paix, à la stabilité et au développement durable, une fois que le nouveau Gouvernement, qui devrait prendre ses fonctions en 2022, sera en place. En 2023, il est prévu que le Gouvernement fédéral nouvellement élu renforce le dialogue avec les États membres de la fédération, ouvrant ainsi la porte à des progrès tangibles concernant les priorités nationales telles que le processus de révision constitutionnelle, la vie politique inclusive, le renforcement du fédéralisme et la réconciliation. Les éléments clés de ce programme comprendront le renforcement des institutions à l'échelle fédérale et au niveau des États, ainsi que les activités visant à préparer les élections de 2025, qui se tiendront selon le principe « une personne, une voix » pour la première fois depuis 1969, notamment la mise en place d'un projet d'inscription des électeurs dans tout le pays et l'appui aux élections locales. Une autre priorité pour 2023 sera la transition en matière de sécurité : la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, qui sera reconfigurée, appuiera et donnera de nouveaux moyens d'action aux forces de sécurité somaliennes, dont les capacités seront progressivement renforcées. Les Chabab demeureront la principale menace pesant sur la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État en Somalie. Par ailleurs, le pays devra certainement faire face à des problèmes récurrents et persistants sur le plan humanitaire, notamment à cause des chocs climatiques à répétition, dont la sécheresse et les inondations, et de l'insécurité et des mouvements de population qui en découlent. La Somalie devra encore relever des défis de grande envergure pour parvenir à la paix et édifier l'État, mais la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le système des Nations Unies continueront de lui apporter un soutien sans faille, ainsi qu'à sa population, et de collaborer de façon cohérente en vue d'appuyer les efforts de paix et de réconciliation, l'aide humanitaire et l'aide au développement.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie
et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
(Signé) James Swan

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

40. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a pour mandat : a) d'offrir de bons offices à l'appui des processus politiques et de réconciliation inclusifs du Gouvernement somalien ; b) de fournir un appui technique, opérationnel et logistique aux fins de la tenue d'élections universelles inclusives en veillant à la représentation et à la participation des femmes ; c) d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, l'amélioration des institutions garantes de l'État de droit, l'adoption d'une approche globale de la sécurité et l'exécution du Plan de transition de la Somalie ; d) de promouvoir et protéger les droits humains et de soutenir la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains à l'échelle du système ; la Mission fournit également des conseils et un soutien stratégiques pour renforcer la capacité du Gouvernement de fournir des services, d'attirer des investissements et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales. Le mandat de la MANUSOM est défini dans la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, qui porte création de la Mission, et a été renouvelé par les résolutions [2158 \(2014\)](#), [2221 \(2015\)](#), [2232 \(2015\)](#), [2275 \(2016\)](#), [2358 \(2017\)](#), [2408 \(2018\)](#), [2461 \(2019\)](#), [2516 \(2020\)](#) et [2540 \(2020\)](#), ainsi que, plus récemment, par la résolution [2592 \(2021\)](#), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 mai 2022.
41. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2592 \(2021\)](#), a également chargé la MANUSOM de continuer de coordonner l'action des entités des Nations Unies, en tirant le meilleur parti des approches et de la programmation conjointes. Il s'agit notamment d'appuyer la tenue des élections selon le calendrier arrêté le 27 mai 2021 au niveau des États membres de la fédération et des districts ; de poursuivre les activités de communication en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; de promouvoir la coopération avec le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, par exemple pour ce qui est de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques ; de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres principales parties prenantes pour veiller à ce que le soutien international apporté à la Somalie tienne compte des conflits, soit aussi cohérent que possible et soit basé sur une compréhension commune des risques et des possibilités pour la paix et le développement.

Programme de travail

Objectif

42. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire régner la paix, la sécurité et la stabilité politique et de parvenir à la réconciliation nationale en Somalie en exécutant le mandat comme établi par le Conseil de sécurité et conformément aux priorités du Gouvernement fédéral somalien.

Stratégie

43. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs prioritaires au niveau national, au moyen d'activités de sensibilisation, de bons offices et de conseils stratégiques, en coordination avec les partenaires, en vue de l'achèvement du processus de révision constitutionnelle et de l'adoption par le Parlement d'une constitution modifiée, ainsi que du renforcement du fédéralisme et de l'inclusivité en politique ;

- b) appuyer la réforme du secteur de la sécurité et l'exécution du Plan de transition de la Somalie et à faciliter la mise en œuvre de l'approche globale pour la sécurité, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, en coordination avec le Gouvernement, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et les partenaires ; accorder les initiatives de stabilisation avec les priorités définies dans le Plan de transition et donner aux autorités somaliennes plus de moyens d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs ;
 - c) fournir des conseils stratégiques et une assistance technique au corps législatif, aux fins de la révision des lois relatives aux élections législatives à suffrage direct, ainsi qu'aux organes de gestion des élections, aux fins de l'inscription des électeurs à l'échelle fédérale et de l'organisation d'élections fédérales et locales à suffrage direct ;
 - d) promouvoir des accords politiques inclusifs sur les questions à régler et soutenir les initiatives menées par les Somaliens en vue de la résolution pacifique des conflits locaux, dans l'esprit du cadre national de réconciliation ;
 - e) fournir des conseils stratégiques sur la mise en place d'un système judiciaire fédéral, le renforcement de l'état de droit et la coordination du soutien au renforcement des capacités, notamment grâce au dialogue communautaire ;
 - f) fournir un appui technique au Gouvernement fédéral pour l'aider à tenir ses engagements pris lors de l'examen périodique universel ;
 - g) fournir des conseils stratégiques, en coordination avec les partenaires, aux femmes d'influence, à la société civile, au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération afin de garantir la représentation des femmes et leur participation à la vie publique, aux responsabilités et à la prise de décision.
44. En outre, la MANUSOM continuera de jouer un rôle mobilisateur en aidant le Gouvernement fédéral somalien à coordonner l'action des partenaires internationaux relative aux priorités nationales, en dégagant un consensus et en promouvant une approche commune de la communication et de la programmation. La Mission intégrera dans ses activités des thèmes transversaux tels que les droits humains, le genre, les jeunes, l'inclusivité, les changements climatiques et la résilience.
45. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Les produits et activités prévus consisteront à répondre aux besoins du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération liés à la COVID-19, notamment en ce qui concerne la campagne de vaccination, à offrir de bons offices pour assurer la libre circulation des personnes et des biens entre les pays et, sur demande, à appuyer les campagnes de communication du Gouvernement sur la pandémie.
46. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, la Mission a constitué un ensemble de meilleures pratiques en s'appuyant sur l'expérience acquise durant la pandémie. Il s'agit notamment d'utiliser des plateformes hybrides permettant de participer aux initiatives de renforcement des capacités soit à distance soit en présentiel. Cependant, au vu des contraintes des plateformes en ligne et hybrides, qui limitent les efforts de sensibilisation et compliquent l'établissement de liens de confiance et les débats sur des questions sensibles, la MANUSOM a organisé davantage de réunions en présentiel depuis 2021, tout en prenant des mesures d'atténuation des risques associés à la COVID-19.
47. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) tenue des engagements de la Mission énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025, dans le respect des priorités nationales en matière d'inclusivité de la vie politique, de sécurité, d'état de droit, de développement et de croissance économique ;
 - b) appui au Gouvernement somalien dans la mise en œuvre du plan national de développement ;

- c) progrès de la transition en matière de sécurité, obtenus en étroite coordination avec la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie reconfigurée.

Facteurs externes pour 2023

- 48. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
 - a) le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ensemble des États membres de la fédération devrait reprendre à plein régime et être consacré principalement aux moyens de faire progresser la réalisation des priorités nationales ;
 - b) le nouveau Gouvernement s'engagera à appliquer le plan d'action pour l'achèvement du processus d'édification de l'État somalien, conformément aux dispositions de l'annexe de l'accord du 27 mai 2021 ;
 - c) les progrès du processus de révision constitutionnelle se poursuivront, mais certaines questions litigieuses devront continuer à être examinées ;
 - d) la Somalie assumera progressivement les responsabilités en matière de sécurité et le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération avanceront dans la mise en place d'institutions de sécurité et de justice en appliquant les mesures énoncées dans le dispositif national de sécurité et le plan de transition ;
 - e) les violations des droits humains par les parties au conflit resteront préoccupantes ;
 - f) la plus grande menace pesant sur la sécurité et la stabilité de la Somalie restera les Chabab, suivis de la violence clanique ;
 - g) les jeunes Somaliens resteront vulnérables face au risque de radicalisation et de recrutement par des groupes extrémistes, en particulier les Chabab ;
 - h) les femmes et les filles continueront à être touchées de manière disproportionnée par les inégalités, les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits ;
 - i) le pays sera touché par des chocs climatiques récurrents, notamment des périodes de sécheresse et des inondations ;
 - j) le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, plus généralement, la communauté internationale continueront de soutenir la transition en matière de sécurité en Somalie.
- 49. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUSOM continuera de travailler en étroite collaboration avec la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, dans le respect des priorités stratégiques et opérationnelles, notamment par l'intermédiaire du Forum de coordination des hauts responsables, qui réunit les chefs de la Mission de transition, de la MANUSOM, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et d'autres mécanismes de coordination. On continuera d'assurer la coordination et la coopération en ce qui concerne la politique de diligence voulue en matière de droits humains, afin de garantir le respect des règles, la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre de mesures de prévention des violations des droits humains et d'atténuation de leurs effets. Cette coopération sera particulièrement importante dans le cadre du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes.
- 50. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la MANUSOM s'efforce toujours de faire avancer l'intégration et la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de faire avancer les activités relatives aux priorités fixées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) et d'aider le nouveau Gouvernement à atteindre ses objectifs prioritaires, qui devraient être basés sur le neuvième plan national de

développement (2020-2024) sur la politique inclusive, la sécurité et la justice et le développement social et économique.

51. La Mission continue de tenir compte des questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment pour ce qui est de soutenir la participation accrue des femmes à la vie politique et économique et aux efforts de réconciliation et de consolidation de la paix.
52. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la MANUSOM et le BANUS ont collaboré à l'établissement d'un plan d'action commun en 2021. Les missions examineront les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et tiendront compte des enseignements tirés de leur expérience en 2022 pour mettre à jour le plan, le cas échéant.

Activités d'évaluation

53. L'évaluation du BSCI concernant les femmes, la paix et la sécurité dans les missions, plus précisément sur les élections et transitions politiques, achevée en 2021, a orienté le projet de plan-programme pour 2023.
54. Une évaluation sur la transformation numérique est prévue pour 2023, conformément à l'initiative « ONU 2.0 » du Secrétaire général.

Exécution du programme en 2021

Construction d'un centre de données électorales et centre de règlement des différends électoraux, à l'appui de la tenue d'élections

55. La construction du siège permanent de la Commission électorale nationale indépendante, qui comprend un centre de règlement des différends électoraux et un centre de gestion du matériel électoral, distinct de tout complexe gouvernemental, a commencé en 2020 ; les travaux majeurs ont été achevés en 2021. Ce siège permettra à la Commission, dont les locaux se trouvent actuellement dans la Villa Somalia, un bâtiment gouvernemental, d'être pleinement fonctionnelle et indépendante et d'accueillir plus facilement les parties prenantes dans un environnement sécurisé et neutre. La Commission devrait déménager dans ses nouveaux locaux en 2022.
56. En octobre 2020, le Gouvernement fédéral somalien a confié la responsabilité de gérer les différends électoraux à des comités ad hoc, dont le Comité de règlement des différends électoraux, plutôt qu'à la Commission électorale nationale indépendante. L'ONU et les partenaires ont appuyé ces comités, qui étaient un élément clé du processus visant à améliorer la transparence et la crédibilité et à atténuer les tensions pendant les élections à suffrage indirect. Bien que des désaccords entre les acteurs politiques aient entraîné quelques retards, les élections de la chambre haute du Parlement fédéral se sont achevées le 13 novembre 2021.
57. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6).

Tableau 6
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Début de l'appui à la Commission électorale indépendante dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure de sécurité renforcée, notamment d'un entrepôt sécurisé	Achèvement de la construction du complexe de la Commission électorale nationale indépendante, qui comprend les bureaux de la Commission et du secrétariat, un

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
	Lancement de la construction du centre de règlement des différends électoraux, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix	centre de traitement des données, un centre de règlement des différends électoraux et un centre de gestion du matériel électoral Le Comité de règlement des différends électoraux est fonctionnel ; trois différends ont été traités en 2021

Conséquences de la pandémie

58. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier dans les domaines suivants : a) les consultations et les ateliers/séances de travail avec des homologues sur la négociation, la médiation et la réconciliation, et les dialogues politiques pour les dirigeantes de la société civile et les députées et sénatrices ; b) les ateliers de renforcement des capacités tenus à l'intention de la société civile consacrés à la surveillance du respect des droits humains par les forces de sécurité somaliennes et à la communication d'informations à cet égard ; c) les ateliers sur la consolidation de la paix, la prévention des conflits, le règlement des conflits, la médiation et le processus de révision constitutionnelle ; d) la formation à la protection des civils. Les activités prévues ont été perturbées par les restrictions des déplacements. Chaque fois que cela était possible, la Mission a revu les modalités d'organisation des séminaires, ateliers et autres séances de renforcement des capacités pour qu'ils puissent se tenir en ligne ou dans un format hybride.
59. La MANUSOM a offert un appui logistique au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération pour les aider à faire face à la pandémie. Elle a notamment soutenu la campagne de vaccination, offert ses bons offices pour garantir la libre circulation des personnes et des biens entre les pays et aidé le Gouvernement dans sa campagne de communication sur la pandémie. La Mission a également aidé la Police somalienne et cinq services de police des États à mettre au point des procédures opérationnelles pour gérer la COVID-19. Cela a permis de continuer à fournir des services de police de base et de diffuser régulièrement des messages de sensibilisation pour réduire les risques d'infection. L'ONU a également aidé le Gouvernement fédéral à gérer les restrictions relatives aux déplacements et rassemblements tout en veillant à la santé et au bien-être de la police.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : obtention de la confiance du public dans les institutions chargées de la sécurité et de la justice durant et après le transfert des responsabilités en matière de sécurité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

60. Le travail effectué dans le cadre de la Mission en coordination avec les partenaires a contribué aux activités de renforcement des capacités et de constitution des forces menées à l'appui des forces de sécurité somaliennes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Ce travail a également contribué à l'élaboration d'une stratégie de l'ONU en matière d'état de droit. Toutefois, une autre cible, à savoir de parvenir à un accord politique sur un système de justice et d'administration carcérale, n'a pas été atteinte, compte tenu de l'impasse politique prolongée concernant les élections. La nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature et la création de la Cour constitutionnelle ont été retardées pour les mêmes raisons.
61. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 7).

Tableau 7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	<p>Le Plan de transition de la Somalie est révisé</p> <p>Un dialogue communautaire sur la justice, la sécurité et les questions foncières est lancé dans la capitale de chaque État membre de la fédération</p> <p>Un plan de renforcement des capacités et de développement institutionnel est créé à l'intention des organes exécutifs et législatifs du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, en vue d'améliorer le contrôle civil du secteur de la sécurité</p> <p>Les organes de gouvernance maritime du pays sont renforcés et la participation des femmes dans le secteur maritime est encouragée afin de soutenir la croissance de l'économie bleue dans son ensemble</p>	<p>Le Plan de transition de la Somalie est révisé et publié, la coordination technique étant assurée par les entités responsables d'appliquer l'approche globale pour la sécurité</p> <p>Les programmes conjoints relatifs à l'état de droit et à la gouvernance de la sécurité font que les organes exécutifs et législatifs du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération soutiennent l'exécution du Plan de transition somalien</p> <p>Les organes responsables de la gestion des armes et des munitions en Somalie veillent au respect des obligations en matière de présentation de rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie</p> <p>Les organes de gouvernance maritime somaliens mettent au point des cadres réglementaires nationaux et le</p>	<p>La population civile somalienne est protégée par des forces de sécurité compétentes, acceptables, d'un coût raisonnable et responsables</p> <p>Des organismes civils externes exercent un contrôle sur les forces de sécurité</p> <p>Les mécanismes de coordination stratégique mis en place dans le secteur de la sécurité sont opérationnels, et le modèle fédéral d'organisation de la police est développé</p> <p>Le dialogue communautaire sur la justice et l'état de droit contribue à promouvoir un nouveau système de justice et d'administration carcérale</p> <p>La détection et la répression des infractions au droit maritime sont améliorées, et une stratégie nationale de gestion des armes et des munitions, une législation nationale sur le contrôle des armes et une loi d'amnistie sont adoptées et promulguées</p>	<p>La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie confie la responsabilité d'autres lieux et tâches prioritaires aux forces et institutions somaliennes chargées de la sécurité</p> <p>Les mécanismes de contrôle des stocks de munitions au niveau fédéral et au niveau des États sont renforcés, conformément à la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions</p> <p>La coordination est accrue entre les parties prenantes à la mise en œuvre du programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés</p> <p>Un dialogue communautaire sur la justice se poursuit dans la capitale de chaque État membre de la fédération</p>

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération s'accordent sur la stratégie relative aux femmes dans le secteur maritime		

Résultat 2 : progrès et défis liés au processus de révision constitutionnelle en Somalie

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

62. Le travail effectué dans le cadre de la Mission a contribué à ce que la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, le Ministère des affaires constitutionnelles et le Comité de contrôle conjoint du Parlement fédéral établissent des notes de passation des fonctions afin de faciliter la reprise du processus de révision constitutionnelle une fois qu'un nouveau Gouvernement fédéral aura été nommé. Une autre cible, à savoir l'adoption de la Constitution fédérale provisoire révisée par le onzième Parlement, n'a pas été atteinte en raison de désaccords entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération concernant le partage du pouvoir et le fédéralisme budgétaire. En outre, en décembre 2020, le Président a publié un décret suspendant le processus de révision constitutionnelle jusqu'à la formation d'un nouveau Parlement après les élections.
63. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8).

Tableau 8
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Achèvement de la révision technique des 15 chapitres de la Constitution provisoire et finalisation du projet de Constitution provisoire révisée par les trois institutions chargées de la question	La Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, le Ministère des affaires constitutionnelles et le Comité de contrôle conjoint du Parlement fédéral ont établi des notes de passation des fonctions afin de faciliter la reprise du processus de révision constitutionnelle une fois qu'un nouveau Gouvernement aura été nommé	Adoption des articles modifiés par le Parlement et harmonisation du cadre constitutionnel entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération	Le processus de révision constitutionnelle est en grande partie achevé, mais certaines questions litigieuses devront continuer à être examinées

Résultat 3 : initiatives de promotion des modes alternatifs de règlement des litiges et du dialogue communautaire inclusif visant à réduire les conflits et faciliter l'accès aux services de justice et de sécurité de base

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

64. Dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité, la MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération à mettre en œuvre la stratégie nationale de stabilisation et les plans de stabilisation des États, respectivement. De plus, elle a continué de fournir un soutien et des conseils techniques sur la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Dans les zones récemment reprises aux Chabab, notamment dans le Bas-Chébéli, l'administration locale a joué un rôle prépondérant dans le dialogue communautaire, ce qui a permis aux acteurs de la sécurité et de la stabilisation d'intervenir avec succès, en se concentrant sur le relèvement rapide, la gouvernance et l'accès à la justice après les opérations militaires.

Enseignements tirés et changements prévus

65. Les enseignements tirés sont les suivants : même si les opérations militaires et les activités de stabilisation restent essentielles à la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie, il faut les compléter par d'autres activités. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la Mission, en collaboration avec les partenaires, on a soutenu les initiatives locales pour le règlement des différends et le dialogue. L'appui à un projet pilote à Baidoa, centré sur les modes alternatifs de règlement des litiges, a donné des résultats encourageants, notamment en ce qui concerne la participation des femmes d'influence au règlement des conflits. Des initiatives similaires prévues dans d'autres endroits auront pour but d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, tout en contribuant aux efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.
66. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : les parties prenantes somaliennes s'engageront activement dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, ainsi que celle de la version révisée du Programme de réadaptation des déserteurs, qui visent à promouvoir le dialogue, la tolérance et la transformation des conflits.
67. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9).

Tableau 9

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Le Gouvernement a adopté une approche pangouvernementale en matière de stabilisation et de prévention et de répression de l'extrémisme violent	Des mécanismes de partage de l'information et de planification conjointe entre acteurs de la stabilisation relatifs aux zones à reprendre dans le cadre du Plan de transition de la Somalie sont en place	Les mécanismes de coordination et de planification conjointe entre les acteurs de la sécurité et de la stabilisation sont une manière éprouvée de travailler et de prendre en considération les différents acteurs et dynamiques politiques, tandis	Les parties prenantes somaliennes participent activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée de prévention et de répression de l'extrémisme violent et à celle de la version révisée du Programme de réadaptation des déserteurs

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		La révision de la stratégie nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent a débuté en décembre 2021	que les initiatives visant à convaincre se multiplient, ouvrant la voie à la résolution des conflits par le dialogue politique	Des initiatives de recours aux modes alternatifs de règlement des litiges sont lancées dans d'autres sites
		Les réunions du groupe de travail du programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés ont été interrompues en raison de l'évolution de la situation politique		

Produits

68. On trouvera dans le tableau 10 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 10

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de documents)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	2	2
3. Projets conjoints relatifs à un programme de lutte contre la corruption mené par l'ONU, à l'appui aux élections au suffrage universel et à l'émancipation politique des femmes, et projet de stabilisation	4	4	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	247	221	258	297
4. Séminaires à l'appui de l'élaboration de lois sur la protection de l'enfance	3	8	3	12
5. Séminaires sur la coordination et la mise en œuvre des accords politiques fédéraux relatifs à l'état de droit et sur le recalibrage des effectifs des forces de sécurité somaliennes	–	–	4	4
6. Séminaires sur les dépenses publiques dans les domaines de la sécurité et de la justice	3	–	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
7. Ateliers sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (protection des femmes)	7	3	5	8
8. Ateliers sur la mise en place et l'entrée en activité de la Commission nationale des droits humains	6	2	6	6
9. Ateliers thématiques avec des acteurs de la société civile portant sur les questions relatives aux droits humains, telles que celles qui concernent les minorités, les personnes handicapées, les femmes et les enfants, sur le dialogue avec la société civile et les obligations fondamentales en matière de droits humains, et ateliers organisés à des fins de surveillance et d'information sur le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et leur capacité à susciter la confiance de la population	19	14	14	14
10. Ateliers à l'intention de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) pour la Somalie sur les violations commises contre les enfants, notamment en temps de conflit armé (8 jours)	6	16	4	12
11. Ateliers visant à renforcer les capacités et à harmoniser la mise en œuvre du programme national de réadaptation des déserteurs	2	–	2	2
12. Ateliers sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue de la création d'un système de justice abordable et de la mise en place du système fédéral de justice et d'administration carcérale	6	30	6	20
13. Ateliers de formation à la gestion des prisons à l'intention du personnel pénitentiaire	15	30	20	20
14. Ateliers sur le contrôle civil des institutions chargées de la sécurité	6	4	8	8
15. Ateliers sur la mise en œuvre des priorités définies dans la stratégie somalienne en matière de ressources et de sécurité maritimes et sur le renforcement de la législation et de l'équité de genre dans les organismes chargés de faire appliquer le droit maritime	6	3	8	5
16. Ateliers d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en vue de la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du Plan de transition de la Somalie	6	4	6	6
17. Ateliers sur le système d'intégrité visant à renforcer les capacités des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile dans le domaine de la lutte contre la corruption	1	1	1	1
18. Ateliers, formations et activités de renforcement des capacités sur l'approche globale pour la stabilisation de la sécurité devant permettre l'examen de l'état de mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation et l'actualisation de cette stratégie, ainsi que l'examen, l'établissement et l'actualisation des plans de stabilisation des États	7	1	7	7
19. Ateliers à l'échelle fédérale et au niveau des États sur la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, y compris avec des partenaires internationaux	6	9	6	6
20. Séminaire national sur la jeunesse, en particulier sur les priorités pour la jeunesse en Somalie, organisé en partenariat avec le Gouvernement fédéral et les ministères de la jeunesse et des sports des États membres de la fédération	7	–	7	7
21. Ateliers, évaluations, consultations ou sessions de formation visant à soutenir les institutions fédérales et celles des États membres de la fédération en leur fournissant des conseils sur la gestion des armes et des munitions, de manière à réduire les risques qui pèsent sur la population civile	12	17	40	40
22. Formation à la protection des civils	18	8	12	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
23. Ateliers, séminaires et activités de formation sur le droit électoral, notamment les règlements relatifs au programme d'éducation civique et d'éducation des électeurs de la Commission électorale nationale indépendante, sur les plans d'action visant à renforcer le dialogue entre la Commission et les parties prenantes aux élections aux niveaux national et infranational et sur les enseignements tirés de l'expérience en matière d'évaluation de la conduite et du déroulement des processus électoraux	27	3	20	20
24. Ateliers sur la prévention des violences électorales visant les dirigeantes et les mesures à prendre pour y remédier	2	2	2	2
25. Ateliers, séminaires et activités de formation à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante et des partis politiques sur la consultation des parties prenantes, les procédures et le règlement des conflits, dont une formation destinée à la Commission sur la saisie des données	15	3	10	10
26. Ateliers, séminaires et activités de formation au journalisme, aux médias sociaux et à la couverture de la campagne électorale sur le thème des élections suivant le principe « une personne, une voix »	16	16	16	16
27. Divers ateliers, séminaires et activités de formation organisés par le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de la MANUSOM sur la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie, du nouveau modèle d'organisation de la police et de l'approche globale pour la sécurité	14	14	6	16
28. Séminaires à l'appui des activités de la commission chargée du plan national de développement et de l'ouverture politique	6	4	6	6
29. Ateliers sur la consolidation de la paix et la prévention visant à développer les capacités de médiation et de règlement des conflits	5	3	5	5
30. Ateliers sur le processus de révision de la Constitution, dont des débats sur l'harmonisation des constitutions	5	3	5	5
31. Ateliers techniques à l'intention du Conseil national de la jeunesse somalienne/Conseil consultatif de la jeunesse	6	3	6	6
32. Ateliers visant à renforcer les capacités de la société civile à surveiller le comportement des forces de sécurité somaliennes en matière de droits humains et à rendre compte de celui-ci et des capacités de ces dernières à susciter la confiance de la population, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits	7	–	6	4
33. Consultations avec des figures féminines de la société civile et des femmes députées et sénatrices et ateliers/séances de travail sur la médiation, la réconciliation, la négociation et les dialogues politiques à leur intention	8	20	15	15
Publications (nombre de publications)	44	41	45	46
34. Rapports du Groupe des droits de l'homme et de la protection sur la liberté d'expression et la protection des civils en Somalie et sur les droits humains dans le processus électoral somalien	2	1	2	2
35. Rapport analytique national sur l'indice de fragilité et le modèle de maturité, et rapports à ce sujet concernant les districts	32	32	32	34
36. Rapports sur les analyses, procédures, processus et pratiques exemplaires pour l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés	8	8	8	8
37. Fiches d'information sur les interventions en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration opérées en Somalie	2	–	2	1
38. Rapport d'étude sur l'expérience et les aspirations des femmes somaliennes en matière de paix et de politique dans le pays	–	–	1	1

C. Activités de fond

Bons offices : appui au règlement de différends entre les parties prenantes après les élections ; facilitation du dialogue politique entre les parties prenantes aux élections, notamment le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et les candidats, et appui au Gouvernement fédéral, aux États membres de la fédération et aux autres parties prenantes pour faire avancer les priorités nationales, conformément aux dispositions de l'annexe de l'accord du 27 mai 2021, dont le processus de révision constitutionnelle et la mise en œuvre du dispositif national de sécurité ; facilitation de la réconciliation entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations auprès de la société civile sur la fédéralisation, le processus de révision constitutionnelle, la gestion et la résolution des conflits locaux et le processus de réconciliation nationale ; conseils sur la rédaction de la version révisée de la Constitution ; conseils stratégiques et techniques aux organismes de gestion des élections aux niveaux fédéral et infranational, au Parlement et aux autres parties prenantes concernant les révisions des lois électorales et les processus électoraux ; sensibilisation et mobilisation des pouvoirs publics au niveau fédéral et à celui des États, du Comité consultatif national somali et d'autres parties prenantes, notamment les notables des clans, les comités électoraux, les politiciens et le conseil des candidats à la présidence, en vue d'améliorer la représentation des femmes aux postes de direction et leur participation à la prise de décisions politiques au sens large, aux prochaines élections et à leurs résultats, ainsi que leur représentation aux postes de direction politique au sein des institutions de gouvernance ; conseils au Gouvernement concernant l'alignement de la législation nationale sur le droit international des droits de l'homme, s'agissant notamment des lois relatives à la violence sexuelle en temps de conflit et aux enfants et aux conflits armés ; activités de conseil et de sensibilisation sur le respect des engagements en matière de droits humains, sur les recommandations issues de l'examen périodique universel des droits humains de 2022, sur l'évaluation de la diligence due en matière de droits humains et sur les moyens de lutter contre les violations commises par les forces internationales ou nationales, menées à l'intention du Ministère des femmes et du développement des droits humains, des femmes d'influence, des défenseurs des droits humains, des acteurs de la société civile, des législateurs et des commissions parlementaires en vue de renforcer le cadre national de protection et de généraliser les mécanismes de lutte contre l'impunité, notamment au moyen de mécanismes de suivi de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; conseils au Parlement, au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération sur la législation encadrant le secteur de la sécurité, ainsi que sur les réformes et les mesures budgétaires dans ce domaine, notamment sur la gestion financière durable du secteur ; consultations avec le Gouvernement fédéral et les institutions responsables des États membres de la fédération de la sécurité concernant le cadre juridique, en vue de la mise en place du dispositif national de sécurité, notamment d'un programme revu en matière de désarmement, démobilisation et réintégration ; mécanismes de coordination, activités de stabilisation durables et promotion de la planification conjointe par les forces de sécurité et les acteurs de la stabilisation dans les zones reprises ; activités de consultation, de planification et de sensibilisation menées avec les parties prenantes du secteur de la justice au niveau fédéral et au niveau des États, en vue de la mise en place d'institutions garantes de l'état de droit qui soient efficaces, indépendantes et responsables, dans le cadre de réformes plus larges ; conseils au Ministère des ports et du transport maritime sur l'économie maritime, et renforcement de l'administration maritime somalienne et de la présence des femmes dans le secteur maritime ; conseils techniques et en matière de politiques au Gouvernement fédéral et à ses homologues des États membres de la fédération sur l'atténuation des risques d'explosion et la gestion des armes et des munitions, et initiatives consacrées à la gestion des armes et des munitions.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits humains, notamment aux violences sexuelles liées aux conflits et à la protection des enfants ; appui aux activités de surveillance et de suivi des incidents impliquant les forces de sécurité, dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

D. Activités de communication

Information : quatre campagnes stratégiques de communication au long cours destinées au public somalien portant sur les activités de l'ONU en Somalie, notamment celles relatives aux questions thématiques abordées dans le cadre de la présidence du Groupe de la communication des Nations Unies pour la Somalie, sur l'harmonisation des communications et sur le rôle moteur de l'Organisation dans les campagnes de communication conjointes ; collaboration avec la société civile (par ex. les associations de médias et les organisations de jeunes) en vue d'organiser des manifestations pour marquer les célébrations de l'ONU qui concernent la Somalie et d'amplifier les messages de l'Organisation ; appui aux communications et production de reportages multimédias lors des visites de hauts responsables de l'ONU en Somalie, le cas échéant ; soutien et orientations ponctuels à l'appui des activités de sensibilisation ciblées, au besoin.

Relations extérieures et relations avec les médias : établissement de relations de travail avec les médias somaliens et internationaux pour promouvoir une meilleure compréhension du travail effectué par l'ONU en Somalie et pour faire croître le secteur des communications en Somalie, notamment grâce à des programmes de perfectionnement destinés aux médias et aux bureaux de la communication de l'administration nationale ; tenue d'au moins deux conférences de presse de hauts responsables de l'ONU et organisation d'entretiens et autres formes de reportages avec des fonctionnaires de l'Organisation.

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

Plateformes numériques et contenus multimédias : quatre plateformes numériques (médias sociaux et numériques) qui produisent des contenus multimédias multilingues, dont au moins 200 produits (cartes, infographies et vidéos) destinés à être partagés sur les médias sociaux et d'autres canaux en ligne ; s'agissant des médias traditionnels, production d'émissions de radio en somali visant le public somalien, dont au moins 50 épisodes de l'émission « Path to peace » (la voie de la paix) et 25 épisodes de l'émission « Taakulo » ; production d'une série d'émissions de radio consacrées à des sujets prioritaires, notamment sur l'appui de l'ONU à la lutte contre la sécheresse, destinées à une diffusion ponctuelle ; quatre rapports périodiques en anglais mettant en lumière l'action du système des Nations Unies en Somalie, destinés aux partenaires au sein du Gouvernement, aux partenaires internationaux et aux donateurs ; appui à la conception et à la création d'un large éventail de lettres d'information numériques mettant en lumière le travail de l'ONU.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 11

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	15 197,8	16 284,3	16 305,2	–	20,9
Personnel civil	39 637,8	41 478,3	41 996,9	–	518,6
Dépenses opérationnelles	39 846,4	40 744,6	38 743,4	–	(2 001,2)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	94 682,2	98 507,2	97 045,5	–	(1 461,7)

Tableau 12

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2022	1	2 ^a	1	8 ^b	30	50	37	–	129	57	–	186	85	45	18	334
Effectif proposé pour 2023	1	2 ^a	1	8 ^b	30	51	38	1	132	57	–	189	86	45	19	339
Variation	–	–	–	–	–	1	1	1	3	–	–	3	1	–	1	5

^a Les dépenses afférentes à un des emplois sont prises en charge à parts égales par la MANUSOM et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^b Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

69. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MANUSOM s'élève à 97 045 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 625 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies et de 14 membres de la police des Nations Unies (16 305 200 dollars), les traitements et dépenses connexes (41 996 900 dollars) correspondant à 189 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 emplois de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 8 D-1, 30 P-5, 51 P-4, 38 P-3, 1 P-2 et 57 emplois d'agent(e) du Service mobile), 131 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national [86 emplois d'administrateur(trice) et 45 emplois d'agent(e) local(e)], 19 Volontaires des Nations Unies et 23 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (38 743 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (694 800 dollars), voyages officiels (1 249 800 dollars), installations et infrastructures (19 511 700 dollars), transports terrestres (1 148 100 dollars), transports aériens (6 585 900 dollars), communications et informatique (5 876 500 dollars), santé (1 282 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (2 394 500 dollars).
70. Un taux de vacance de 15 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, tandis qu'un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux cinq emplois qu'il est proposé de créer en 2023. Des taux de vacance de 14 % et 17 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et ceux d'agent(e) local(e), et de 11 % et 13 %, respectivement, pour les emplois de Volontaire des Nations Unies et de personnel fourni par des gouvernements. Compte tenu du déploiement moyen effectif de 2022 et du calendrier de déploiement prévu pour 2023, les estimations relatives au personnel de l'Unité de garde des Nations Unies sont fondées sur l'hypothèse d'un déploiement intégral, et un coefficient délais de déploiement de 20 % a été appliqué aux estimations relatives au personnel de police des Nations Unies.
71. Le tableau d'effectifs proposé pour 2023 tient compte de cinq emplois qu'il est proposé de créer :

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)

- a) Création d'un emploi de spécialiste des questions d'environnement (P-4) à Mogadiscio. La personne titulaire de cet emploi serait principalement chargée d'exécuter la composante environnementale du mandat de la MANUSOM, comme le prévoit le paragraphe 15 de la résolution 2592 (2021) du Conseil de sécurité, en collaboration étroite avec le BANUS et l'équipe de pays des Nations Unies. Les besoins en conseils en matière d'environnement et de changements climatiques vont croissant, en raison de l'aggravation des effets des changements climatiques en Somalie, qui entraîne une augmentation du nombre de demandes d'appui du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération. La personne titulaire apporterait aux hauts responsables de la Mission un appui relatif aux diverses questions liées à l'environnement et aux changements climatiques et leur fournirait notamment des analyses actualisées sur les causes et conséquences environnementales des conflits et de l'insécurité, ainsi que des évaluations des risques et des stratégies pour gérer lesdits risques ;
- b) Création d'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) à Mogadiscio. Les jeunes représentent environ 70 % de la population somalienne, il est donc essentiel de les inclure pour pouvoir parvenir à une paix durable. La personne titulaire de l'emploi serait chargée de donner des conseils aux hauts responsables de la Mission sur l'inclusion des jeunes et leur participation, que ce soit dans la vie politique ou dans les activités de réduction des conflits ou de consolidation de la paix, et d'assurer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les jeunes. Elle appuierait également la mise en œuvre dans le pays de la stratégie de l'ONU pour la jeunesse en Somalie (2022-2026) et de Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

- c) Création d'un emploi de spécialiste de l'évaluation (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) à Mogadiscio, dans le Bureau du (de la) Chef de cabinet. La Mission est en train d'achever l'élaboration de sa politique d'évaluation. La personne titulaire de l'emploi ferait directement rapport au (à la) Chef de cabinet et serait libre de se consacrer exclusivement à l'organisation d'autoévaluations annuelles. La Mission pourrait utiliser ces autoévaluations pour cerner les problèmes intersectoriels et analyser les conclusions pour en tirer des enseignements, afin de continuer d'améliorer son organisation et de tenir les engagements pris en matière de gestion du changement, conformément aux orientations définies par le Secrétaire général ;

Groupe chargé du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État

- d) Création d'un emploi de coordonnateur(trice) adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au bureau provincial de Beledweyne. En raison de la transition entre l'AMISOM et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et des progrès attendus dans la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie, le Groupe chargé du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État va voir sa charge de travail augmenter dans les zones récemment reprises aux Chabab. La personne titulaire de l'emploi serait chargée d'appuyer le Ministère de l'intérieur du Hirshébéli et de l'aider à assurer la coordination des acteurs de la stabilisation sur le terrain. Elle devrait également aider le Ministère à concevoir, planifier et mener efficacement les activités de stabilisation prévues dans le Plan de transition ;

Bureau intégré chargé de la problématique femmes-hommes

- e) Création d'un emploi de spécialiste des questions de genre (Volontaire des Nations Unies) à Mogadiscio. La personne titulaire de cet emploi ferait rapport au (à la) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre (P-5) et l'aiderait à faire face à la charge de travail accrue du Bureau liée aux objectifs stratégiques de la MANUSOM relatifs aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à la mise en œuvre des initiatives internes à l'ONU en matière de prise en compte des questions de genre et de parité. Elle serait aussi chargée de se coordonner étroitement avec les spécialistes des questions de genre (adjoint de 1^{re} classe) recrutés sur le plan national en poste sur le terrain, afin de rendre plus efficace l'action de la Mission en matière de genre au niveau des États.

72. Il est proposé de changer la structure organisationnelle en 2023, à savoir de modifier le rattachement hiérarchique des bureaux locaux et des bureaux de liaison, qui rendraient compte au (à la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général par l'intermédiaire du (de la) Chef de cabinet. Au niveau local, la MANUSOM confie l'exécution de son mandat aux bureaux locaux dans les États membres de la fédération et à son bureau de liaison à Nairobi. Les bureaux locaux sont dirigés par un(e) Chef de bureau, qui, en tant que plus haut(e) fonctionnaire de l'ONU dans chaque État membre de la fédération, a la responsabilité de veiller à la cohérence de l'action menée au niveau des États par les différents membres du système des Nations Unies, notamment la MANUSOM, le BANUS et les divers organismes, fonds et programmes. Le (la) Chef de bureau est chargé(e) de gérer la transformation des bureaux locaux de la MANUSOM en pôles intégrés sur lesquels les organismes de l'ONU en Somalie peuvent s'appuyer pour atteindre les objectifs stratégiques convenus et mettre en œuvre des approches locales. Les bureaux locaux devraient aussi pouvoir servir de plateformes dont la communauté internationale pourrait se servir pour faciliter la coopération entre parties prenantes à l'échelle des États. Les Chefs de bureau continueraient de rendre compte au (à la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et de suivre ses orientations, mais il est proposé qu'ils rendent également compte au (à la) Représentant(e) spécial(e) par l'intermédiaire du (de la) Chef de cabinet, qui est responsable de l'intégration des structures et des processus au sens large. Le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques et le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) encadreront également les Chefs de

bureau et leur fourniront des conseils stratégiques et des orientations sur les questions qui relèvent de leur domaine de compétence. Cette modification des relations hiérarchiques devrait garantir la bonne communication des orientations stratégiques, tout en améliorant les approches intégrées, le délai dans lequel l'appui est fourni et la supervision des bureaux locaux.

73. Il est également proposé de maintenir un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de Chef (gestion de programme) (D-1) au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (état de droit). La personne titulaire de l'emploi serait chargée de superviser la composante Lutte antimines de la MANUSOM, de diriger la planification stratégique et opérationnelle, de conseiller la direction de la Mission sur les questions relatives à la lutte antimines, de superviser l'application du programme de travail et de mener le dialogue avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties concernées par la lutte antimines.
74. Le fait que les ressources demandées pour 2023 sont inférieures aux crédits ouverts en 2022 est attribuable principalement à la baisse des dépenses opérationnelles dans les domaines suivants : a) opérations aériennes : les coûts garantis de la flotte ont diminué, suite à la signature du nouveau contrat de flotte, tout comme les dépenses opérationnelles et les frais d'entretien ; b) opérations aériennes, installations et infrastructures et transports terrestres : les besoins en essence, en huile et en lubrifiants ont diminué en raison de la suppression d'un paiement unique qui devait être versé pour ces produits en 2022 dans le cadre du nouveau contrat ; c) installations et infrastructures : le coût des services de sécurité a diminué du fait du partage accru des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies pour les convois de protection mobile armée à Mogadiscio, de la diminution du nombre de convois prévus par rapport à 2022, décidée sur la base des tendances observées et des besoins opérationnels, et de la diminution des dépenses en matériel de sûreté et sécurité, les stocks disponibles étant suffisants ; d) fournitures, services et matériel divers : les ressources nécessaires ont diminué au titre de la détection des mines, du déminage, de la détente et des loisirs et d'autres services. La réduction des dépenses opérationnelles est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses de personnel civil, due principalement à : a) l'augmentation du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international ; b) l'augmentation des coûts pour les Volontaires des Nations Unies ; c) la création proposée de trois emplois soumis à recrutement international (1 P-4 ,1 P-3 et 1 P-2), d'un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'un emploi de Volontaire des Nations Unies.

Ressources extrabudgétaires

75. En 2022, la Mission devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 173 100 dollars, qui serviront à soutenir les activités prévues liées à la paix et à la réconciliation en Somalie.
76. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 100 000 dollars devraient permettre de continuer de financer l'appui aux activités liées à la paix et à la réconciliation.
77. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires en 2023 par rapport à 2022 tient à la diminution prévue des fonds provenant des donateurs.

3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 292 700 dollars)

Avant-propos

En dépit des difficultés politiques et socioéconomiques, notamment la pandémie de COVID-19 et l'évolution de la situation dans l'Afghanistan voisin, la coopération bilatérale et multilatérale en Asie centrale a continué de se renforcer et de s'étendre au cours de l'année écoulée. Les États de la région ont continué d'œuvrer au renforcement de l'interaction régionale face aux risques, menaces et défis communs.

Une étape importante a été franchie le 6 août 2021, lorsque les dirigeants des cinq pays d'Asie centrale se sont réunis pour leur troisième réunion consultative, témoignant ainsi d'une volonté claire de faire perdurer la dynamique positive que connaît la région. J'ai eu le privilège d'assister à cette réunion et d'exprimer le ferme soutien de l'ONU aux efforts de coopération régionale, soulignant les progrès accomplis dans la résolution de problèmes communs tels que le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, le trafic de drogue et les changements climatiques. J'ai réaffirmé le soutien de l'Organisation au travail actuellement mené au niveau régional pour mettre en œuvre les priorités concernant les jeunes et la paix et la sécurité et celles concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Compte tenu des nouvelles épreuves que représentent la situation en Afghanistan, les tensions à la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan, la dégradation de l'environnement et la poursuite des réformes institutionnelles et législatives dans les pays de la région, l'aide et les compétences du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale sont régulièrement sollicités. En 2023, le Centre régional redoublera d'efforts pour promouvoir le dialogue régional sur l'utilisation des eaux transfrontières et le climat, pour lancer des initiatives régionales de lutte contre le terrorisme et pour faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et celles concernant les jeunes et la paix et la sécurité en Asie centrale.

Il organisera ses réunions régionales, notamment celles des vice-ministres des affaires étrangères, afin de faciliter la coopération, le dialogue et la confiance entre les pays de la région.

La Représentante spéciale du Secrétaire général,
Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
(Signé) Natalia **Gherman**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

78. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est chargé d'aider les autorités nationales à cerner et à combattre les menaces qui pèsent ou risquent de peser sur la paix et la sécurité régionales. Son mandat, d'une durée indéterminée, a été défini dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2007/729](#) et [S/2007/280](#)).
79. Le Centre régional joue un rôle de premier plan dans les activités de diplomatie préventive menés en Asie centrale et facilite le dialogue régional sur les questions les plus pressantes en matière de sécurité et de stabilité. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Centre exerce ses bons offices en Asie centrale, en tenant des réunions avec les autorités, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes, pour promouvoir la coopération régionale.
80. Le Centre régional a pour principale fonction de renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits en Asie centrale. Pour ce faire, il nourrit le dialogue sur les questions de diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées ; il suit et analyse la situation sur le terrain et tient le Secrétaire général informé des mesures prises en matière de prévention des conflits ; il se tient en contact avec les organisations régionales compétentes, appuie leurs actions et leurs initiatives en faveur de la paix et facilite la coordination et l'échange d'informations entre elles, en tenant dûment compte de leurs mandats respectifs ; il définit le cadre politique et la direction des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies de la région et aide les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les représentants du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, à promouvoir l'adoption d'une approche intégrée de la diplomatie préventive et de l'assistance humanitaire ; il entretient une relation étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour assurer une analyse complète et intégrée de la situation dans la région.
81. Les travaux actuels du Centre régional sont régis par un programme d'action quinquennal pour la période 2021-2025, qui a été adopté lors de la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères organisée en décembre 2020.

Programme de travail

Objectif

82. L'objectif auquel la mission contribue est de renforcer la sécurité et la stabilité régionales en Asie centrale.

Stratégie

83. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
 - a) Coopérera régulièrement avec les capitales de la région, les organisations régionales et les États membres concernés. Parallèlement, le Centre régional exercera ses bons offices à des fins de diplomatie préventive au profit du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, suivra l'évolution de la situation régionale et en fera l'analyse, et se tiendra en rapport avec les organisations régionales et d'autres entités du système des Nations Unies au nom du Secrétaire général. Grâce à ses ressources extrabudgétaires, il mettra

- en œuvre des activités telles que des réunions de hauts fonctionnaires, des forums d'experts, des ateliers et des activités de formation pour favoriser la coopération entre les pays de la région et accroître les capacités sur les questions de diplomatie préventive ;
- b) Organisera des forums d'experts préparatoires, destinés à éclairer les réunions consultatives annuelles des chefs d'État d'Asie centrale. Le Centre régional continuera d'organiser la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale. Avec le concours du PNUD, il s'efforcera de favoriser une participation accrue des femmes à la vie politique de la région, en collaborant avec des dirigeantes politiques de haut niveau sur des questions de diplomatie préventive dans le cadre de la plateforme régionale Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale ;
 - c) Œuvrera en faveur d'accords sur la gestion des eaux transfrontières dans la région. Le Centre régional s'emploiera en particulier à favoriser et à appuyer les initiatives de coopération dans les domaines de l'eau et de l'énergie et en matière d'environnement et de climat. Sa stratégie relative à la gestion de l'eau pour la période 2022-2025 est appliquée avec la participation étroite des cinq États de la région. Au moyen d'une série de séminaires et d'ateliers, le Centre régional s'attachera à faire en sorte que les décideurs connaissent mieux le droit international de l'eau, les meilleures pratiques suivies par d'autres pays et les voies qui peuvent être suivies pour que les arrangements régionaux soient adaptés aux besoins et à la situation propres à l'Asie centrale ;
 - d) Mettra en œuvre la quatrième phase du projet conjoint mené avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, en appliquant le nouveau Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale. En outre, dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive, le Centre régional continuera de s'employer à dialoguer avec les jeunes de certaines des parties les plus déshéritées de la région. Il continuera de collaborer avec les entités des Nations Unies et les organisations régionales concernées pour mettre en œuvre des projets visant à promouvoir la diplomatie préventive dans la région. Le terrorisme et l'extrémisme violent, les dissensions sur la gestion des eaux transfrontières, les effets de plus en plus sensibles des changements climatiques et l'accroissement d'une population de jeunes en quête de nouvelles perspectives restent les principales menaces pour la stabilité et la sécurité dans la région ;
 - e) Accompagnera les cinq États d'Asie centrale dans la lutte contre les menaces qui risquent de peser sur la sécurité et la stabilité et l'assistance humanitaire lors de situations d'urgence, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la situation humanitaire complexe que connaît l'Afghanistan. Des propositions seront élaborées à cet égard et feront l'objet de discussions lors de la réunion des vice-ministres des affaires étrangères en 2023.
84. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, la mission tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Le Centre régional continuera de s'acquitter de son mandat dans les grands domaines prioritaires intéressant le maintien de la paix et de la stabilité dans la région, en adaptant dans la mesure du possible ses opérations à l'aide de plateformes en ligne et d'autres outils novateurs.
85. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les autorités des différents États améliorent la coopération au niveau régional face aux menaces transnationales que représentent le terrorisme, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée et aux problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles ;
 - b) Grâce au renforcement de la coopération et de la confiance dans la région, les gouvernements des États d'Asie centrale sont mieux préparés à s'engager plus avant en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, y compris dans le cadre de forums de haut niveau tels qu'une réunion consultative des chefs d'État.

Facteurs externes pour 2023

86. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) Les cinq États de la région et les acteurs nationaux continuent d'œuvrer en faveur de la diplomatie préventive et de la coopération régionale ;
 - b) Les cinq pays de la région continuent de suivre l'évolution de la situation en Afghanistan et de renforcer leur préparation face aux menaces existantes et potentielles, y compris les risques liés à l'extrémisme violent et au terrorisme, au trafic de drogue et à une crise des réfugiés. Ils continuent de fournir de l'aide humanitaire à l'Afghanistan et de mobiliser la communauté internationale à cet égard.
87. Le Centre régional prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il invite les pays participants à veiller à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de leur délégation et à inscrire les questions de genre au programme de travail des trois ateliers régionaux d'experts portant sur les questions de diplomatie préventive et de renforcement de la confiance et organisés à l'intention des fonctionnaires des États d'Asie centrale et de l'Afghanistan. Le Centre régional veille également à intégrer dans ses activités relatives aux programmes des thèmes transversaux tels que les priorités relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité ainsi que les questions touchant au climat et à la sécurité, et à poursuivre l'exécution de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap à l'échelle de l'entité.
88. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre régional se tient en rapport avec la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations. Le Centre régional suivra les échanges avec la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et l'Organisation du Traité de sécurité collective sur des sujets d'intérêt commun. Le Centre régional continuera d'organiser des réunions de coordination au format « troïka » avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, une pratique qui s'est révélée utile.
89. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Centre régional coopère étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des cinq pays, le Bureau de la coordination des activités de développement et les entités représentées dans les équipes de pays des Nations Unies, notamment le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour les questions de genre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les questions relatives au trafic de drogue, le Bureau de lutte contre le terrorisme pour les questions de lutte antiterroriste, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour les questions relatives à l'eau et la Commission économique pour l'Europe pour les questions relatives à l'eau, à l'environnement et au climat. Le Centre régional fournit aux équipes de pays des Nations Unies des orientations générales en matière de diplomatie préventive pour assurer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il continuera de coopérer avec les acteurs concernés, notamment les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale. En ce qui concerne les questions relatives à l'Afghanistan, il échange régulièrement des informations et coordonne ses activités avec la MANUA.

Exécution du programme en 2021

Maintenir une dynamique régionale positive et mobiliser la volonté politique

90. En 2021, le Centre régional a continué d'entretenir la dynamique régionale positive à différents niveaux de la société, notamment par la mise en œuvre d'initiatives régionales visant à favoriser une

culture de la prévention chez les jeunes hommes et femmes, à l'appui de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, ainsi que par le lancement d'une plateforme de dialogue de haut niveau dénommée Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale. Une réunion historique du Groupe a été organisée juste après la troisième réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale, ce qui témoigne de l'importance croissante accordée à la participation des femmes dans la région. En partenariat avec les États d'Asie centrale, le Centre régional a élaboré sa nouvelle stratégie en faveur de la coopération dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement et du climat dans la région pour la période 2022-2025 comme un tremplin pour le renforcement du dialogue et de la confiance au niveau régional.

91. En décembre 2021, le Centre régional a organisé la onzième réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères, lors de laquelle une réflexion a été menée sur les moyens de mieux accompagner les efforts déployés par les pays de la région dans les domaines liés à la diplomatie préventive. À l'occasion de la réunion, la quatrième phase du projet de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme a été lancée. En marge de la réunion, le Centre régional a mené le troisième dialogue entre les États et les jeunes d'Asie centrale dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive.
92. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13).

Tableau 13
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
La participation de parties prenantes très diverses s'est renforcée au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative en faveur de la jeunesse et du projet relatif à la gestion de l'eau	De nouveaux groupes sont inclus afin d'organiser des débats plus inclusifs et structurés entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan dans le cadre du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale	Le Centre régional continue d'inclure de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus inclusifs entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans le cadre de ses nouvelles initiatives de ses nouveaux points d'ancrage

Résultat escompté pour 2023

Renforcement de l'interaction régionale en Asie centrale face aux risques et menaces actuels et naissants pour la paix et la sécurité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

93. Le travail effectué par le Centre régional a contribué au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale grâce à la diplomatie préventive, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir de continuer d'inclure de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus inclusifs entre les cinq États d'Asie centrale en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée et le traitement des enjeux régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles.

Enseignements tirés et changements prévus

94. L'enseignement tiré est le suivant : les réunions en ligne avec les autorités ont perdu en ouverture et en interactivité. Compte tenu de cet enseignement, la mission s'efforcera d'augmenter le nombre de réunions tenues en mode hybride, dans la mesure du possible, y compris pour la participation à différents événements régionaux.

95. Le Centre régional continuera d'aider les États d'Asie centrale à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la paix et la confiance, en organisant des débats plus ouverts et inclusifs sur la base des nouvelles initiatives.
96. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14).

Tableau 14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La participation de parties prenantes très diverses s'est renforcée au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative en faveur de la jeunesse et de la stratégie relative à la gestion de l'eau	De nouveaux groupes sont inclus afin d'organiser des débats plus inclusifs et structurés entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan	Le Centre régional continue d'inclure de nouveaux groupes afin d'organiser des débats plus inclusifs entre les principales parties prenantes au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, dans le cadre de ses nouvelles initiatives	Le Centre régional contribue au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales en Asie centrale en appuyant les actions visant à promouvoir la paix et la confiance dans la région, grâce à des discussions plus inclusives et ouvertes et à de nouvelles initiatives des États de la région et du Centre	Le Centre régional contribue à stimuler l'interaction régionale en Asie centrale en amenant les États de la région à s'engager expressément à promouvoir la paix et la confiance et à organiser des débats ouverts et inclusifs, l'objectif étant qu'ils soient à même de faire face aux risques et aux menaces pour la paix et la sécurité

Produits

97. On trouvera dans le tableau 15 les produits retenus pour la mission.

Tableau 15
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
1. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	3	3
2. Ateliers sur la diplomatie préventive et le renforcement de la confiance	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices sur des questions de diplomatie préventive, telles que l'eau, l'énergie, la coopération environnementale et climatique, le trafic de drogue et la lutte contre le terrorisme.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, et recherche de domaines dans lesquels la coopération peut être resserrée ;				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

consultations et conseils sur l'exécution du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus et dossiers d'information sur les activités de la mission ; publication du bulletin d'alerte rapide sur les eaux transfrontalières du bassin de la mer d'Aral (Aral Sea Basin Transboundary Water Early Warning Bulletin) et de l'annuaire de l'eau en Asie centrale et dans le monde (*Water Yearbook: Central Asia and around the Globe*), et publications liées au projet d'académie de diplomatie préventive.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse sur les activités de la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations sur le site Web de la mission ; site Web recensant les activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme (<https://unrcca.unmissions.org/mapping-pvect-activites-5>) ; maintenance et actualisation du portail « Water Unites » en tant que source d'information pour les activités liées à l'eau et au climat menées dans la région.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 16

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 465,9	2 203,8	2 646,3	–	442,5
Dépenses opérationnelles	551,0	690,4	646,4	–	(44,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 016,9	2 894,2	3 292,7	–	398,5

Tableau 17

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Effectif proposé pour 2023	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

98. Le montant des ressources demandées pour le Centre pour 2023 s'élève à 3 292 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 646 300 dollars) correspondant à 30 emplois de temporaire [1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 emplois d'agent(e) du Service mobile, 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 18 d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir, ainsi que les dépenses opérationnelles (646 400 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (184 000 dollars), installations et infrastructures (88 100 dollars), transports terrestres (30 300 dollars), communications et informatique (251 500 dollars), fournitures médicales (2 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (90 000 dollars).
99. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaires.
100. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte : a) du relèvement du coefficient d'ajustement appliqué au Turkménistan ; b) de l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel plus élevé pour les emplois soumis à recrutement national, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, compensée par une baisse des dépenses opérationnelles au titre des transports terrestres, du fait de la suppression des crédits demandés pour l'acquisition d'un véhicule blindé.

Ressources extrabudgétaires

101. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 420 000 dollars sont prévues pour ce qui suit : la réunion des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, un forum des experts d'Asie centrale visant à formuler des recommandations à l'intention de la réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale et une série d'activités dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive visant à favoriser une culture de diplomatie préventive et de résolution des conflits chez les jeunes en Asie centrale, l'objectif global étant d'aider les États à renforcer leurs capacités de prévention des conflits.
102. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 715 000 dollars sont prévues pour relancer un projet de coopération régionale sur la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale, avec un champ d'activités renouvelé, et pour aider le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale à jouer un rôle de premier plan au sein des pays de la région. La réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale, ainsi que les activités menées dans le cadre du projet d'académie de diplomatie préventive, seront également financées au moyen de ressources extrabudgétaires. Un grand nombre de ces réunions se dérouleront dans un format hybride.
103. L'augmentation du montant estimatif des ressources extrabudgétaires prévu pour 2023 par rapport à 2022 est due à l'augmentation des voyages pour les réunions en présentiel et en mode hybride et à une hausse des activités qu'il est prévu de mener dans le cadre de la nouvelle stratégie du Centre régional à l'appui de la coopération dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement et du climat dans la région pour la période 2022-2025.

4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(3 781 300 dollars)

Avant-propos

Quand j'ai pris mes fonctions de président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en avril 2021, j'ai aussitôt entamé des consultations avec les deux parties pour discuter des modalités d'organisation d'une session de la Commission mixte avec pour objectif de régler les points de litige restants concernant le tracé de leur frontière commune. Cette intense mobilisation a permis à la Commission mixte de se réunir en novembre 2021 pour la première fois en sept ans, et de trouver un accord sur deux des six dernières zones contestées. J'ai personnellement été témoin de la bonne volonté et de la grande ouverture d'esprit dont ont fait preuve les chefs des délégations lors des rencontres en tête-à-tête que j'ai organisés avant la session, lesquelles ont donné lieu à des discussions franches et fructueuses tournées vers le compromis.

J'ai l'intention de poursuivre mon action auprès des parties pour mettre à profit cette dynamique, l'objectif étant de parvenir à un règlement définitif de tous les points de désaccord restants et de mener à bien le bornage. En outre, je ferai tout mon possible pour mobiliser les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de financer des projets socioéconomiques au profit des populations concernées par la démarcation et je poursuivrai mes activités de communication et de mobilisation pour assurer la réalisation de projets économiques conjoints et de projets de développement transfrontaliers, qui renforceront la confiance et la coopération entre les deux pays.

L'action menée par mon bureau pour faire appliquer intégralement l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2002 et pour mettre en œuvre des initiatives transfrontalières et de renforcement de la confiance contribue de façon notable à la prévention des différends pouvant survenir le long de la frontière entre les deux pays et au renforcement de la stabilité dans la sous-région.

Le Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria
(Signé) Annadif Khatir **Mahamat Saleh**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

104. La Commission mixte Cameroun-Nigéria est chargée de l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. Il lui incombe notamment de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, de régler la situation des populations concernées, et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance qui doivent être prises.
105. Le mandat actuel de l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria découle d'échanges de lettres entre le Secrétaire général et la présidence du Conseil de sécurité, à savoir les lettres publiées sous les cotes [S/2017/78](#) et [S/2017/79](#), [S/2018/1130](#) et [S/2018/1131](#), [S/2019/1012](#) et [S/2019/1013](#), [S/2020/1322](#) et [S/2020/1323](#) et, plus récemment, [S/2021/1069](#) et [S/2021/1070](#).

Programme de travail

Objectif

106. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice concernant les frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Stratégie

107. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission s'emploiera à :
 - a) Faciliter la coopération entre les parties pour régler les quatre points de désaccord restants pour ce qui est de la démarcation de la frontière terrestre ;
 - b) Aider les parties à édifier de nouvelles bornes frontière le long de la frontière terrestre ;
 - c) Établir les projets de cartes sur lesquels la démarcation de la frontière sera tracée, lesquels devront être validés par des experts des parties au cours de sessions de travail conjointes ;
 - d) Organiser et animer les réunions du comité de rédaction afin d'établir la version définitive de la déclaration sur la délimitation de la frontière une fois les travaux cartographiques achevés ;
 - e) Suivre régulièrement la situation des populations concernées par la démarcation et encourager les projets de développement transfrontalier pour renforcer la confiance, notamment ceux relatifs aux moyens de subsistance, à l'accès à l'eau potable, au renforcement des capacités, à l'énergie verte et à la sécurité ;
 - f) Poursuivre les efforts de collecte de fonds menés auprès des donateurs internationaux et des partenaires multilatéraux afin de financer les activités de démarcation et les projets de renforcement de la confiance pour les populations concernées par la démarcation ;
 - g) Renforcer la coopération sous-régionale et les bonnes pratiques en matière de gestion des frontières internationales en faisant connaître les retours d'expérience de la Commission mixte.

108. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Parmi les produits et activités prévus, il s'agira d'informer les populations frontalières lors des préparatifs de routine liés à l'édification des bornes frontière et de mobiliser les deux parties – le Cameroun et le Nigéria – pour que les mesures de lutte contre la COVID-19 soient appliquées, y compris la vaccination des experts travaillant sur le terrain.
109. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Consensus sur le tracé de la frontière, ainsi que sur la manière dont celle-ci sera délimitée physiquement ;
 - b) Démarcation de la frontière terrestre partagée par le Cameroun et le Nigéria par l'édification et la pose de bornes frontière ;
 - c) Établissement des cartes définitives de la frontière, après quoi une déclaration sur la délimitation de la frontière précisant les coordonnées des bornes sera rédigée ;
 - d) Appui renforcé aux travaux de démarcation et amélioration des conditions de vie des populations concernées ;
 - e) Consensus sur les meilleures pratiques en matière de gestion des frontières.

Facteurs externes pour 2023

110. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) Les deux parties, le Cameroun et le Nigéria, continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission mixte ;
 - b) Les conditions de sûreté et de sécurité permettent la poursuite sans entrave des opérations sur le terrain ;
 - c) Des ressources extrabudgétaires, dont des contributions volontaires supplémentaires, demeurent à disposition aux fins de la démarcation des frontières, de l'édification des bornes et de la mise en place d'initiatives de renforcement de la confiance.
111. La Commission mixte prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, on s'est adressé à des groupes de femmes pour la réalisation de projets de développement communautaire dans les domaines de l'eau potable, du renforcement des capacités d'emploi et de l'accès des populations locales au réseau électrique. La Commission mixte continuera d'effectuer régulièrement des visites le long de la frontière terrestre afin de vérifier que les droits des populations concernées sont respectés et leur bien-être assuré, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables.
112. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission coopère avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria pour les aider à élaborer des mesures de confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et de promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte.
113. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la mission s'emploiera à intégrer l'inclusion des personnes handicapées dans ses activités en déterminant leurs besoins dans la population concernée et en y répondant au moyen d'actions de sensibilisation.

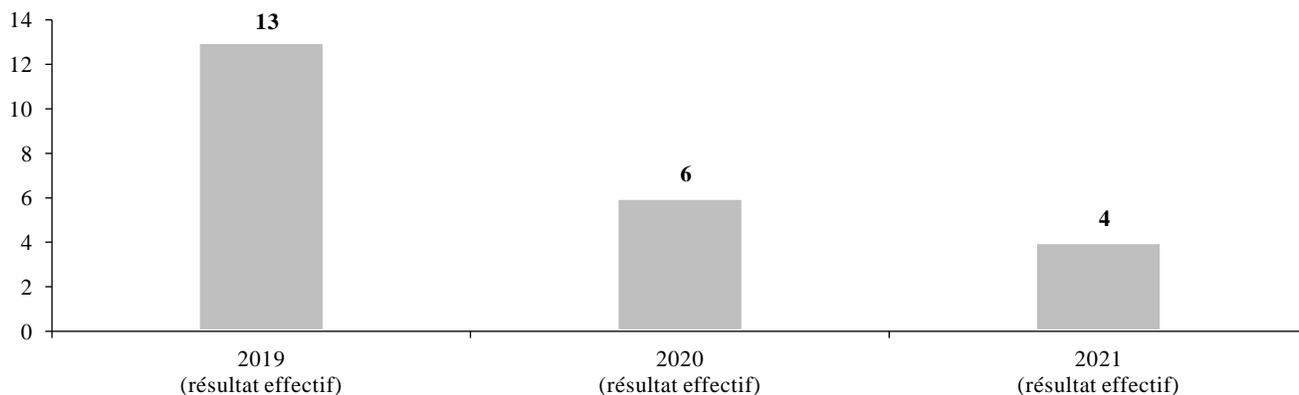
Exécution du programme en 2021

Accord politique sur la frontière conclu : début de la rédaction de la version définitive de la déclaration sur la délimitation de la frontière

114. Au cours de l'année 2021, le Président de la Commission mixte a tenu des consultations intensives avec les chefs des délégations nigériane et camerounaise afin de concilier les positions divergentes sur certains points de désaccord. Les deux délégations sont ainsi convenues de tenir une session de la Commission mixte à Yaoundé les 19 et 20 novembre afin de trouver un accord concernant les zones contestées. Pendant la session, un accord a été trouvé sur deux des six points de litige. En outre, les parties ont arrêté le mandat de la mission d'évaluation sur le terrain des quatre dernières zones contestées.
115. Les projets de renforcement de la confiance prévus dans les deux pays pour les populations concernées par la démarcation prévoient l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, le renforcement des capacités d'emploi, l'accès à l'énergie et l'amélioration des conditions de sécurité. La mission a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies des deux pays afin de cerner les domaines de coopération possibles pour des initiatives conjointes destinées à aider les populations concernées par la démarcation.
116. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

Mesure des résultats : nombre de points de désaccord



Résultat escompté pour 2023

Dégagement d'un consensus entre le Cameroun et le Nigéria

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

117. Le travail effectué par la mission a contribué au règlement des différends et à la conclusion d'accords pour 9 des 13 zones contestées le long de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria, et à l'édification de 329 nouvelles bornes, représentant 62 % des éléments de démarcation de la frontière. La cible annuelle n'a pas été atteinte du fait des interprétations différentes qu'avaient les parties de certains paragraphes de l'arrêt de la Cour internationale de Justice.

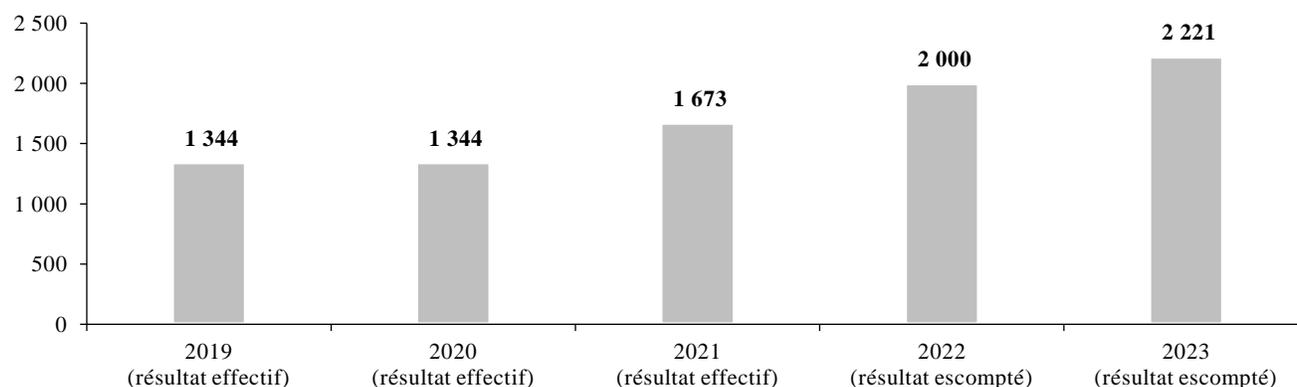
Enseignements tirés et changements prévus

118. L'enseignement tiré est le suivant : la participation active des dirigeants des deux délégations aux réunions bilatérales et la tenue d'une session de la Commission mixte ont permis de régler plus rapidement les points de désaccord entre les parties. Compte tenu de cet enseignement, la mission

tiendra des réunions plus régulières de la Commission mixte et continuera de mobiliser activement les dirigeants et les experts techniques des États parties afin d'avancer plus rapidement vers le règlement des quatre derniers points de désaccord. La Commission mixte veillera également à poursuivre l'application des protocoles de sécurité adoptés par les deux parties afin de permettre un meilleur accès aux chantiers de pose des bornes.

119. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure IV).

Figure IV

Mesure des résultats : nombre de bornes édifiées (résultat cumulé)**Produits**

120. On trouvera dans le tableau 18 les produits retenus pour la mission.

Tableau 18

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	22	20	10	9
3. Communiqué de la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3	1	2	2
4. Rapport de la Sous-Commission chargée de la démarcation	3	3	3	3
5. Rapport du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique	16	16	4	4
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices sur des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment en ce qui concerne la démarcation et la coopération transfrontalière ; bons offices en vue de parvenir à un consensus au sujet du processus de démarcation de la frontière.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques à l'intention d'experts du Cameroun et du Nigéria visant à faciliter le règlement des points de désaccord ; promotion de la coopération transfrontalière et projets socioéconomiques au profit de 177 000 personnes concernées ; activités de sensibilisation auprès des populations locales concernées dans la zone frontalière entre le Cameroun et le Nigéria.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission d'établissement des faits et de suivi régulier concernant l'exécution des activités relatives à l'édification des bornes frontalières ; données de terrain et validation des cartes ; deux missions de suivi concernant les droits humains et le bien-être des populations concernées le long de la frontière terrestre.

Bases de données et supports numériques : production de supports numériques géospatiaux concernant la localisation d'environ 6 117 points convenus représentant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, prospectus, pochettes de documentation et manifestations spéciales visant à promouvoir les activités de la mission, notamment le processus de démarcation, et à mieux la faire connaître.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec les médias sur les activités de la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant la mission sur les réseaux sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 19

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	63,9	75,3	58,8	–	(16,5)
Personnel civil	1 711,9	1 767,7	1 929,2	–	161,5
Dépenses opérationnelles	1 602,5	1 682,0	1 793,3	–	111,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 378,3	3 525,0	3 781,3	–	256,3

Tableau 20

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
									Service mobile/ Services généraux			Total (personnel recruté sur le plan international)					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/ Services généraux	Services généraux	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	2	6	–	–	8	1	–	9	–	2	–	11	

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	2	6	-	-	8	1	-	9	-	2	-	11
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

121. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la Commission mixte s'élève à 3 781 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire (58 800 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (1 929 200 dollars) correspondant à neuf emplois de temporaire soumis à recrutement international (2 P-5, 6 P-4 et 1 emploi d'agent(e) du Service mobile) et à deux emplois soumis à recrutement national (agents locaux), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 793 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (530 100 dollars), voyages officiels (202 300 dollars), installations et infrastructures (213 100 dollars), transports terrestres (54 500 dollars), opérations aériennes (196 300 dollars), communications et informatique (376 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (220 600 dollars).
122. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Pour les emplois soumis à recrutement international, un taux de vacance de 5 % a été appliqué ; quant aux emplois soumis à recrutement national, il a été prévu qu'ils seraient tous pourvus, compte tenu des taux d'occupation effectifs récents.
123. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel pour les emplois soumis à recrutement international, compte tenu des dépenses effectivement engagées en 2021 et de l'augmentation du coefficient d'ajustement au Sénégal en 2022 ; b) la hausse des dépenses opérationnelles prévues au titre des communications et de l'informatique, pour le remplacement du matériel obsolète et l'acquisition de services d'information et de publication en lien avec la diffusion d'informations, compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel militaire et de police, du fait de l'application des nouveaux taux d'indemnité de subsistance (missions).

Ressources extrabudgétaires

124. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2,3 millions de dollars devraient être utilisées pour financer l'édification de bornes le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.
125. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,4 million de dollars devraient permettre de continuer à financer le projet de pose de bornes frontière. La Commission mixte poursuivra ses activités de collecte de fonds pour exécuter des projets socioéconomiques au profit des populations vivant à proximité des zones concernées par le processus de démarcation.
126. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2023 par rapport à 2022 tient au fait que le nombre de bornes devant être édifiées est moins élevé que prévu.

5. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban

(10 200 100 dollars)

Avant-propos

Le Liban fait face à une crise financière et économique sans précédent, aggravée par l'instabilité politique et institutionnelle et les incidences de la COVID-19, ce qui compromet la sécurité et la stabilité du pays. Cette situation exacerbe également la crise humanitaire qui touche les réfugiés syriens et palestiniens, ainsi que les communautés d'accueil libanaises. La nature unique et complexe de la crise et son ampleur nécessitent un programme de redressement et de réforme pluriannuel et un traitement global des défis sociétaux, économiques et gouvernementaux du pays. Telles seront les considérations primordiales qui sous-tendent les interventions du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban en 2023 : concertations avec une série d'institutions gouvernementales en vue de l'adoption de mesures décisives destinées à surmonter la crise et avec les partenaires internationaux pour assurer leur soutien continu au peuple libanais et à la stabilité du Liban, ainsi que d'autres formes d'initiatives d'atténuation des crises et de diplomatie préventive.

Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, continueront d'accorder la priorité à la fourniture d'un appui au Liban, qui est en proie à une crise financière, économique et sociale prolongée. Tout au long des élections parlementaires et présidentielles prévues en 2022 et dans la période à venir, les bons offices de la Coordonnatrice spéciale resteront essentiels pour maintenir la dynamique politique en faveur des réformes et de la restructuration de l'économie, pour promouvoir une gouvernance efficace, la justice et l'application du principe de responsabilité, et pour favoriser la sécurité et la stabilité dans tout le Liban et sa dissociation des conflits régionaux. Le Bureau, en coordination avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, continuera d'aider le Liban à respecter ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes ; à encourager la conclusion d'un accord et le tracé des frontières maritimes entre Israël et le Liban dans le cadre de pourparlers organisés par le Bureau ; et à favoriser d'autres mesures de confiance entre les parties en vue d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme du conflit, comme le prévoit la résolution 1701 (2006).

La Coordonnatrice spéciale du Bureau des Nations Unies pour le Liban
(Signé) Joanna Wroniecka

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

127. La personne nommée au poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban est le ou la fonctionnaire de plus haut rang des Nations Unies qui veille à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et représente le Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, des partis politiques du pays et du corps diplomatique en poste au Liban. Le mandat du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) découle de cette résolution ainsi que des décisions prises ultérieurement par le Conseil, notamment dans les documents S/2007/85 et S/2007/86, S/PRST/2015/7 et S/PRST/2016/10. La Coordonnatrice spéciale ou le Coordonnateur spécial donne des orientations politiques et s'emploie à promouvoir la cohérence des activités de l'Organisation. La personne assumant la fonction de Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) et Coordonnateur(trice) résident(e), qui depuis 2012 est également Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire et est chargée de planifier et de coordonner les activités d'aide humanitaire et de développement au Liban. Dans sa résolution 2433 (2018), le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la FINUL afin d'améliorer l'efficacité des missions à moindre coût. Le Secrétaire général a formulé des recommandations à ce sujet dans sa lettre datée du 31 décembre 2018 adressée au Conseil de sécurité (S/2018/1182). Dans ses résolutions 2485 (2019) et 2591 (2021), le Conseil a encouragé le Secrétaire général à continuer d'œuvrer en ce sens, notamment en procédant à une évaluation de la FINUL.
128. Conformément aux priorités définies par le Groupe international de soutien au Liban et à l'idée d'action préventive mise en avant par le Secrétaire général, le Bureau continue d'articuler son action autour de trois axes d'intervention stratégiques : a) la paix et la sécurité ; b) la stabilité ; c) l'appui à la stabilisation et au développement. La politique globale, définie pour le Liban dans son ensemble, à laquelle répondent ces axes d'intervention est décrite dans le cadre stratégique des Nations Unies. En 2022, l'ONU entend lancer le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec le gouvernement libanais, en complément du Plan de gestion de la crise au Liban et du cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction élaboré conjointement par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale, ainsi que du plan d'intervention d'urgence.
129. Étant donné la complexité de la situation politique et l'ampleur de la crise économique et financière au Liban, les bons offices politiques de la Coordonnatrice spéciale et l'appui du système des Nations Unies restent nécessaires. Une présence politique continue des Nations Unies au Liban demeure essentielle pour accompagner les efforts libanais et internationaux visant à créer des conditions propices à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et à la promotion de sa mise en œuvre. Sur le territoire libanais, la présence constante de personnels armés, de biens et d'armes autres que ceux du Gouvernement libanais continue de porter atteinte à l'autorité de l'État et risque de raviver le conflit. À cet égard, les difficultés liées au maintien de l'ordre et à la préservation du caractère pacifique des manifestations populaires qui perdurent mettent à rude épreuve la capacité des forces de sécurité, en particulier de l'Armée libanaise, de s'acquitter des obligations concurrentes qui découlent de la résolution 1701 (2006). Dans le même temps, Israël continue de porter atteinte à la souveraineté du Liban, sur terre et dans les airs, entravant ainsi les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu permanent entre les deux parties. Ces problèmes sont exacerbés par l'instabilité qui règne dans la région, qui amplifie le risque d'escalade et de débordement au Liban.

Programme de travail

Objectif

130. L'objectif auquel la mission contribue est de prévenir et d'atténuer les affrontements entre Israël et le Liban dans le cadre de la cessation des hostilités en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent et d'étendre et de consolider l'autorité de l'État pour garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban.

Stratégie

131. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
- a) Exercera ses bons offices auprès des parties pour trouver les moyens de renforcer la confiance, apaiser les tensions par des navettes diplomatiques, traiter les violations de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité avant qu'elles ne dégénèrent en conflit et faire en sorte que les deux parties honorent les obligations que leur fait ladite résolution et qu'elles n'ont pas encore remplies. Ce travail sera effectué en coordination avec la FINUL et en coopération avec les autorités libanaises compétentes, y compris l'Armée libanaise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ;
 - b) Plaidera pour l'adoption des principales mesures de réforme structurelle et économique et en matière de gouvernance indispensables pour faire face à la crise financière et économique actuelle et répondre aux revendications et aux aspirations du peuple libanais. Ces mesures devront être conformes aux engagements pris en 2018 à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises et aux engagements du Liban à conclure les négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) et à mettre en œuvre un programme de stabilisation et de réforme macroéconomique équitable et des réformes de bonne gouvernance, notamment conformément au cadre de réforme, de relèvement et de reconstruction de 2021 élaboré conjointement par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale. À un moment où les ressources de l'État s'épuisent et où les tensions internes augmentent, le Bureau s'attachera à veiller à ce que la communauté internationale continue de soutenir les institutions publiques chargées de la sécurité, dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Il continuera d'inciter la communauté internationale à aider autant qu'elle le peut le Liban à répondre à ses besoins humanitaires croissants. Ces actions, étroitement liées entre elles, seront menées en coordination avec la FINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'en coopération avec les autorités libanaises compétentes et la société civile et en concertation avec les principaux pays donateurs, les institutions financières et les membres du Groupe international de soutien au Liban, afin d'étendre et de consolider l'autorité de l'État partout sur le territoire et d'améliorer l'efficacité dans les domaines de la gouvernance et de la justice, la transparence, le respect du principe de responsabilité et la prestation de services publics dans l'ensemble du pays.
132. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever. Ces prestations et activités planifiées seront axées sur la coordination, la planification et le suivi de la réponse à la pandémie et soutiendront la continuité des services de santé dans le contexte de la pandémie, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés par l'intermédiaire de la Coordonnatrice spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire pour le Liban.
133. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le respect des engagements des parties à l'actuelle cessation des hostilités ;

- b) La création de conditions favorisant le dialogue sur l'exécution des obligations qui découlent de la résolution 1701 (2006) et qui n'ont pas été honorées, en vue d'un cessez-le-feu permanent.

Facteurs externes pour 2023

134. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) Le consensus international concernant le Liban, qui existe bel et bien, continuera d'être remis en question ;
 - b) Le pays devra faire preuve d'une unité politique concertée et d'une direction responsable pour progresser dans la mise en œuvre de son programme de réforme global, notamment en parvenant à un accord avec le FMI et en s'assurant un financement international à long terme ;
 - c) La situation devrait certes s'améliorer un peu après la pandémie, mais les répercussions socioéconomiques et humanitaires risquent de se faire sentir sur une plus longue période ;
 - d) La crise économique et financière prolongée du Liban a érodé les institutions de l'État, diminuant leur capacité de fournir des services publics essentiels et de consolider l'autorité de l'État dans tout le pays. La persistance d'une inflation élevée, la dépréciation de la monnaie, un chômage qui dure indéfiniment, la pauvreté croissante et les défis humanitaires resteront des sources d'instabilité et de troubles sociaux ;
 - e) Les tensions et l'instabilité régionales continueront de peser sur la stabilité et la sécurité intérieures ;
 - f) La présence constante d'un grand nombre de réfugiés palestiniens et syriens continuera de poser problème ;
 - g) La cessation des hostilités entre le Liban et Israël se maintiendra, ce qui permettrait de réaliser de nouveaux progrès conformes à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de poursuivre les efforts visant à renforcer la confiance ;
 - h) Des violations de la résolution 1701 (2006) continueront d'être perpétrées par les parties et des tensions subsisteront, notamment au sujet de l'abondance et de la prolifération des armes qui échappent à l'autorité de l'État, ainsi que des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban ;
 - i) L'extension de l'autorité de l'État au sud du Litani et le long des frontières dépendra des besoins en matière d'ordre public dans le reste du pays, notamment de la situation budgétaire des institutions publiques chargées de la sécurité.
135. La mission coopère étroitement avec la FINUL aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006). Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2433 (2018) et 2485 (2019) tendant à ce que l'efficacité et l'efficience des missions soient renforcées et qui a abouti à une évaluation de la FINUL en date du 1^{er} juin 2020 (S/2020/473), les deux missions resserrent leur collaboration et intensifient leur action conjointe auprès des parties prenantes nationales et internationales afin de maintenir la cessation des hostilités et de renforcer l'appareil de sécurité et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, comme prévu notamment dans le communiqué de la conférence « Rome II » tenue le 15 mars 2018. En 2019, les chefs de mission ont mis en place un forum stratégique dans le cadre duquel la FINUL et le Bureau puissent faire le point sur l'incidence de l'évolution de la situation au Liban et dans la région sur l'application de la résolution 1701 (2006). Le forum continue de se réunir régulièrement pour élaborer des évaluations conjointes en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des deux missions. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, le Bureau reçoit l'appui de la Force dans les domaines des finances, des achats, des services techniques, des communications, des services de santé, des transports et de la logistique. Le Bureau tire également parti de la présence d'autres entités des

Nations Unies, mettant à contribution tous les moyens des Nations Unies en matière de politique, de sécurité et de développement pour promouvoir la stabilité du Liban.

136. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission agit en coordination avec la Ligue des États arabes, l'Union européenne, les institutions financières internationales, le Groupe international de soutien au Liban et la société civile, dont des associations de femmes, pour maintenir le consensus et mobiliser l'appui en faveur de la stabilité, de la souveraineté et des institutions publiques du Liban, notamment en convoquant les membres du Groupe international de soutien au Liban afin qu'ils coordonnent les actions de communication et de mobilisation avec les dirigeants politiques du pays et fassent des déclarations communes.
137. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, pour continuer à intégrer les activités des Nations Unies au Liban, la Coordinatrice spéciale et la Coordinatrice spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, s'entretiennent avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les donateurs internationaux, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies et du Forum pour le développement du Liban. Le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le FMI, est à la base des activités de bons offices et d'analyse menées par le Bureau en cette période de crise. Des activités de collaboration entre le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies ont également été menées, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance, ainsi que pour appuyer un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à favoriser la réconciliation après le conflit.
138. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses bons offices et de son appui au renforcement des institutions de l'État, le Bureau veille à associer à ses consultations politiques les femmes membres du Gouvernement, des forces de sécurité, des partis politiques et la société civile. Il a également soutenu l'adoption, en 2019, du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, puis, en 2020, son exécution en partenariat avec des entités de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau soutient les discussions entre les principales parties prenantes sur la réforme électorale, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'un quota de genre et l'augmentation du nombre de candidates sur les listes électorales. Il prend également part, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, à des manifestations qui mettent en lumière les problèmes à régler et les possibilités à exploiter en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et à la mobilisation de la société civile.

Exécution du programme en 2021

Favoriser les conditions de la poursuite de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État

139. En 2021, le Bureau, en coordination avec le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, a organisé un forum sur les élections au niveau des ambassadeurs afin de traiter de la question des préparatifs en prévision de la tenue des élections parlementaires au Liban en 2022 et de l'aide internationale qui s'y rattache. Reconnaissant le rôle crucial de l'Armée libanaise dans la stabilité du pays, la Coordinatrice spéciale a coprésidé une conférence ministérielle le 17 juin afin de mobiliser un soutien d'urgence en sa faveur. Un mécanisme de suivi mis en place, coprésidé par l'Armée libanaise et le Bureau, a depuis continué à se réunir avec les pays donateurs intéressés. Afin de faire le point sur l'aide d'urgence apportée à l'Armée libanaise et d'actualiser ses besoins, le Bureau et celle-ci ont organisé une réunion des ambassadeurs à Beyrouth le 17 septembre au cours de laquelle l'Armée libanaise a présenté une demande actualisée de besoins essentiels. Compte tenu de la perte de pouvoir d'achat due à la dévaluation de la monnaie, des efforts ont également été déployés pour faciliter, dans le cadre d'un mécanisme des Nations Unies, le versement exceptionnel d'allocations aux soldats de l'Armée libanaise et aux agents des Forces de sécurité intérieure à titre temporaire.

140. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21).

Tableau 21
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Entente sur la mise en place d'un mécanisme de suivi de la Conférence économique chargé de contrôler la mise en œuvre	Acceptation par les partis politiques de l'initiative de réforme proposée par la France, dont l'exécution reste en suspens	Accord des partis politiques sur un programme de réforme complet, afin de mener à bien les négociations avec le FMI
Adoption du budget de 2019 de l'État	Retard du gouvernement dans l'élaboration du budget de 2021	Adoption du budget de l'État pour 2022
Saisine du Parlement par le Conseil des ministres sur la question du budget de 2020 de l'État dans les délais prévus par la Constitution	Blocage des discussions avec le FMI en raison de la démission du gouvernement	Saisine du Parlement par le Conseil des ministres sur la question du budget de l'État pour 2022
Planification d'élections partielles visant à pourvoir les sièges vacants ; tenue d'élections partielles à Tripoli et à Tyr	Début des débats sur la réforme électorale	Soutien fructueux aux autorités libanaises dans la planification et la préparation des élections de 2022
Adoption d'une stratégie de gestion intégrée des frontières	Adoption de la loi établissant l'Instance nationale de lutte contre la corruption	

Conséquences de la pandémie

141. La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu une incidence sur l'exécution du mandat en limitant le rôle de bons offices de la Coordonnatrice spéciale dans la poursuite des objectifs de la résolution 1701 (2006). Les protocoles stricts liés à la COVID-19 en Israël et les restrictions de voyage qui en découlent ont encore limité l'ampleur des initiatives visant à régler les questions en suspens en vue d'un éventuel cessez-le-feu permanent. Au Liban, l'effet de la pandémie a été aggravé par la spirale de la crise socioéconomique et par un secteur de la santé sollicité à l'excès, ce qui a nécessité des mesures de précaution vigoureuses de la part de la mission pour éviter toute nouvelle transmission du virus chez le personnel des Nations Unies. Les réunions en présentiel avec des interlocuteurs extérieurs ont été réduites et celles de l'équipe de pays des Nations Unies au titre de la coordination interinstitutions, de la gestion des programmes et des groupes de travail transversaux se sont tenues en ligne. En outre, pour soutenir le gouvernement libanais, la Coordonnatrice spéciale, en collaboration avec la Coordonnatrice spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, a continué à coordonner la riposte face aux effets socioéconomiques immédiats de la COVID-19 et à favoriser le soutien des Nations Unies en comblant les graves lacunes en matière de médicaments, en achetant des équipements de protection individuelle, en augmentant la capacité de gestion clinique, en fournissant des informations au public et en renforçant les ressources humaines et les capacités des laboratoires, en mettant l'accent sur les travailleurs de la santé de première ligne et la population à risque au Liban. Sur le plan interne, la mission a adopté un principe d'équipe tournante « par groupes » qui a réduit la mobilité et la présence dans les bureaux pour assurer la protection du personnel tout en permettant la poursuite des activités.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : soutenir la réforme institutionnelle et le processus démocratique après les élections, ainsi que la mise en œuvre du programme de réformes financières et économiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

142. En 2021, le travail de la mission a contribué à soutenir la réforme et le processus démocratique, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu au titre de l'adoption d'une loi électorale révisée.
143. Pour 2023, le Bureau appuiera la réforme institutionnelle et le processus démocratique, afin de promouvoir la responsabilité, la légitimité politique et la viabilité et la durabilité économiques. Il s'agit là de conditions essentielles pour que le Liban respecte pleinement ses engagements et les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il continuera d'œuvrer, avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires du Groupe international de soutien, à la pleine activation de la Commission nationale de lutte contre la corruption nouvellement constituée, afin de mettre un terme à la corruption endémique et de renforcer les mécanismes de responsabilisation publique et la confiance de la population dans les institutions publiques et politiques. De même, le Bureau, avec ses partenaires, continuera à faire pression en vue de la mise en œuvre d'un programme du FMI et de l'adoption des réformes financières et macroéconomiques nécessaires pour stabiliser l'économie et pour que le Liban puisse bénéficier de nouveau de possibilités de financement international.
144. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22).

Tableau 22
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Tenue d'élections partielles pour pourvoir les sièges vacants à Tyr et à Tripoli	Ouverture des débats au Parlement au sujet d'une nouvelle loi électorale	Adoption d'une loi électorale révisée	Tenue d'élections législatives et présidentielles dans les délais prévus, conformément à la nouvelle loi électorale	Suivi de la mise en œuvre du programme de réforme, conformément à l'accord du FMI

Résultat 2 : faciliter un soutien international accru aux institutions publiques chargées de la sécurité par une assistance accélérée dans les domaines les plus critiques

Projet de budget-programme pour 2023

145. Pour faire face aux conséquences extrêmement néfastes des crises sociales, économiques et humanitaires sur les moyens d'action des Forces de sécurité de l'État, le Bureau continuera de coordonner le soutien international à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, en mettant l'accent sur leurs besoins d'urgence et les ressources nécessaires au maintien de leur état de préparation opérationnelle global dans un contexte de stabilité difficile. Conformément à la résolution 2591 (2021), le Bureau s'efforcera de faciliter la poursuite et l'accroissement de l'appui international à toutes les institutions publiques chargées de la sécurité, par une assistance supplémentaire et accélérée dans les domaines d'appui les plus critiques, notamment les besoins logistiques quotidiens et le maintien des capacités de lutte contre le terrorisme, de protection des frontières et de la marine.

Enseignements tirés et changements prévus

146. L'enseignement que la mission a tiré est que l'évaluation opportune par le Bureau et les donateurs internationaux des contraintes budgétaires des institutions publiques chargées de la sécurité et de leurs besoins opérationnels pressants a permis de contrer rapidement les effets de la grave crise économique sur le personnel. Compte tenu de cet enseignement, la mission continuera à œuvrer de manière coordonnée avec les institutions publiques chargées de la sécurité et les donateurs internationaux afin de prévoir les éventuels déficits et d'orienter l'aide internationale pour bien répondre aux besoins les plus urgents et les plus vitaux des institutions publiques chargées de la sécurité du Liban. Un suivi exhaustif de l'aide, allié à un strict respect des directives de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, sera essentiel pour garantir le maintien du soutien des donateurs internationaux.
147. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 23).

Tableau 23
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	–	Aide d'urgence à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure mobilisées par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, conformément à la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme	Poursuite du soutien à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, conformément à la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Produits

148. On trouvera dans le tableau 24 les produits retenus pour la mission.

Tableau 24
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
2. Séances du Conseil de sécurité	3	3	3	3

C. Activités de fond

Bons offices : activités de bons offices à l'appui de la prévention des conflits et de l'extension et de la consolidation de l'autorité de l'État ; activités de bons offices relatives aux élections, à la paix et à la stabilité, y compris aux questions économiques ; coopération active avec l'Armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, afin de faciliter la poursuite de l'aide aux Forces de sécurité ; et mesures de renforcement de la confiance entre Israël et le Liban, y compris au sujet du différend relatif à la frontière maritime.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les interlocuteurs libanais et israéliens sur l'application de la résolution 1701 (2006) ; consultations auprès du Groupe international de soutien au Liban et d'autres parties prenantes régionales sur les moyens d'assurer la stabilité du Liban ; consultations sur le programme de réformes économiques et de réformes en matière de gouvernance et les priorités de développement ; conseils sur la responsabilité effective du Gouvernement, l'élaboration des orientations en matière de gouvernance et la réforme de l'administration publique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur des efforts faits par le pays pour étendre l'autorité de l'État et renforcer les services de sécurité ; consultations sur la gestion intégrée de la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne ; action de sensibilisation aux principales normes et garanties relatives aux droits humains qui pourraient avoir une incidence durable sur la sécurité et la stabilité et sur le renforcement des institutions des droits humains au Liban ; plaidoyer en faveur de la participation et de la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique ; mobilisation du soutien des partenaires internationaux en faveur du Liban visant à ce que les donateurs continuent de s'impliquer et de fournir des ressources pour permettre au pays de faire face à la présence de réfugiés palestiniens et syriens, en tenant compte des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de communication visant à appuyer l'application de la résolution 1701 (2006) et d'autres priorités clés relatives à la paix durable, au développement et aux droits humains au Liban ; à renforcer les relations de travail de la mission avec les principaux partenaires et parties prenantes libanais ; à collaborer avec les jeunes, notamment les étudiants, et à favoriser l'autonomisation et la représentation des femmes, en particulier lors des élections parlementaires ; activités de communication menées dans le cadre de manifestations spéciales organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale des femmes visant à communiquer plus efficacement avec les parties prenantes locales et à faire mieux connaître les travaux menés par le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ; supports d'information et activités de communication menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies pour faire comprendre les priorités du système des Nations Unies telles que les objectifs de développement durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations à la presse, réunions d'information, entrevues, tribunes libres et autres activités menées auprès des médias pour communiquer de manière stratégique au sujet de l'application de la résolution 1701 (2006) ; et déclarations à la presse du Groupe international de soutien au Liban sur la préservation de la sécurité, de la stabilité et de la souveraineté du Liban et sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Plateformes numériques et contenu multimédia : mieux permettre de cerner aux niveaux local et national le rôle que joue le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le soutien qu'il apporte à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) sur le site Web ou les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 25

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Dépenses effectives		Crédits ouverts		Ressources nécessaires		Dépenses non renouvelables
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	7 312,9	8 220,1	8 861,8	–	–	641,7	–
Dépenses opérationnelles	1 339,9	1 338,3	1 338,3	–	–	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	8 652,8	9 558,4	10 200,1	–	–	641,7	–

Tableau 26

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	1 ^a	–	1	2	6	1	–	12	7	–	19	5	58	–	82
Effectif proposé pour 2023	1	1 ^a	–	1	2	6	1	–	12	6	–	18	5	60	–	83
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	2	–	1

^a Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Bureau de la coordination des activités de développement.

149. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban pour 2023 s'élève à 10 200 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (8 861 800 dollars) correspondant à 18 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 6 emplois d'agent(e) du Service mobile) et à 65 emplois de temporaire soumis à recrutement national [5 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 60 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (1 338 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (12 000 dollars), voyages officiels (170 000 dollars), installations et infrastructures (693 400 dollars), transports terrestres (76 800 dollars), communications et informatique (239 900 dollars), santé (17 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (128 900 dollars).

150. Pour 2023, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :

-
- a) Transformation d'un emploi d'assistant(e) administratif(tive) (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(tive) [agent(e) local(e)] afin de promouvoir le renforcement des capacités nationales ;
 - b) Création d'un emploi d'assistant(e) d'information ([agent(e) local(e)]) au sein du Groupe de l'information, afin d'appuyer tous les aspects des besoins de la mission en matière de communication, en particulier pour renforcer sa présence sur les médias numériques et sociaux afin d'appuyer l'exécution du mandat du Bureau et de garantir une prestation ininterrompue et soutenue des services de communication stratégique.
151. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois soumis à recrutement international. Les prévisions concernant les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national sont fondées sur l'hypothèse que tous ces emplois seront pourvus ; un taux de vacance de 3 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois d'agent(e) local(e). Pour le poste d'agent(e) local(e) qu'il est proposé de créer, un taux de vacance de 35 % est appliqué comme le veulent les normes d'établissement des budgets, afin de tenir compte du temps nécessaire au recrutement.
152. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte du relèvement du coefficient d'ajustement appliqué au Liban en 2022.

6. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale

(9 074 100 dollars)

Avant-propos

En 2023, le Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (BRENUAC) continuera à soutenir l’architecture régionale de paix et de sécurité en Afrique centrale suite à la réforme institutionnelle de la Communauté économique des États d’Afrique centrale (CEEAC). La mission continuera à renforcer les capacités de la Coalition régionale des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale tout en soutenant la mise en service du réseau de médiatrices de la CEEAC établi en 2021.

En 2023, cinq pays de la sous-région doivent organiser des élections : le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et le Rwanda, dont la plupart se déroulent dans un contexte politique polarisé. Dans ces conditions, le BRENUAC soutiendra les cadres de dialogue politique et renforcera sa collaboration avec les gouvernements et les acteurs politiques en vue de promouvoir le dialogue politique comme outil de prévention.

La mission appuiera également les efforts de la CEEAC visant à mettre en place une architecture de gouvernance sous-régionale, liée à l’architecture de gouvernance africaine, afin de favoriser la bonne gouvernance et l’état de droit.

La stabilité régionale en Afrique centrale étant en proie à des problèmes de sécurité justifiant une riposte collective, le BRENUAC soutiendra l’action régionale menée pour contrer ces menaces.

Forte de sa réforme institutionnelle et des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 au cours de laquelle la région a fait preuve d’une extraordinaire résilience depuis 2020, la CEEAC peut jouer un rôle important dans le règlement des problèmes de paix et de sécurité auxquels se heurte la région. Le BRENUAC ne ménagera aucun effort pour renforcer la position de la CEEAC en tant que principal acteur régional dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix en Afrique centrale.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique centrale
et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale
(*Signé*) François Louncény **Fall**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

153. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) est chargé de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Son mandat a été défini dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2009/697](#) et [S/2010/457](#)). Par un autre échange de lettres ([S/2021/719](#) et [S/2021/720](#)), le mandat a été prolongé jusqu'au 31 août 2024.
154. Le mandat actuel assigne quatre objectifs au BRENUAC, à savoir : a) suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Afrique centrales et mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, d'aider à pérenniser la paix et de conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les questions relatives à la pérennisation de la paix en Afrique centrale ; b) renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation dans les pays de la sous-région, en prêtant dûment attention aux principes posés dans la Charte des Nations Unies, y compris les droits humains et les questions de genre ; c) soutenir et consolider l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité, y compris les aspects touchant aux droits humains et au genre ; et d) renforcer la cohérence et la coordination des activités que mènent les entités des Nations Unies dans la sous-région en faveur de la paix et de la sécurité. Le BRENUAC continuera également d'accueillir le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à faire face à la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan d'action concernant la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Programme de travail

Objectif

155. L'objectif auquel la mission contribue est de prévenir les conflits et de consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Stratégie

156. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission :
 - a) S'engagera dans des activités de bons offices pour aider les pays à prévenir les crises politiques et les violences électorales, à résoudre pacifiquement les conflits et les crises découlant des processus politiques et électoraux, et à promouvoir la tenue d'élections ouvertes et pacifiques ;
 - b) Renforcera également les capacités régionales et nationales de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, notamment en apportant un soutien intégrant la dimension de genre aux institutions nationales et aux cadres de dialogue politique, lorsqu'il en existe. Lorsque de telles institutions et plates-formes font défaut, le BRENUAC préconisera leur mise en place et mobilisera les entités compétentes des Nations Unies et d'autres partenaires pour soutenir leur mise en service ;

- c) Tirera parti de son partenariat avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, en matière de prévention des conflits, de médiation et d'alerte rapide, notamment en favorisant la participation des femmes, des jeunes et d'autres acteurs aux stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix ;
 - d) Effectuera régulièrement des analyses d'alerte précoce pour orienter la diplomatie préventive et les efforts de bons offices, pour mettre en évidence les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique centrale et mobiliser le soutien en faveur de la diplomatie préventive, en collaboration avec les bureaux régionaux de la CEEAC et des Nations Unies et les représentations régionales des entités des Nations Unies ;
 - e) Renforcera la cohérence des travaux des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité en Afrique centrale par des consultations régulières avec les entités des Nations Unies concernées dans la sous-région, coordonnera les efforts des entités des Nations Unies visant à mettre en œuvre le cadre régional de prévention des conflits et soutiendra les équipes de pays des Nations Unies dans l'adoption ou le déploiement de stratégies nationales de paix durable, alignées sur le cadre ;
 - f) Assurera la tenue régulière des réunions ministérielles semestrielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en tant que cadre de renforcement de la confiance entre les États Membres qui continueront à l'utiliser pour discuter des menaces et des défis à la paix et à la sécurité régionales, en particulier en vue de prévenir ou de traiter les conflits et les crises qui risquent de créer ou d'exacerber des tensions interétatiques ou de s'étendre au-delà des frontières nationales ;
 - g) Continuera à soutenir une approche régionale pour faire face à la crise dans la région du bassin du lac Tchad, dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram ;
 - h) Collaborera étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour améliorer la coordination entre les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest et les organisations et mécanismes régionaux en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, notamment en renforçant les capacités du Centre interrégional de coordination pour la sécurité et la sûreté maritimes dans le golfe de Guinée et en mobilisant un soutien international en faveur du Centre. Le BRENUAC continuera également à faire pression pour que les initiatives de sécurité maritime des acteurs non régionaux soient davantage alignées sur les stratégies et initiatives régionales.
157. Pour 2023, les résultats escomptés de la mission aideront les États Membres à gérer la pandémie de COVID-19 et à s'en relever, ce qui devrait leur permettre de mieux coordonner les conséquences transfrontalières et régionales de la crise sur l'intégration régionale, la paix et la sécurité, et de renforcer les capacités régionales nécessaires à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix en cas de pandémie ou de catastrophe, ainsi que de maintenir des institutions et des mécanismes capables de fonctionner sans interruption. La mission soutiendra la CEEAC et ses États membres en mobilisant le soutien international en faveur de la stratégie régionale et aidera la région à tirer les enseignements liés à la COVID-19 et à mieux se doter des moyens lui permettant de prévoir les effets des pandémies et des catastrophes, notamment sur la paix et la sécurité et à y faire face. Elle fera porter son soutien sur le maintien d'institutions et de plateformes axées sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix en cas de pandémie ou de catastrophe.
158. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Des processus électoraux pacifiques dans la sous-région, assortis de mécanismes pertinents mis en place pour prévenir d'éventuelles violences liées aux élections ;
 - b) La prévention ou l'atténuation de la violence électorale et l'amorce ou la poursuite des processus de dialogue politique soutenus par des missions conjointes d'alerte précoce et de

- bons offices du BRENUAC et de la CEEAC dans les pays organisant des élections ou en proie à une crise politique ;
- c) Des progrès accomplis par la CEEAC sur la voie de l'adoption d'un cadre de gouvernance régionale en Afrique centrale ;
 - d) La tenue de deux réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et l'organisation de deux visites sur le terrain de son bureau dans certains pays consacrées à des questions d'actualité liées à la paix et à la sécurité régionales en Afrique centrale ;
 - e) Une compréhension commune des principaux défis et priorités en matière de paix et de sécurité entre les entités des Nations Unies en Afrique centrale, qui tiennent compte des nouveaux facteurs à l'origine des conflits, y compris les changements climatiques ;
 - f) Le renforcement de la coordination des efforts des Nations Unies à l'appui des initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité et de gouvernance ;
 - g) L'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales de paix durable alignées sur le cadre régional de prévention des conflits dans au moins trois pays ;
 - h) L'amélioration de la coordination interrégionale en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Facteurs externes pour 2023

159. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) La réforme institutionnelle de la CEEAC devient pleinement opérationnelle, toutes les institutions et tous les mécanismes de paix et de sécurité étant établis et dotés de ressources adéquates pour leur fonctionnement. Le BRENUAC et la Commission de la CEEAC continuent de coopérer et de tenir des consultations régulières, et adoptent et mettent en œuvre un plan d'action conjoint dans le cadre d'un nouveau mémorandum d'accord conclu entre la Commission et l'ONU sur des questions de paix et de sécurité ;
 - b) Les États membres de la CEEAC restent déterminés à établir un cadre de gouvernance régionale, œuvrent véritablement à l'adoption et à la mise en œuvre de normes et de mécanismes de gouvernance régionale, et sollicitent ou acceptent le soutien des partenaires régionaux et internationaux, y compris celui du BRENUAC, à cette fin ;
 - c) Le paysage politique reste polarisé dans plusieurs pays de la sous-région, sur fond de revendications croissantes d'ouverture de l'espace politique et d'amélioration des cadres électoraux, ce qui accroît les risques de violence politique ou de conflit, tandis que la méfiance à l'égard des institutions publiques persiste, ce qui incite certaines parties prenantes à réclamer des cadres neutres pour discuter des principales réformes politiques, électorales et institutionnelles ;
 - d) Les élections devant se dérouler dans les pays de la région ont lieu dans le respect du calendrier prévu par la Constitution et par la loi et les pays concernés sollicitent ou acceptent l'assistance électorale de l'ONU ou l'intervention politique du Bureau de façon à prévenir les violences et les crises liées aux élections et à leur trouver des solutions ;
 - e) Des tensions éclatent, persistent ou s'aggravent entre plusieurs pays de la sous-région sur des questions de sécurité transfrontalière, ce qui justifie un rôle accru des institutions et mécanismes régionaux, accepté par les États concernés et soutenu par les partenaires internationaux, pour apaiser les tensions, instaurer la confiance et régler les différends par des voies pacifiques ;

- f) Les dirigeants de la Commission et des États membres de la CEEAC sont véritablement déterminés à faciliter la participation des acteurs de la société civile, notamment la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale et les organisations de femmes et de jeunes, aux activités de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne l'alerte rapide, la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. La Coalition devient pleinement opérationnelle, est dotée de ressources humaines suffisantes et bénéficie du soutien des États membres et des partenaires ;
- g) Les États membres de la CEEAC adoptent et commencent à mettre en œuvre une réglementation régionale sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, soutiennent les mécanismes nationaux et locaux de prévention et de règlement pacifique des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et prennent des mesures collectives pour promouvoir la transhumance transfrontalière pacifique.
160. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, le cas échéant, y compris le soutien à la mise en œuvre du plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et l'adoption et le déploiement de plans d'action nationaux. Elle continue de plaider en faveur du renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et de leur représentation adéquate aux postes de décision tant au niveau national que régional. Elle s'attache avec différentes entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs à développer le potentiel des femmes qui occupent des postes de décision et en matière de médiation. Le BRENUAC aidera à rendre opérationnel et à renforcer les moyens d'action du réseau des médiatrices de la CEEAC, créé en décembre 2021 et approuvé par les chefs d'État lors de la vingtième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenue à Brazzaville en janvier 2022. Dans ses analyses et ses rapports, la mission veille à ce que les données et les informations soient ventilées par sexe et à ce qu'il soit tenu compte de la situation et des besoins des femmes dans les analyses et les recommandations. Lors des missions d'établissement des faits et de bons offices, la mission tient des consultations et procède à des échanges de vues avec des femmes et des groupes de femmes. Les aspects relatifs aux droits humains, y compris la protection des droits des femmes, sont également pris en compte dans l'analyse des conflits et le travail d'alerte précoce et de diplomatie préventive de la mission.
161. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la mission encourage les États membres à prendre des mesures appropriées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux processus politiques et électoraux dans la région. Elle encourage et soutient également l'échange de données d'expérience entre les États de la région dans le domaine de l'inclusion du handicap, ce qui facilite ainsi l'adoption de mesures qui tiennent compte des particularités des situations régionales et nationales. Par ailleurs, elle prend en considération la situation des personnes handicapées dans ses analyses et ses rapports et veille à consulter les organisations représentant les personnes handicapées à l'occasion des missions d'établissement des faits, d'alerte rapide et de bons offices.
162. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission effectue des analyses et des activités conjointes sur les défis transrégionaux en matière de paix et de sécurité avec d'autres bureaux régionaux. Les activités d'alerte précoce et de bons offices spécifiques à chaque pays sont menées en étroite coordination avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernés. Les analyses d'alerte précoce et les bons offices sont effectués, dans la mesure du possible, conjointement ou en consultation avec la CEEAC.
163. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission continue de convoquer des réunions régulières des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale afin de parvenir à une communauté de vues sur les principaux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique centrale et de créer ou de renforcer les synergies dans l'action menée par les Nations Unies, notamment grâce au cadre régional de prévention des conflits. La mission coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies dans les domaines touchant les problèmes transfrontaliers et transrégionaux en matière de paix et de sécurité, afin d'éviter les doubles emplois et de garantir une approche cohérente et rationalisée des activités menées par le système des Nations Unies dans la sous-région.

Activités d'évaluation

164. Une évaluation de la mise en œuvre du mandat du BRENUAC est prévue en 2023.

Exécution du programme en 2021

Désamorcer les tensions dans les contextes électoraux

165. En 2021, plusieurs pays relevant du BRENUAC, dont le Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, ont organisé des élections présidentielles dans un contexte de tensions politiques et de risques de violences électorales. Dans ces trois pays, le BRENUAC a suivi de près la situation qui régnait pendant la période préélectorale, notamment en déployant des missions techniques d'établissement des faits. La mission a également encouragé le dialogue politique, notamment grâce à des cadres permanents ou ponctuels établis à cet effet, en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections ouvertes et pacifiques.
166. Avant le déroulement des scrutins au Congo et au Tchad, le BRENUAC a effectué une mission conjointe d'établissement des faits et d'évaluation avec la CEEAC, pour déterminer les risques de violences et de conflits et formuler des recommandations en vue de l'exercice des bons offices par la mission. Le BRENUAC a également mené une mission similaire à Sao Tomé-et-Principe, en consultation avec la CEEAC. Au Congo, il a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des médias afin de garantir leur contribution à un processus pacifique.
167. Dans l'ensemble, malgré certaines tensions, les activités d'alerte précoce et de bons offices du BRENUAC ont contribué à des élections pacifiques au Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad.
168. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27).

Tableau 27

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Engagement accru, de la part des États où se tiennent des processus électoraux et des processus de dialogue, à parvenir à un consensus viable et à un règlement pacifique des conflits	L'adoption par la CEEAC d'une réglementation régionale sur le pastoralisme et par elle et la CEDEAO de politiques et programmes communs a été retardée en raison des mesures qui ont été imposées pour enrayer la COVID-19 et de la réforme des institutions de la CEEAC	Baisse du nombre d'incidents liés aux élections et augmentation du nombre d'initiatives prises dans la sous-région pour favoriser un dialogue constructif et inclusif

Conséquences de la pandémie

169. La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu une incidence sur l'exécution des mandats, notamment par : a) l'annulation des activités liées au soutien à la Coalition régionale des

organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale ; b) l'annulation de la participation du BRENUAC à la réunion annuelle des conseillers et des points de contact pour les questions de genre à New York ; c) la tenue des réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale de manière virtuelle et en mode hybride en 2021 ; et d) la tenue de la réunion des chefs des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale en ligne (plutôt qu'en présentiel). Dans la mesure du possible, la mission a continué à utiliser tous les moyens disponibles pour assurer l'exécution du mandat, tout en respectant strictement les mesures préventives appliquées par les États pour contrer la propagation du virus. La mission a eu recours à des vols spéciaux, lorsqu'ils étaient recommandés, fait usage de la visioconférence, proposé des tests de dépistage de la COVID-19 à son personnel et encouragé sa vaccination et celle des personnes à sa charge, entre autres mesures. Cette approche a permis d'améliorer considérablement l'exécution du programme en 2021, contrairement à 2020, où la plupart des activités ont dû être reprogrammées.

170. En outre, afin de leur apporter un appui sur des questions liées à la COVID-19, dans le cadre général des objectifs fixés, le BRENUAC a continué à sensibiliser les États membres à leur responsabilité de respecter leurs obligations internationales, notamment en matière de droits humains et de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, tout en ripostant à la pandémie. La mission a également préconisé une approche régionale de la pandémie, notamment à l'égard de son incidence sur la paix et la sécurité.

Résultat escompté pour 2023

La violence liée aux élections est évitée ou atténuée conformément à la déclaration de Malabo sur les élections démocratiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

171. En 2023, au moins cinq pays de la région organiseront diverses élections. La plupart de ces pays ont récemment connu des violences liées aux élections, y compris certains où les griefs découlant des derniers processus électoraux n'ont pas encore été complètement et adéquatement vidés. En décembre 2020, lors de la cinquantième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, une « Déclaration sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale » (la Déclaration de Malabo) a été adoptée, par laquelle les États membres ont réaffirmé leur engagement à organiser des élections périodiques, démocratiques et pacifiques dans le cadre des délais constitutionnels et légaux et dans le respect des normes internationales.

Enseignements tirés et changements prévus

172. La mission a tiré l'enseignement suivant : les bases de l'alerte précoce et des bons offices liés aux élections doivent être posées dès le début du cycle électoral et s'appuyer sur des engagements pris par les États concernés au sein des instances internationales et régionales. Compte tenu de cet enseignement, le BRENUAC nouera donc des contacts suffisamment tôt dans le cycle électoral avec les États Membres qui préparent des élections, sur la base de l'engagement que ceux-ci ont pris dans la Déclaration. Le BRENUAC collaborera étroitement également avec la CEEAC pour renforcer le cadre juridique régional relatif aux élections démocratiques, notamment en soutenant le processus d'adoption d'un protocole régional, compte tenu des normes et des cadres qui existent au niveau de l'Union africaine.
173. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 28).

Tableau 28
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Engagement accru, de la part des États où se tiennent des processus électoraux et des processus de dialogue, à parvenir à un consensus viable et à un règlement pacifique des conflits	Adoption à l'échelon de la CEEAC d'une législation sur le pastoralisme ; adoption de politiques et de programmes communs en vue du prochain sommet CEEAC-CEDEAO	Diminution du nombre de problèmes liés aux élections et augmentation du nombre d'initiatives prises dans la sous-région pour favoriser un dialogue constructif et inclusif	Missions d'alerte rapide et de bons offices menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les pays où se déroulent des élections La majorité des élections en Afrique centrale sont généralement pacifiques et se déroulent avec très peu de violence, voire sans violence	Les missions d'alerte précoce et de bons offices menées par le BRENUAC et la CEEAC dans les États de la région contribuent à des élections pacifiques, avec un niveau de violence nul ou faible. Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et vers l'adoption d'un protocole régional sur les élections

Produits

174. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la mission.

Tableau 29
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
2. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
3. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
4. Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	60	60	70	70

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
5. Atelier sur la prévention des conflits, la médiation, les droits humains et l'autonomisation des femmes	40	40	45	45
6. Atelier s'adressant aux journalistes et aux médias sur le rôle qui est le leur dans la prévention des conflits et la protection des civils	20	20	25	25

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices, diplomatie préventive et médiation, missions et réunions diplomatiques de haut niveau, y compris en collaboration avec des organisations régionales (CEEAC, Union africaine) ; sommets, forums et réunions de haut niveau régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir la paix et la stabilité, la sécurité maritime et les droits humains.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions de coordination stratégique et tables rondes avec des organisations régionales et sous-régionales au sujet de l'intégration régionale, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de la lutte contre le terrorisme (notamment contre les menaces que Boko Haram fait peser sur la sécurité).

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : visites sur le terrain dans les États Membres qui serviront à recueillir des informations, à consulter les parties prenantes et à coordonner l'action concernant les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité dans la sous-région, tels que les crises politiques et électorales, les groupes armés, le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports imprimés (brochures, dossiers d'information, calendriers, revue annuelle, publications trimestrielles et banderoles) ; audiovisuel (coopération avec la radio et la télévision en vue de la couverture de certaines activités de la mission et de la diffusion d'émissions les concernant) ; et manifestations culturelles et sportives et autres activités de sensibilisation liées à des célébrations de l'Organisation, notamment un tournoi annuel de football pour la paix.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse, déclarations et entretiens avec les médias sur les activités de la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes sur les médias sociaux pour la diffusion d'informations relatives à la mission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	5 903,6	6 894,3	7 238,0	–	343,7
Dépenses opérationnelles	1 381,8	1 635,8	1 836,1	119,3	200,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	7 285,4	8 530,1	9 074,1	119,3	544,0

Tableau 31
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	–	–	2	5	12	6	–	26	7	–	33	4	11	–	48
Effectif proposé pour 2023	1	–	–	2	5	12	6	–	26	7	–	33	4	12	1	50
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2

175. Le montant des ressources demandées pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'élève à 9 074 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (7 238 000 dollars) correspondant à 33 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 6 P-3 et 7 emplois d'agent(e) du Service mobile) et à 15 emplois de temporaire soumis à recrutement national [4 emplois d'administrateur(trice) et 11 emplois d'agent(e) local(e)] dont la reconduction est proposée et la création de 2 emplois (1 agent(e) local(e) et 1 Volontaire des Nations Unies), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 836 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants (24 700 dollars), voyages officiels (566 400 dollars), installations et infrastructures (303 200 dollars), transports terrestres (63 600 dollars), opérations aériennes (159 200 dollars), communications et informatique (654 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (64 300 dollars).
176. Pour 2023, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :
- Création d'un emploi d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) local(e)] pour renforcer le service de prévention des incendies et le service de sécurité résidentielle ;
 - Création d'un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances (Volontaire des Nations Unies) pour aider à l'élaboration et à l'exécution du budget annuel.
177. L'augmentation des besoins pour 2023 par rapport au crédit ouvert pour 2022 s'explique par :
- l'augmentation des besoins en personnel international en raison de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui appliqué dans le budget 2022 approuvé ;
 - la proposition de création d'un emploi d'agent(e) local(e) et d'un emploi de Volontaire des Nations Unies pour 2023 ;
 - et c) les acquisitions destinées à remplacer le matériel informatique et le matériel de communication obsolètes.
178. Un taux de vacance de 10 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, compte tenu des taux de vacance effectifs en 2021 et du déploiement prévu en 2022. Sur la base des données les plus récentes, on est parti du principe que tous les emplois soumis à recrutement national seraient pourvus. Des taux de vacance de 35 et 50 % ont été appliqués, respectivement, aux estimations pour les emplois d'agent(e) local(e) et de Volontaire des Nations Unies proposés.

Ressources extrabudgétaires

179. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 600 000 dollars devraient servir au renforcement des institutions de la CEEAC suite à sa réforme ; à la mise en service du réseau régional des organisations de la société civile pour la paix et la stabilité en Afrique centrale ; à la

prévention des violences et des crises liées aux élections ; à la mise en œuvre des activités liées au programme de lutte contre les changements climatiques ; à l'organisation des réunions et des activités connexes du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ; et aux activités liées aux femmes, à la paix et à la sécurité.

180. En 2023, le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 600 000 dollars qui lui serviront à étayer les capacités régionales de prévention, d'atténuation et de règlement des crises et des violences liées aux élections dans la sous-région de l'Afrique centrale, et en particulier à renforcer les mécanismes de gouvernance électorale et à soutenir l'adoption de normes et de mécanismes régionaux relatifs aux élections démocratiques ; à assurer le bon fonctionnement d'une plateforme régionale de femmes pour la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale ; à renforcer les capacités de prévention et de règlement des conflits de la CEEAC de sorte que celle-ci soit dotée de moyens d'alerte rapide plus efficaces ; et à raffermir le rôle des organes de presse en tant que catalyseurs de la paix et de la sécurité, ainsi que de la cohésion sociale.

7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(88 432 200 dollars)

Avant-propos

Le processus politique libyen a été mis en échec lorsque les élections prévues pour le 24 décembre 2021 ont été reportées du fait des dissensions persistantes entre acteurs et institutions politiques. Les divergences de vues quant à la manière de remettre le processus politique sur les rails ont exacerbé les clivages. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a facilité les efforts déployés pour sortir de l'impasse en recentrant son action sur le soutien aux trois thématiques de dialogue, à savoir la politique, la sécurité et l'économie. Elle a en outre soutenu les initiatives visant à mettre en place un cheminement consensuel conduisant à la tenue d'élections dans le respect d'un cadre constitutionnel, à garantir le maintien de l'accord de cessez-le-feu de 2020 et à consolider les progrès réalisés sur le plan économique.

En 2023, la MANUL continuera d'offrir ses bons offices et son soutien aux parties prenantes libyennes et à la coordination des différentes thématiques (politique, sécurité, économie et droits humains), et de faciliter un dialogue inclusif visant à constituer un gouvernement et un parlement démocratiquement élus et des institutions militaires, policières et financières unifiées. Les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL, déployés depuis octobre 2021, continueront d'aider les autorités libyennes à soutenir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et pris en mains par les Libyens et à procéder au retrait des forces étrangères et des mercenaires en coordination avec les États Membres et les organisations régionales concernés.

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour inclure les femmes et les jeunes dans les processus politiques, promouvoir la réconciliation nationale et la justice et protéger l'espace civique. La situation des migrants et des réfugiés en Libye reste vivement préoccupante. La MANUL, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, continue de s'atteler à ces priorités, qui sont essentielles à l'édification d'une Libye pacifique et résiliente.

L'Administrateur responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye
(Signé) Raisedon **Zenenga**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

181. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est une mission politique spéciale intégrée que le Conseil de sécurité a créée le 16 septembre 2011, par sa résolution 2009 (2011), afin de soutenir les efforts de transition et l'action postérieure au conflit, notamment dans le cadre d'un dialogue national inclusif et de l'élaboration d'un projet de constitution. En raison du conflit qui a éclaté en 2014, le Conseil a chargé la mission de soutenir le processus politique libyen en vue de la tenue d'élections et de l'unification des institutions, conformément à l'Accord politique libyen signé le 17 décembre 2015.
182. Après la signature, le 23 octobre 2020, d'un accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale qui a mis fin au conflit armé amorcé en avril 2019, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2570 (2021), a chargé la MANUL d'apporter son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant au déploiement évolutif et progressif d'observateurs du cessez-le-feu, dont le nombre initial maximal avait été fixé à 60, lorsque les conditions le permettraient.
183. Le 29 avril 2022, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2629 (2022), a prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 le mandat de la MANUL, tel que défini dans la résolution 2542 (2020) et au paragraphe 16 de la résolution 2570 (2021). Il a en outre pris note de l'examen stratégique indépendant de la MANUL et a prié la Mission d'en appliquer les recommandations. Le Conseil a décidé que la MANUL, en tant que mission politique spéciale intégrée, devait être dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général basé à Tripoli, épaulé par deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, en vue de se concentrer à nouveau sur la dynamique politique des divers aspects du conflit en Libye, tout en favorisant la complémentarité entre la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies et leur intégration. Il a en outre demandé que, dans le cadre de l'application des recommandations issues de l'examen stratégique, la MANUL envisage l'ensemble des moyens pouvant lui permettre d'accroître son efficacité et de redéployer les ressources existantes, notamment par la définition des priorités et la reconfiguration des tâches et des ressources, en fonction des besoins et des possibilités.
184. Dans sa résolution 2629 (2022), le Conseil de sécurité a réaffirmé son ferme attachement à un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par les Nations Unies, qui devait ouvrir la voie à la tenue dès que possible d'élections présidentielle et législatives nationales libres, régulières et inclusives en Libye, et a exprimé son soutien aux efforts actuellement déployés pour faciliter les concertations interlibyennes visant à créer des conditions et des circonstances favorables à l'organisation d'élections reposant sur des bases constitutionnelles et légales. Il a en outre rappelé le calendrier fixé dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, et rappelé que toutes les institutions compétentes avaient un rôle à jouer dans la conduite des élections.
185. La Mission est notamment chargée de la médiation et des bons offices visant à appuyer : a) un processus politique ouvert à toutes et à tous et un dialogue relatif à la sécurité et aux questions économiques dans le cadre de l'Accord politique libyen et du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye ; b) la poursuite de l'application de l'Accord politique libyen ; c) le renforcement des dispositions du Gouvernement libyen en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie, et notamment la réforme économique, que la Mission appuie en collaboration avec les institutions financières internationales ; d) un cessez-le-feu et les activités de surveillance de celui-ci ; e) les étapes suivantes de la transition libyenne, y compris le processus constitutionnel et l'organisation des élections. En outre, sous réserve des contraintes opérationnelles et des conditions de sécurité, la MANUL est chargée : a) d'apporter une assistance aux principales institutions libyennes ;

b) d'appuyer, si demande en est faite, la fourniture de services essentiels et l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris pour riposter à la pandémie de COVID-19, dans le respect des principes humanitaires ; c) de surveiller la situation des droits humains et d'en rendre compte ; d) d'appuyer la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et de lutter contre leur prolifération ; e) de coordonner l'assistance internationale et d'appuyer, en lui fournissant conseils et assistance, le Gouvernement dans son action visant à stabiliser les zones sortant de conflits, y compris celles qui ont été libérées du contrôle de Daech ; f) d'apporter son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant au déploiement évolutif et progressif d'observateurs du cessez-le-feu, lorsque les conditions le permettraient.

Programme de travail

Objectif

186. L'objectif auquel la Mission contribue, conformément aux résolutions [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2629 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et compte tenu des recommandations de l'examen stratégique indépendant de 2021, est de soutenir le processus politique inclusif devant aboutir à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu et à des initiatives de réconciliation, de consolidation de la paix et d'édification de l'État, lancées à la suite d'élections crédibles, transparentes et inclusives ; de promouvoir l'égalité des genres, en préconisant un renforcement de la participation des femmes dans tous les aspects du processus politique ; de favoriser l'unification des institutions responsables de la politique, de la sécurité, de l'économie et de l'état de droit, lesquelles doivent être attentives et rendre des comptes à l'ensemble de la population libyenne ; d'aider la Commission militaire conjointe 5+5 à maintenir le cessez-le-feu, en appuyant la mise en œuvre des dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, y compris le retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye, en se fondant sur le plan d'action de la Commission ; de promouvoir les droits humains et les processus de réconciliation nationale et de justice transitionnelle fondés sur les droits ; de faire face à la menace terroriste ; et d'entretenir des relations mutuellement avantageuses avec les partenaires internationaux tout en respectant la souveraineté de la Libye.

Stratégie

187. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) Fournir une médiation et des bons offices, ainsi qu'une assistance technique, afin de contribuer à la pleine unification de l'État libyen en mettant davantage l'accent sur le processus politique, ainsi que sur les priorités en matière d'économie, de sécurité, d'aide humanitaire et de droits humains, tout en tenant compte des liens qui existent entre tous ces éléments, et en complétant les efforts déployés par les groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye, avec le concours des parties prenantes libyennes à tous les niveaux, pour que le processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens puisse progresser sans heurt ;
 - b) Aider la Commission militaire conjointe 5+5 à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu dans tout le pays grâce au travail de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à l'appui du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, qui passe notamment par la fourniture d'une assistance technique et le retrait des forces étrangères et des mercenaires ;
 - c) Appuyer la réforme de la politique économique, en étroite coopération avec les États Membres et les institutions financières internationales, notamment la réunification et la réforme du système bancaire du pays, la mise en place d'une politique de décentralisation et la réforme du système de subventions ;

- d) Soutenir les parties libyennes et les acteurs internationaux pour qu'ils continuent de participer à un processus de réconciliation nationale fondé sur les droits, sur la base des principes de la justice transitionnelle, en vue de favoriser un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens et une paix durable ;
 - e) Offrir un appui et des bons offices dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant de soutenir le système judiciaire et le ministère public, qui contribuent de manière essentielle à garantir la justice dans le cadre d'un processus de paix durable ;
 - f) User de ses bons offices et collaborer avec les autorités nationales pour réformer le secteur de la sécurité du pays, notamment en soutenant la lutte antimines et la réforme du secteur de la sécurité et en contribuant à jeter les bases d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à faciliter la planification opérationnelle avec les parties prenantes nationales sur l'élaboration du processus, la mise en place des institutions et les aspects économiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et en coordonnant la fourniture de compétences techniques, de formations et de matériel ;
 - g) fournir une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections municipales ;
 - h) Promouvoir et protéger les droits humains, surveiller et signaler les atteintes aux droits humains, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire et les violations de ces droits, y compris la violence sexuelle en période de conflit, sensibiliser les esprits à la situation humanitaire et soutenir l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays ;
 - i) Engager un dialogue avec les pays voisins, y compris les pays subsahariens, pour veiller à ce que leurs points de vue et leurs préoccupations soient pris en considération.
188. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La formation d'institutions nationales unifiées dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie, notamment le Gouvernement et le Parlement, de forces armées et de police unifiées, d'une Banque centrale unifiée, et d'une économie stabilisée et unifiée ;
 - b) La mise en place d'institutions efficaces et responsables et la promotion de l'état de droit dans l'ensemble du pays, et l'élaboration de processus de réconciliation et de justice transitionnelle, ce qui devrait permettre à l'État d'être plus résilient et plus réactif ;
 - c) Le maintien du cessez-le-feu et la mise en place d'un soutien effectif à la mise en œuvre des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, y compris le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères.
189. Pour atteindre ces résultats, il a été recommandé, dans le cadre de l'examen stratégique indépendant, de renforcer les capacités clés de la Mission et d'étendre progressivement sa présence, ce qui a été amorcé en 2022 avec le déploiement de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu, qui sera basée à Syrte dès que les conditions le permettront.
190. Le projet de budget de la Mission pour 2023 donne la priorité aux capacités suivantes : a) l'analyse politique et le soutien aux efforts de médiation en cours, en mettant l'accent sur l'expertise constitutionnelle ; b) une expertise politique et économique axée sur l'analyse et la réforme économiques, et un soutien à la gestion transparente, équitable et responsable des revenus pétroliers dans l'ensemble du pays ; c) la justice transitionnelle et la réconciliation ; d) le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la gestion des armes et des munitions au sein de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu ; e) la communication stratégique ; f) l'analyse et la prise en compte de la dimension de genre ; g) le renforcement des capacités du Bureau du (de la) Chef de cabinet, l'objectif étant de garantir le déroulement efficace et la gestion intégrée des activités de la Mission, ainsi que la cohérence et l'harmonisation des tâches prescrites à l'échelle de la Mission ; h) l'appui et la sécurité en vue d'appuyer la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à Syrte.

Facteurs externes pour 2023

191. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) L'Accord politique libyen de décembre 2015, la résolution [2510 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle il a fait siennes les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a été adoptée à Tunis, et les produits connexes, et les résolutions [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2629 \(2022\)](#) continuent de constituer le cadre directeur de l'appui de l'ONU en Libye ;
 - b) Le consensus entre les institutions libyennes, destiné à réamorcer le processus électoral en 2022 au moyen de calendriers et d'étapes précis et d'une assise constitutionnelle approuvée par toutes les parties, aboutit à un processus électoral inclusif et transparent et met ainsi un terme à la transition politique par la tenue d'élections présidentielles et parlementaires dans les meilleurs délais et, dans un second temps, par la formation de nouvelles autorités exécutives et législatives ;
 - c) La mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu signé en octobre 2020, qui prévoit notamment le retrait des combattants étrangers et des mercenaires, et des mécanismes convenus visant à surveiller et à maintenir l'accord se poursuit, et la situation de stabilité précaire inhérente aux conditions de sécurité perdure ;
 - d) Le secteur économique de la Libye continue de pâtir d'un manque de contrôle et de transparence en ce qui concerne les dépenses publiques, tandis que les efforts visant à réunifier la Banque centrale se poursuivent dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route et des recommandations de l'audit indépendant pour la réunification ;
 - e) Des éléments d'instabilité ou de stagnation continuent de ralentir l'action menée sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, offrant à ceux qui cherchent à maintenir le statu quo et aux fauteurs de troubles potentiels des occasions d'entraver ces efforts ; c'est pourquoi la Mission doit continuer d'offrir ses bons offices, tout en favorisant la réconciliation et en appuyant les mécanismes de justice transitionnelle ;
 - f) La situation des droits humains en Libye devrait rester préoccupante, notamment en ce qui concerne le maintien d'un espace civique permettant à tous les habitants de ce pays d'exercer leurs droits, en particulier leurs droits civils et politiques ;
 - g) La situation humanitaire s'améliore et les conditions de sécurité se stabilisent, avec une diminution régulière du nombre de personnes déplacées ;
 - h) Les partenariats stratégiques se poursuivent entre les membres de la communauté internationale, notamment les organisations régionales et l'ONU, pour favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens ainsi que l'adhésion au régime de sanctions de l'ONU.
192. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans sa résolution [2542 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de coordonner l'assistance internationale et de fournir conseil et assistance au Gouvernement libyen dans son action visant à stabiliser le pays. La MANUL cherchera à optimiser les résultats obtenus collectivement dans tous les domaines en établissant des partenariats avec des partenaires locaux et internationaux, des organisations régionales et des groupes de la société civile, notamment en présentant des exposés diplomatiques et en coordonnant son action avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne (Quatuor pour la Libye) pour assurer une approche unifiée de l'appui au processus mené par le pays dans les domaines de la politique et de la sécurité et du règlement de la crise libyenne. De plus, le groupe de travail tripartite réunissant l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne poursuivra ses travaux, en particulier sur la situation des migrants et des réfugiés bloqués en Libye.

193. L'intégration de la Mission auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui composent l'équipe de pays des Nations Unies fait partie des principes directeurs de la MANUL, en sa qualité de mission politique spéciale intégrée des Nations Unies opérant dans un contexte post-conflit et combinant plusieurs aspects de la consolidation de la paix – politique, développement, humanitaire, droits humains, état de droit, aspects liés à l'économie et à la sécurité – dans l'optique de définir une stratégie cohérente. Conformément au principe d'intégration, tous les acteurs des Nations Unies (la MANUL et les acteurs humanitaires et de développement des Nations Unies) doivent collaborer de manière étroite et cohérente afin de tirer le maximum de bénéfices de leurs interventions, sous la direction du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire). Dans l'examen stratégique indépendant de 2021, il a été souligné que la coordination et les synergies entre les travaux de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies s'étaient améliorées et il a été recommandé de redoubler d'efforts pour garantir une complémentarité entre leurs différents axes de travail. Par conséquent, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de mettre l'accent sur le triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix afin de favoriser la paix, la sécurité et le développement durable à long terme. Sur le plan humanitaire, le Plan d'aide humanitaire 2022 pour la Libye vise à atteindre environ 211 000 personnes au cours des cinq premiers mois de l'année, soit 27 % des 803 000 personnes recensées comme ayant besoin d'une aide humanitaire et d'interventions de protection. Compte tenu du fait que les politiques et les interventions dans le domaine de la sécurité auront des incidences majeures sur les efforts liés à l'action humanitaire et au développement et inversement, une approche intégrée de la planification et de l'évaluation continuera de permettre de renforcer l'aptitude de la Mission à exécuter son mandat et d'accroître la capacité de l'équipe de pays de s'acquitter de ses fonctions et, partant, l'impact des interventions de l'Organisation des Nations Unies à l'appui du peuple libyen. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies travailleront conjointement à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) afin de s'attaquer aux causes profondes et aux principaux vecteurs de la crise actuelle en Libye, dans le cadre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), l'objectif 5 (égalité entre les sexes) et l'objectif 8 (croissance économique), en vue de bâtir une société inclusive, stable, démocratique, prospère, égalitaire et réconciliée, soutenue par des institutions unifiées et renforcées dans les domaines de la sécurité, de la justice, de l'état de droit et des droits humains, dont l'objectif est de promouvoir et protéger ces derniers. Dans l'ensemble, le renforcement de la planification et de l'évaluation intégrées entre la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que la définition de repères et d'indicateurs, sont autant d'occasions de préparer progressivement le terrain en vue d'un éventuel transfert des tâches dans les trois à cinq années à venir, une fois que les élections nationales auront eu lieu, que les priorités du gouvernement auront été établies et que la situation en matière de politique, d'économie et de sécurité se sera améliorée.
194. La MANUL prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera de promouvoir la participation des femmes au processus politique et leur représentation dans les institutions de l'État, notamment afin d'assurer la prise en compte des questions de genre lors de l'élaboration de la Constitution et dans le cadre des processus électoraux et ainsi de garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies promouvront conjointement l'égalité des droits et des chances pour les femmes, notamment en appuyant les efforts déployés par le Gouvernement pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence, en application de la législation nationale, des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, notamment les déplacées, les migrantes et les réfugiées, et pour recenser les incidences de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme sur les femmes en Libye. Elles continueront d'améliorer leurs efforts de prévention et de protection.

Activités d'évaluation

195. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2542 (2020), un examen stratégique indépendant a été réalisé en 2021. Celui-ci a fourni une évaluation et des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de la MANUL en termes de structure globale, de hiérarchisation des tâches, et de capacités et d'efficacité du personnel de la Mission, notamment concernant la médiation et la gestion du processus de paix. Dans sa résolution 2629 (2022), le Conseil a fait siennes les recommandations formulées à l'issue de l'examen et a demandé à la Mission d'envisager l'ensemble des moyens permettant d'accroître l'efficacité et de réaffecter les ressources existantes, notamment en hiérarchisant et en réorganisant les tâches et les ressources. La Mission en a tenu compte lors de l'élaboration du projet de plan-programme pour 2023 afin de renforcer l'exécution de son mandat, par exemple en harmonisant davantage les efforts visant à promouvoir les différents volets du dialogue interlibyen actuel (politique, économie, sécurité, droits humains et droit international humanitaire) et, compte tenu des priorités humanitaires, afin de jeter les bases de processus à moyen et long terme, notamment la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité, la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et une intégration renforcée.
196. Aucune évaluation indépendante et externe n'est prévue pour 2023, mais il a été recommandé, dans le cadre de l'examen stratégique indépendant réalisé en 2021, de procéder à un examen stratégique et à une réévaluation des besoins en personnel et en capacités après les élections nationales, afin de faire en sorte que ceux-ci soient en adéquation avec les priorités nationales. La Mission poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la planification et le suivi de l'exécution des programmes, ainsi que l'établissement de rapports connexes, dans le cadre de ses activités d'autoévaluation. Elle améliorera la collecte d'informations fondées sur des données probantes afin d'éclairer les processus décisionnels, tout en se focalisant sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité et l'identification des domaines à améliorer.

Exécution du programme en 2021

Faciliter la mise en place d'institutions publiques solides et unifiées

197. En 2021, la MANUL a fourni un soutien technique et des services de renforcement des capacités à la Haute Commission électorale nationale pendant toutes les phases de préparation des élections générales, y compris le processus d'inscription des électeurs. Elle a également fourni des conseils techniques sur la réunification de la Banque centrale, notamment en facilitant la tenue d'un audit indépendant. Sur le plan de la sécurité, la Mission a poursuivi son action de plaidoyer en faveur de l'unification des institutions libyennes chargées de la sécurité, ce qui a contribué à la création, par la Commission militaire conjointe 5+5, d'une force de sécurité libyenne conjointe (police) chargée d'opérer le long de la route côtière, ainsi qu'au déploiement de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la Mission à l'appui du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu. La Commission militaire conjointe 5+5 est restée active en tant que seule entité militaire unifiée dans le pays, offrant ainsi un modèle pour l'unification future des institutions militaires.
198. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 32).

Tableau 32
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Des élections municipales se sont tenues dans 25 municipalités de l'ouest et du sud du pays	Les acteurs libyens de l'économie et des finances, de l'armée et de la sécurité, et de la politique se sont réunis	Un nouveau pouvoir exécutif intérimaire, chargé de gouverner la Libye pendant la période précédant les élections nationales qui sont

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Gouvernement a alloué le budget nécessaire à la Commission	Un accord de cessez-le-feu a été conclu et un plan d'action pour la période de transition a été adopté jusqu'à la tenue des élections	prévues pour le 24 décembre 2022 a été sélectionné et approuvé par la Chambre des députés
Des activités de renforcement et de développement des compétences du personnel de la Commission ont été menées ; elles visaient notamment à tirer des enseignements des élections tunisiennes		La Chambre des députés, qui avait été divisée, a été réunifiée L'organisme d'administration des élections a été doté des moyens voulus pour organiser des élections (nationales et municipales), notamment d'un budget suffisant

Conséquences de la pandémie

199. Bien qu'en 2022, la pandémie de COVID-19 n'ait pas conduit à l'annulation des activités de la Mission, elle a continué de peser sur les modalités d'exécution du mandat de cette dernière. Ainsi, la Mission a mis en œuvre des mesures de prévention visant à restreindre les réunions de masse, qui sont essentielles à la promotion d'un processus politique inclusif, et a reconfiguré les séminaires, les ateliers et les activités de formation afin de les proposer en ligne. Elle a en outre fourni des services consultatifs techniques par le truchement de webinaires et d'autres outils en ligne. Elle a donc pu continuer de s'acquitter de son mandat, par des moyens virtuels, notamment dans le cadre des groupes de travail sur la sécurité (à la fois dans le cadre de séances de la présidence et en séance plénière). Quelques séances de travail en présentiel ont eu lieu, notamment la réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité à Tunis, ainsi que des visites internationales en personne qui ont été essentielles pour faire avancer le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye. La MANUL a organisé 10 réunions de coordination de la lutte antimines en ligne en présence du Centre libyen de lutte antimines, des partenaires de réalisation, des États Membres intéressés et des parties prenantes afin de renforcer la coordination opérationnelle, de faciliter le partage d'informations et de gagner en efficacité. En outre, 120 activités de soutien aux élections ont été organisées en ligne, notamment des séances d'assistance électorale hebdomadaires et mensuelles avec les partenaires électoraux afin de favoriser le partage d'informations, des séminaires sur le genre et les élections, et des ateliers thématiques.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : promouvoir la réconciliation et la mise en place d'un processus démocratique inclusif

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

200. En 2021, le travail effectué par la Mission a contribué à maintenir le dialogue politique entre les Libyens par le truchement du Forum de dialogue politique libyen et de la nomination d'un nouveau pouvoir exécutif de transition, lequel a établi une autorité exécutive unie, et à faire progresser les efforts visant à l'unification des institutions économiques, bien que les activités menées en ce sens aient été freinées par les dissensions continues entre les parties. Grâce à divers outils de communication stratégique, la Mission a soutenu la mise en place de processus politiques et électoraux en s'efforçant de contrecarrer les discours haineux, l'incitation à la haine et la désinformation dans les médias libyens, tout en promouvant dans le même temps les principes de l'éthique journalistique et l'interaction sur les plateformes de médias sociaux. Des débats novateurs organisés via les médias numériques ont permis d'atteindre des milliers de Libyens, permettant ainsi au grand public d'accéder au dialogue politique.

201. En 2023, la MANUL continuera de promouvoir la mise en place d'un processus de dialogue politique ouvert à tous et dirigé et contrôlé par les Libyens, afin de parvenir à un accord sur un cadre constitutionnel conforme aux normes internationales, qui renforcera l'édification de l'État, la bonne gouvernance et l'application du principe de responsabilité. Elle apportera son soutien aux efforts déployés à l'échelle nationale en vue de procéder à une transition politique pacifique et de favoriser la réconciliation et la consolidation des institutions démocratiquement élues. Un soutien technique sera apporté aux fins de la préparation et de la conduite des élections, y compris au niveau local, afin de promouvoir davantage la décentralisation et la gouvernance locale.
202. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 33).

Tableau 33
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
<p>Une feuille de route en trois parties a été proposée par la MANUL pour mettre fin aux hostilités, maintenir l'embargo sur les armes et relancer le dialogue politique</p> <p>Des recettes supplémentaires (correspondant à celles du pétrole) ont été intégrées dans le processus budgétaire</p> <p>Des réunions des gouverneurs de la Banque centrale de Libye ont été organisées avec l'appui des institutions financières internationales en vue de convenir d'un mandat</p> <p>Un dialogue sur l'économie a été établi avec des experts libyens en la matière afin de consolider et de poursuivre la réforme de la politique économique</p>	<p>Un dialogue interlibyen à trois volets (politique, armée et sécurité, et économie et finances) a été lancé et facilité par les groupes de travail établis dans le cadre du Comité international de suivi de la situation en Libye</p> <p>Un accord de cessez-le-feu a été signé en octobre 2020 et une feuille de route politique couvrant la période de transition qui prendra fin lors de la tenue des élections nationales a été adoptée en novembre</p> <p>Le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye a été réactivé, permettant l'harmonisation des politiques monétaires</p> <p>Un contrat a été conclu avec une société d'audit et les audits de deux succursales de la</p>	<p>Un nouveau pouvoir exécutif intérimaire, chargé de gouverner la Libye pendant la période précédant les élections nationales et pour une durée totale n'excédant pas 18 mois, a été sélectionné par le Forum de dialogue politique interlibyen, facilité par la Mission, et approuvé par la Chambre des députés</p> <p>L'accord visant à établir une base constitutionnelle pour les élections n'a pas été trouvé</p> <p>Le conseil d'administration de la Banque centrale de Libye a unifié les taux de change, renforçant ainsi la valeur réelle de la monnaie et supprimant les distorsions</p> <p>Le rapport d'audit sur la Banque centrale de Libye a</p>	<p>La passation de pouvoirs à la suite des élections nationales se fait sans heurt</p> <p>Le Gouvernement élu entre en fonctions et exerce une autorité effective sur tout le pays</p> <p>Un appui est apporté à une stratégie nationale multidimensionnelle visant à favoriser la réconciliation tout en promouvant la responsabilité</p> <p>Le processus d'adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales est mené à terme</p> <p>Un appui est apporté en vue de favoriser l'unification de la Banque centrale de Libye, la gestion des déficits nationaux et un accès aux devises</p>	<p>Un parlement élu unifié et un gouvernement fonctionnel et ses institutions contribuent à la stabilité politique et à la réconciliation</p> <p>Un cadre constitutionnel est approuvé et élaboré conformément aux normes et standards internationaux</p> <p>Un accès équitable aux processus politiques et démocratiques est garanti et protégé par la Constitution, y compris pour les femmes et les jeunes</p> <p>Les institutions économiques et financières renforcent leur capacité à établir une stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des réformes économiques, afin de rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente</p>

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	Banque centrale de Libye ont été réalisés en parallèle	été publié sur la base de l'audit initié en vue de rétablir le mécanisme national d'application du principe de responsabilité et de faire avancer l'unification des deux succursales	étrangères qui permette de maintenir la valeur de la monnaie et de stabiliser le prix des produits de première nécessité	
	La Commission d'experts économiques libyens, organe consultatif intérimaire chargé d'harmoniser la politique économique et de créer les conditions nécessaires à l'unification des institutions, a été officiellement établie	Des experts économiques ont appuyé le processus de transition vers un nouveau gouvernement national unifié en prenant des mesures continues, de manière à contribuer à l'harmonisation du budget national et d'autres processus économiques	L'unification de la Banque centrale de Libye est consolidée : ses comptes et ses procédures de contrôle des banques commerciales sont harmonisés ; le mécanisme national de responsabilité est renforcé	
			Les efforts de réforme économique visant à rendre l'économie libyenne plus productive, plus efficace et plus transparente se poursuivent	

Résultat 2 : renforcement des institutions de l'état de droit et du processus de justice transitionnelle protégeant les droits de toutes et tous en Libye

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

203. En 2021, la MANUL a soutenu le lancement d'un centre national de justice transitionnelle destiné à former les acteurs du pays, à renforcer les capacités nationales et à élaborer des lois relatives à la justice transitionnelle. L'appui technique fourni par la Mission a également contribué à la création, au sein de l'Ordre des avocats libyens, d'un comité composé de 20 avocates expérimentées, dans le but de renforcer son action en faveur des droits des femmes. La MANUL a également facilité les discussions sur la violence à l'égard des femmes, le rôle des organisations de la société civile et la protection des défenseurs des droits humains. La MANUL a recensé de nouveaux cas de détention arbitraire dans des établissements gérés par des acteurs étatiques ou non étatiques dans tout le pays, ainsi que des cas de détenus soumis à la torture, à des violences sexuelles ou à d'autres violations graves du droit international.
204. En 2023, la MANUL, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, aidera les institutions gouvernementales à s'acquitter de leurs obligations en matière de protection et de promotion des droits humains, en mettant l'accent sur la protection de l'espace civique et de la liberté d'expression et de réunion. La Mission aidera les institutions libyennes à mettre en place le processus de justice transitionnelle, en plaçant les droits des victimes, l'application du principe de responsabilité et la justice au centre dudit processus. Elle offrira ses bons offices pour promouvoir

la reconnaissance et l'exercice des droits des femmes et l'institutionnalisation des politiques et procédures liées à l'autonomisation des femmes et à la protection des droits des femmes et des enfants et des victimes de la violence.

205. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 34).

Tableau 34

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Un forum de la société civile regroupant des défenseurs et défenseuses des droits humains et consacré au rapport périodique universel a été créé ; il coordonne la présentation d'un rapport périodique universel conjoint au Conseil des droits de l'homme	Les capacités des conseillères municipales libyennes ont été renforcées en ce qui concerne l'inclusion des femmes libyennes dans le processus de paix et le processus électoral, le droit international des droits de l'homme, la législation nationale et les recommandations relatives à l'élimination de la violence à l'égard des femmes	L'autorité judiciaire, notamment le Conseil supérieur de la magistrature, a été renforcée en ce qui concerne le respect, la protection et la promotion des droits humains, en mettant l'accent sur l'établissement des faits et le renforcement des systèmes judiciaire et de poursuites	Un mécanisme national consacré à la justice transitionnelle est mis en place, de manière à renforcer les capacités des acteurs du pays en ce qui concerne les lois relatives à la justice transitionnelle et le processus de réconciliation, ainsi que le travail de plaidoyer aux fins de la libération des prisonniers détenus arbitrairement Les organes gouvernementaux et les organisations de la société civile élaborent une stratégie de protection et une structure de protection approuvée par le Gouvernement, qui comprend une commission mixte de protection des défenseurs des droits humains soucieuse des questions de genre Un cadre de consultation mixte est établi, dans le but de renforcer la surveillance,	Des cadres juridiques et politiques sont adoptés et mis en œuvre par les autorités légitimes pour promouvoir l'état de droit, notamment l'approbation d'une loi sur la violence à l'égard des femmes, la modification de la loi 29 de 2013 sur la justice transitionnelle et la rédaction d'une nouvelle loi sur la réconciliation nationale Les institutions de l'état de droit sont renforcées en vue d'être à même de mener des enquêtes et d'engager des poursuites en cas d'atteintes aux droits humains et de violations de ces droits, ainsi que de juger et de prévenir lesdites atteintes et violations, tandis que les capacités de surveillance et de signalement des organisations de la société civile sont renforcées

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
			l'analyse et le signalement des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits par la société civile	

Résultat 3 : des institutions de sécurité unifiées qui favorisent la concrétisation de la réforme du secteur de la sécurité et la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, y compris un mécanisme efficace de surveillance du cessez-le-feu en Libye

Projet de plan-programme pour 2023

206. Le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye, adopté en octobre 2021, prévoit un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait de ces éléments du territoire libyen. Les efforts déployés par la MANUL ont permis de renforcer le socle sur lequel il convient de continuer de s'appuyer pour unifier et réformer le secteur de la sécurité. La MANUL a également lancé le déploiement progressif, évolutif et échelonné du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, qui se compose d'observateurs internationaux, ainsi que de membres du personnel chargés de fournir un soutien opérationnel, logistique et de sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

207. Les enseignements tirés sont les suivants : l'instabilité politique actuelle a eu une incidence négative sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route convenue avec la Commission militaire conjointe 5+5 et a compromis la mise en place en temps utile du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye. Pour y remédier, on s'est attaché, dans le cadre de la Mission, à prendre des mesures opérationnelles concrètes, telles que l'élaboration d'instructions permanentes nécessaires à l'établissement du centre d'opérations conjoint et la mise en place d'un dialogue régulier avec la Commission militaire et les observateurs locaux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la Mission, on continuera de consolider le soutien apporté au renforcement des capacités du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens en matière de planification opérationnelle, de surveillance, de validation des dispositions du cessez-le-feu et d'établissement de rapports à ce sujet, afin de continuer de recenser des domaines d'accord et de définir les activités à entreprendre.
208. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 35).

Tableau 35
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La Commission militaire conjointe 5+5 a été créée en tant qu'organe conjoint du Gouvernement d'entente nationale	Un accord de cessez-le-feu a été signé en octobre 2020 La feuille de route politique du Forum de dialogue politique interlibyen, couvrant	Le renforcement du climat de confiance entre les parties à l'accord de cessez-le-feu a abouti à la signature, le 8 octobre, du plan	Le plan d'action relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires est mis en œuvre et un	Les institutions du secteur de la sécurité sont unifiées, placées sous contrôle civil et comprennent des forces militaires et de police

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
et de l'Armée nationale libyenne ; elle a contribué à apaiser les hostilités et a constitué le noyau de l'accord de cessez-le-feu général conclu en 2020	la période de transition qui prendra fin lors de la tenue des élections nationales, a été adoptée en novembre 2020 Le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé par la Libye a été signé le 3 novembre 2020 par la Commission militaire conjointe 5+5 et la MANUL	d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 relatif au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye La Commission militaire conjointe 5+5 a signé un plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu	centre d'opérations conjoint est créé Les efforts déployés par le Comité de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont étendus aux régions de l'est et du sud	fonctionnelles, professionnelles et responsables Le mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu est pleinement opérationnel ; il surveille les violations de l'application de l'accord de cessez-le-feu et en rend compte Des initiatives de réforme globale du secteur de la sécurité, visant notamment au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés non étatiques par le truchement de mécanismes efficaces et inclusifs sont mises en place par un comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Produits

209. On trouvera dans le tableau 36 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 36

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
2. Séances du Conseil de sécurité	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

B. Création et transfert de connaissances

Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	22	4	16	16
3. Projets concernant le programme conjoint de police et de sécurité	20	2	15	15
4. Projets liés à la gestion des armes et des munitions, à la lutte contre la prolifération et à l'action humanitaire de lutte antimines	2	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	140	143	138	138
5. Séminaires et ateliers consacrés aux sujets suivants : processus politique, renforcement de la confiance, élaboration de la constitution, réformes législative et économique, gestion des élections et campagnes électorales, médiation et résolution des conflits, prévention de l'incitation à la violence et à la haine et lutte contre celle-ci, médias, jeunes femmes militantes actives sur les médias sociaux, dialogue numérique libyen, unification de l'armée, démobilisation des groupes armés, conseils techniques, appui en matière de coordination et sensibilisation concernant les engins non explosés et la gestion des munitions, et renforcement des capacités	140	143	138	138

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices visant à favoriser un dialogue politique, économique et en matière de sécurité inclusif en dialoguant avec les institutions libyennes, les partis et formations politiques, les membres de la société civile, les femmes, les jeunes et les composantes culturelles, notamment avec la mise en place, une fois par mois, d'un groupe de travail politique, un groupe de travail économique et un groupe de travail consacré aux droits humains ; activités de bons offices sur la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, y compris une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 par mois (touchant 12 à 15 acteurs libyens clés) ; une réunion de la coprésidence du groupe de travail sur la sécurité (réunissant 10 à 15 membres clés du corps diplomatique) et une réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité (réunissant 20 à 25 membres du corps diplomatique) ; une réunion mensuelle du groupe de travail sur le secteur de la sécurité (à l'intention de 20 personnes, y compris les principaux attachés de défense et conseillers de police), ainsi que diverses réunions des sous-comités et comités de liaison à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye, au moins une fois par mois (à l'intention de 12 personnes en moyenne), notamment dans le cadre de réunions des divers sous-comités visant à unifier les institutions militaires pour traiter de la question des groupes armés non étatiques et des politiques et cadres stratégiques en matière de sécurité (à l'intention d'une vingtaine de personnes) ; missions de bons offices visant à soutenir l'application du principe de responsabilité et la justice transitionnelle et renforcer les capacités nationales au moyen de conseils techniques directs et de programmes de renforcement des capacités à l'intention de 15 avocats et 15 procureurs/juges, et missions de bons offices destinées à soutenir le système judiciaire et le ministère public en matière d'état de droit durable, d'accès à la justice et de droit à un procès équitable ; missions de bons offices menées à l'appui du système judiciaire et du ministère public ; missions de bons offices visant à promouvoir la reconnaissance et l'exercice effectif des droits des femmes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à préconiser l'institutionnalisation des systèmes, politiques, procédures et mécanismes qui portent sur la protection et l'avancement des femmes victimes de violence, l'accès des femmes à une justice équitable et la priorité à accorder à la protection des droits des femmes et des enfants, notamment par le truchement de réunions avec les services chargés de l'avancement des femmes au sein des forces de police, la Haute Commission électorale nationale et le service du Conseil présidentiel chargé des droits des femmes.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de suivi menées par la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à l'appui des activités du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, dans différentes localités de la zone de responsabilité, soit tout au long de la route côtière entre Syrte et Abou Qreïn, jusqu'à Sokna, Abou Qreïn et Ben Jawad, avec la possibilité d'étendre ladite zone à un stade ultérieur ; conduite de missions conjointes visant à recenser des éventuelles violations présumées du cessez-le-feu et à en rendre compte ; analyse de l'évolution récente de la situation en Libye et établissements de rapports y relatifs, y compris l'évaluation périodique des menaces liées à la situation globale, qui est susceptible de présenter un risque ou d'avoir une incidence sur la surveillance du cessez-le-feu ; missions de suivi de la situation des droits humains, notamment des visites dans 6 prisons et centres de détention, sous réserve de garanties d'accès par les homologues officiels, notamment en ce qui concerne les lieux de détention de fortune et secrets et d'autres types de lieux de privation de liberté, tels que les foyers pour femmes et les maisons de correction ; suivi d'une soixantaine de cas d'atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international et de violations desdits droits, notamment dans le cadre d'actes de violence sexuelle en période de conflit, et établissement de rapports y relatifs ; suivi des questions de protection, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants ; suivi des questions de protection à l'aide d'une approche centrée sur les victimes et sur les femmes, les enfants et les migrants, à l'intention de 30 personnes au maximum, lesquelles sont orientées vers les ambassades concernées ou se voient proposer une aide juridique et psychologique pour s'intégrer plus aisément dans la société.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien aux phases ultérieures du processus politique libyen, y compris le processus constitutionnel et l'organisation d'élections, avec des ateliers sur des sujets techniques liés aux élections, à l'intention de 300 acteurs électoraux nationaux et internationaux ; réunions d'assistance électorale, de partage d'informations et de coordination avec des partenaires internationaux d'assistance électorale et des ambassades, à l'intention de 100 personnes ; conseils visant à faire avancer le processus d'élaboration de la constitution ; conseils à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections municipales sur les questions électorales ; assistance au renforcement des capacités techniques des organes de gestion des élections ; coordination de l'assistance électorale internationale ; soutien à la planification de la sécurité des opérations électorales et au Comité central des élections municipales aux fins des élections municipales dans le cadre d'activités menées avec les acteurs électoraux locaux ; soutien à la refonte de la politique nationale de la Libye en s'attaquant aux racines des griefs par le truchement d'un processus de réconciliation nationale et de mécanismes de justice transitionnelle, au moyen d'ateliers et de séminaires à l'intention de 50 personnes ; planification et exécution des activités de surveillance du cessez-le-feu ; fourniture de conseils à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment des conseils juridiques si nécessaire, en vue de la mise en place d'un mécanisme de surveillance efficace et à même de coordonner et d'évaluer les progrès réalisés dans le retrait des forces étrangères et des mercenaires ; fourniture de conseils sur la politique et les cadres de sécurité ; fourniture de conseils et consultations avec le Forum de dialogue politique libyen et le groupe de femmes de la Chambre des représentants, ainsi qu'avec la société civile et les groupes de femmes, touchant environ 500 femmes ; établissement d'un plan de sensibilisation concernant la loi sur la violence à l'égard des femmes ; appui à la gouvernance, à la réforme et au développement du secteur de la sécurité, notamment à la réintégration des groupes armés non étatiques ; fourniture de conseils à la Commission militaire conjointe 5+5, au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, au Centre libyen de lutte antimines, ainsi qu'aux organisations, entités et parties prenantes nationales et internationales de la lutte antimines sur le contrôle des armes lourdes et la gestion des armes et des munitions, et notamment apport de conseils sur l'élimination des restes explosifs de guerre, des pièges, des engins explosifs improvisés et des mines ; activités de sensibilisation et conseils sur les instruments internationaux de contrôle des armes et de désarmement ; soutien à la coordination de la lutte antimines et la facilitation du renforcement des capacités dans la limite des ressources disponibles ; séances de renforcement de la confiance organisées à l'intention de 50 participants issus d'autorités nationales et locales, et d'organisations de la société civile, pour faciliter la tenue de dialogues de réconciliation ; promotion et mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, y compris de la stratégie de surveillance, de constatation et de communication ; sensibilisation au respect de l'espace civique/la liberté de réunion et la liberté d'expression, à l'intention de 30 participants et de 4 institutions locales, dont le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Bureau du procureur et le Conseil supérieur de la magistrature, en faveur de la libération des personnes détenues illégalement ; promotion des droits des femmes moyennant la mise en place de discussions et de conseils techniques sur le projet de loi relatif à la violence à l'égard des femmes à l'intention de 14 experts nationaux des droits des femmes et des enfants, et conseils sur l'égalité des genres ; conseils sur la violence à l'égard des femmes et la violence fondée sur le genre dans un contexte d'élections ; conseils et soutien visant à renforcer les capacités de 30 défenseurs et défenseuses des droits humains concernant le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes et messages médiatiques et campagnes et messages de communication menés dans les médias traditionnels et sociaux afin de promouvoir le processus de paix à trois volets et le dialogue interlibyen, ainsi que la réconciliation, la cohésion sociale et le respect du droit humanitaire et du droit des droits humains, touchant 5 millions de Libyens (y compris des jeunes, des femmes, des influenceurs sur les médias sociaux et le grand public) et 20 entités médiatiques officielles ou non, y compris des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales ; réunions, manifestations et visites de la direction sur le terrain dans l'est, le sud et l'ouest du pays, avec la participation d'au moins 120 jeunes et 100 femmes activistes de toutes les régions de la Libye, afin de promouvoir leur rôle clé dans la consolidation de la paix et le processus de paix en Libye, notamment par la relance des efforts de dialogue auprès des jeunes et la promotion des efforts de dialogue auprès des femmes et des municipalités ; promotion des activités de sensibilisation et de dialogue de la Mission auprès des communautés locales, instauration d'un climat de confiance, maintien d'une coordination étroite et concrétisation du retrait des combattants étrangers et des mercenaires ; soutien aux dirigeants de la MANUL et aux fonctionnaires de haut niveau lors de leurs tournées internationales et de leurs réunions avec les États Membres et le corps diplomatique.

Relations extérieures et relations avec les médias : au moins 40 entretiens stratégiques, déclarations et échanges avec des médias internationaux et régionaux de premier plan en arabe, en anglais et en français, ainsi qu'avec certains médias nationaux ; prise de contact fréquente avec les médias locaux de toutes les régions de la Libye, l'objectif étant de les encourager à tenir compte des risques de conflits dans les informations qu'ils communiquent ; règlement des problèmes et gestion des crises résultant des campagnes médiatiques fomentant la division et visant à entraver l'exécution du mandat de la Mission ; établissement de partenariats avec les médias sociaux visant à renforcer les efforts faits pour lutter contre les discours de haine, les informations fallacieuses et la désinformation ; renforcement du partenariat établi avec la Division de l'Afrique du Nord du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix et avec la cellule

Produits prévus : 2021 Produits livrés : 2021 Produits prévus : 2022 Produits prévus : 2023

Catégorie et sous-catégorie

d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin d'améliorer le suivi et l'analyse des médias traditionnels et sociaux ; production quotidienne de rapports de suivi des médias traditionnels et sociaux ; renforcement des liens professionnels avec les médias locaux, régionaux et internationaux ; communication de l'information sur la situation des droits humains et fonction de ressource publique ; publication de 140 communiqués de presse et déclarations portant sur l'état d'avancement des missions de bons offices ; séances d'information régulières du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général à la communauté internationale ; production en interne de produits multimédias, dont 4 vidéos sur les participantes au Forum de dialogue politique libyen, un total de 80 minutes de vidéo sur les réunions du Forum, de la Commission militaire conjointe 5+5 et d'autres parties, qui sont diffusées via les médias sociaux et les listes de diffusion des médias ; 1 500 minutes d'enregistrements vidéo des sessions du Forum de dialogue politique libyen diffusées en direct en février et en juin/juillet ; rapports sur les discours de haine et les organisations féminines de la société civile.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour quotidienne du site Web de la Mission et fils quotidiens sur les plateformes des médias sociaux officiels de la Mission en arabe et en anglais mettant en avant les activités, les réunions, les événements, les messages publics et l'état d'avancement des projets et des programmes de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies ; avec l'aide de la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, conduite de dialogues avec le public libyen à l'aide de médias numériques mettant à profit l'intelligence artificielle et de dialogues thématiques auprès de milliers de Libyens, notamment certains groupes sociaux (notamment les jeunes et les femmes) afin de recueillir leurs avis et leurs recommandations et de les associer au dialogue politique.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 37

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	6 393,5	6 676,5	6 761,1	–	84,6
Personnel civil	33 756,4	33 256,5	41 722,7	–	8 466,2
Dépenses opérationnelles	28 981,1	29 329,0	39 948,4	455,0	10 619,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	69 131,0	69 262,0	88 432,2	455,0	19 170,2

Tableau 38

Effectifs nécessaires

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies		

Effectif approuvé pour 2022

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Conformément à la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale	1	1	–	7	14 ^c	32	30	2	87	119	1	207	14	84	6	311
Conformément à la résolution 76/246 B de l'Assemblée générale	–	1 ^b	–	1	3	10	14	–	29	35	–	64	1	34	–	99
Total 2022	1	2^b	–	8	17^c	42	44	2	116	154	1	271	15	118	6	410
Effectif proposé pour 2023	1	2 ^b	–	7	20 ^c	42	48	2	122	154	1	277	16	118	6	417
Variation	–	–	–	(1)	3	–	4	–	6	–	–	6	1	–	–	7

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Les dépenses afférentes à un des emplois sont prises en charge à parts égales par la MANUL et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^c Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

210. En 2022, dans sa résolution 76/246 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 17 945 500 dollars, notamment afin de créer 99 emplois de temporaire (1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 14 P-3, 35 SM, 1 AN et 34 AL), dans le cadre de son examen des prévisions révisées pour la MANUL (A/76/6 (Sect.3)/Add.8). Conformément à la pratique courante, l'autorisation d'engagement de dépenses, bien que constituant une partie des ressources de la Mission en 2022, n'est pas incluse dans les crédits ouverts pour 2022, étant donné que l'Assemblée n'a pas encore approuvé l'ouverture des crédits.
211. S'agissant de 2023, ces 99 emplois de temporaire resteront essentiels à l'exécution efficace des mandats énoncés dans les résolutions 2542 (2020) et 2570 (2021) du Conseil de sécurité, comme il est expliqué dans les prévisions révisées pour la MANUL (A/76/6 (Sect.3)/Add.8).
212. En outre, compte tenu du renouvellement du mandat de la Mission dans la résolution 2629 (2022) du Conseil de sécurité, un certain nombre de modifications des effectifs, y compris de la structure de direction, sont proposées pour 2023 et entraînent une augmentation nette de sept emplois de temporaire. Il s'agit de la réorganisation et du changement de nom des unités administratives, de la création d'une équipe fonctionnelle, de la suppression d'un emploi de temporaire, de la création de huit emplois, de la réaffectation d'un emploi, du reclassement d'un emploi et du transfert de deux emplois, comme suit :
- a) En application des recommandations de l'examen stratégique indépendant, qui ont été approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2629 (2022) et préconisent de rendre à la MANUL sa configuration antérieure, à savoir un(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, aidé(e) d'un(e) représentant(e) spécial adjoint(e) du Secrétaire général (affaires politiques) et d'un(e) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général qui sera également investi(e) des fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) et de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, il est proposé de modifier les noms des trois emplois de temporaire suivants : i) « Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général » deviendrait

« Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général [Secrétaire général(e) adjoint(e)] » ;
 ii) « Coordonnateur(trice) de la Mission » deviendrait « Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques [Sous-Secrétaire général(e)] » ;
 iii) « Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) » deviendrait « Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) ». En conséquence, le nom des bureaux concernés par les trois emplois sera modifié pour refléter le changement de titre des dirigeants ;

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général

- b) Transfert de la Section de l'information et de la communication du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, afin de renforcer la communication stratégique à l'appui de la mobilisation politique autour des priorités de la Mission ;
- c) Transfert de la Section consultative sur les questions de genre du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, afin que les questions de genre soient prises en compte dans tous les aspects de l'exécution du mandat et afin d'établir un dialogue direct avec le (la) Chef de la Mission et les hauts responsables de la Mission sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ;
- d) Suppression d'un emploi de conseiller(ère) militaire (D-1), puisqu'il a été déterminé que les fonctions y relatives pouvaient être assurées de manière adéquate par d'autres membres du personnel, à savoir le (la) Chef du Service des institutions chargées de la sécurité (D-1) et le (la) Chef de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu (D-1) ;
- e) Création d'un emploi d'économiste hors classe (P-5) à Tripoli, dont le (la) titulaire sera responsable du portefeuille de politiques économiques afin de renforcer la capacité de la Mission en matière d'analyse économique et d'appuyer les initiatives de médiation et les bons offices de la MANUL en matière de réforme économique, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant. L'économiste hors classe épaulera la direction de la Mission dans ses échanges de haut niveau sur le volet économique afin : i) de conseiller la direction de la MANUL sur les mesures à prendre en matière de réforme économique ; ii) d'assurer la liaison avec les grandes institutions financières internationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les principales parties prenantes libyennes dans le cadre de leurs efforts de réforme économique, notamment en ce qui concerne l'unification des institutions économiques libyennes, à commencer par la création d'une banque centrale libyenne unifiée, l'objectif étant d'assurer la gestion transparente, équitable et responsable des recettes dans tout le pays ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

- f) Création d'un groupe de la planification de la Mission, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant, pour renforcer la capacité de planification de la Mission en vue d'améliorer l'efficacité de celle-ci et de renforcer l'intégration de l'action des Nations Unies, et ainsi de favoriser le déroulement efficace et la gestion intégrée des activités de la MANUL et de veiller à la cohérence et à l'harmonisation des tâches prescrites à l'échelle de la Mission. À cet égard, pour 2023, il est proposé que le groupe soit constitué en transférant un emploi de temporaire existant de spécialiste de la planification des missions (P-4), qui relève actuellement du Bureau du (de la) Chef de cabinet ;
- g) Création d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) dont le (la) titulaire assurera les fonctions de Chef d'état-major adjoint(e) à Tripoli, afin de renforcer la capacité du Bureau du (de la) Chef de cabinet d'orienter et de superviser comme il se doit un ensemble de processus de responsabilité et de gestion qui lui sont confiés, ainsi que de faciliter à la coordination des efforts de la Mission, de façon à garantir la cohérence globale de celle-

ci. Le (la) titulaire renforcera la capacité de coordination du Bureau, compte tenu de la complexité croissante du mandat de la MANUL et des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant, ainsi que de l'élargissement de la présence de la Mission du fait de la mise en place de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu à Syrte ;

- h) Création d'un emploi de traducteur(trice) de langue arabe (P-3) au Groupe de la traduction et de l'interprétation à Tripoli, dont le (la) titulaire devra fournir dans les meilleurs délais des traductions de qualité en arabe et en anglais de documents et de déclarations publiques, ainsi qu'assurer une interprétation consécutive/simultanée de qualité lors des réunions de haut niveau (en présentiel et en ligne) entre les hauts responsables de la MANUL et les interlocuteurs libyens. Ces capacités supplémentaires seront essentielles pour aider la direction et les sections de la Mission à intensifier le dialogue politique, y compris à appuyer tous les volets et groupes de travail sur les questions politiques, les questions militaires et de sécurité, les questions économiques et les questions de droit international des droits humains et de droit international humanitaire, ainsi qu'à maintenir ouvertes toutes les voies de négociation entre les parties et à collaborer avec les parties prenantes régionales et les autres partenaires internationaux ;

Service des affaires politiques

- i) Création d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) à Tripoli, dont le (la) titulaire aura des connaissances spécialisées en matière de constitution, afin de faciliter les processus constitutionnels libyens en offrant un appui et des conseils techniques aux interlocuteurs libyens et à la Mission, notamment en concourant aux consultations politiques sur les questions constitutionnelles, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant ;

Service des institutions chargées de la sécurité

- j) Création d'un emploi de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) à Tripoli afin de faciliter l'action renforcée en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant, notamment en facilitant la planification des opérations avec les parties prenantes nationales concernant l'élaboration du processus, la mise en place des institutions et les aspects économiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et en contribuant à la recherche et à l'analyse dans ce domaine, y compris à l'évaluation des risques et des menaces, des facteurs politiques, de la sécurité et d'autres questions touchant les opérations de la MANUL ;

Section consultative sur les questions de genre

- k) Création d'un emploi de spécialiste des questions de genre (P-3) à Tripoli pour aider le (la) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre à coordonner ces questions dans le cadre de la présence élargie de la Mission et du développement des bons offices. Le (la) titulaire de l'emploi facilitera également les activités menées par la Section consultative sur les questions de genre pour aider le Gouvernement à assurer la participation pleine et effective des femmes à la transition politique, aux efforts de réconciliation, au secteur de la sécurité et aux institutions nationales, et à veiller à ce qu'elles assument de hautes responsabilités dans ces domaines ;

Section de l'information et de la communication

- l) Création d'un emploi de spécialiste de l'information (P-3) à Tripoli dont le (la) titulaire renforcera les activités de communication stratégique de la Mission, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant, afin de produire des messages clairs et convaincants présentant la vision de la MANUL à l'appui du renforcement du dialogue politique et des efforts de médiation ;

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

- m) Changement de nom de deux bureaux relevant de l'appui à la mission : le Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission devient la Section de la gestion des opérations et des ressources, et le Bureau du (de la) Chef du Service technique devient la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, afin d'améliorer la cohérence et la coordination au sein de la structure d'appui à la mission ;
- n) Transfert d'un emploi de Chef adjoint(e) de l'appui à la mission (P-5) de Tunis à Tripoli, dont le (la) titulaire sera le (la) Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources et permettrait de renforcer la supervision des opérations quotidiennes des principaux groupes d'appui à la mission, de veiller à la bonne application des principales décisions et de faciliter la prise de décision concernant les ressources, notamment sur les questions de personnel, de financement, de soins médicaux et de communication qui sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission. Le (la) titulaire supervisera, gèrera et dirigera le Groupe des ressources humaines, le Groupe médical, le Groupe des finances et le Groupe des communications et de l'informatique ;
- o) Reclassement de P-4 à P-5 d'un emploi de Chef du Service technique, dans le but de renforcer la logistique et la prestation de services et d'en redéfinir les priorités, compte tenu de l'élargissement des responsabilités et des obligations liées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services. S'agissant de 2023, les demandes des clients relatives à la chaîne d'approvisionnement devraient augmenter considérablement, de façon proportionnelle à la hausse prévue du taux d'occupation. Le (la) titulaire supervisera la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, qui sera chargée de gérer et de coordonner les flux de marchandises et de services ainsi que d'assurer les principaux services de soutien logistique pour toutes les composantes de la mission et d'autres clients. La Section sera composée du Groupe des approvisionnements essentiels et de la logistique, du Groupe du génie et de la gestion des installations, du Groupe de la gestion du matériel, du Groupe des opérations aériennes et du contrôle des mouvements, du Groupe des transports, du Groupe de la gestion centralisée des stocks et des demandes d'achat et du Groupe des achats. Le reclassement proposé vise à faire en sorte que la classe de la fonction soit en adéquation avec l'étendue et le contenu des responsabilités et permettra également de donner au (à la) Chef de la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services un grade équivalent à ceux octroyés aux titulaires de postes similaires dans d'autres missions de taille, de complexité et de mandat comparables ;
- p) Création d'un emploi de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Tunis face à la nécessité impérieuse de disposer d'une capacité médicale spécialisée dans cette ville, compte tenu du fait que celle-ci sert de point d'entrée en Libye pour l'ensemble du personnel de la MANUL et de l'Unité de gardes des Nations Unies, et pas seulement pour la zone de déploiement autorisée de la Mission sur le terrain. Le (la) titulaire sera chargé(e) de superviser toutes les évacuations médicales de la Libye vers Tunis, de fournir un soutien médical d'urgence et un soutien médical courant, conformément aux normes définies par l'Organisation, notamment en ce qui concerne la santé mentale du personnel des Nations Unies, et de procéder à des évaluations des hôpitaux à l'appui de la Mission. L'emploi qu'il est proposé de créer permettra de faire face au risque opérationnel que représente le manque de capacité médicale immédiate pour gérer les évacuations sanitaires primaires et secondaires ;
- q) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] à Tripoli pour en faire un emploi de technicien(ne) de laboratoire [agent(e) local(e)] au Groupe médical afin d'augmenter la capacité médicale du Groupe face aux besoins actuels en matière de santé, et ainsi d'assurer la sécurité du personnel de la Mission. Le (la) titulaire sera chargé(e) de maintenir un environnement stérile, d'organiser les registres, d'étiqueter et de stocker les échantillons, de gérer le stock de matériel médical, ainsi que de réaliser des contrôles de la qualité et un audit des registres des laboratoires pour garantir le respect des procédures établies ;

- r) Transfert du Groupe des achats de la Section de la gestion des opérations et des ressources (anciennement le Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission) à la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services (anciennement le Bureau du (de la) Chef du Service technique) ;
- s) Transfert du Groupe des communications et de l'informatique de la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services (anciennement le Bureau du (de la) Chef du Service technique) à la Section de la gestion des opérations et des ressources (anciennement le Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission).
213. Il est proposé de maintenir en 2023 un emploi de Chef de la Section de la lutte antimines, au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (affaires politiques), dont le (la) titulaire dirigera la composante Lutte antimines de la MANUL, conseillera la direction de la Mission sur les questions de lutte antimines, supervisera la mise en œuvre du plan de travail et pilotera le dialogue avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées par les activités de lutte antimines.
214. Un taux de vacance de 32,9 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, compte tenu du taux d'occupation enregistré récemment et des recrutements prévus. Des taux de vacance de 42,9 % et 32,1 % ont été respectivement appliqués pour les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et les emplois d'agent(e) local(e) existants, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour les huit emplois qu'il est proposé de créer. Un taux de vacance de 16,7 % a été appliqué aux prévisions concernant les Volontaires des Nations Unies sur la base du taux d'occupation observé récemment, et un taux de vacance de 15 % a été appliqué aux prévisions relatives au personnel fourni par les gouvernements, sur la base des recrutements prévus. Les prévisions concernant le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés.
215. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MANUL s'élève à 88 432 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 234 gardes des Nations Unies (6 761 100 dollars), les traitements et les dépenses connexes (41 722 700 dollars) correspondant à 277 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 20 P-5, 42 P-4, 48 P-3, 2 P-2, 154 SM et 1 G), à 134 emplois soumis à recrutement national (16 AN et 118 AL), à 6 Volontaires des Nations Unies et à 7 membres du personnel fourni par des gouvernements, y compris la création de 8 emplois (7 agents recrutés sur le plan international et 1 recruté(e) sur le plan national), ainsi que les dépenses opérationnelles (39 948 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (208 000 dollars), voyages officiels (1 010 400 dollars), installations et infrastructures (23 725 700 dollars), transports terrestres (265 900 dollars), opérations aériennes (7 010 000 dollars), communications et informatique (3 349 300 dollars), santé (852 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (3 526 700 dollars).
216. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique essentiellement par : a) le maintien de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu en 2023, qui comprend 99 nouveaux emplois, afin d'éviter toute perturbation et de veiller à la bonne mise en œuvre du mandat de surveillance du cessez-le-feu, pour laquelle une autorisation d'engagement a été approuvée mais aucun crédit n'a encore été ouvert pour 2022 ; b) l'augmentation des dépenses de personnel civil due principalement à la dernière révision du barème des traitements et des huit emplois qu'il est proposé de créer (2 P-5, 1 P-4, 4 P-3 et 1 AN) en 2023 ; c) la hausse des dépenses opérationnelles au titre : i) des installations et infrastructures, du fait de l'application des derniers prix contractuels pour la location des locaux et les services d'entretien ; ii) des communications et de l'informatique pour le remplacement du matériel qui a dépassé sa durée de vie ; iii) des opérations aériennes, en raison de la révision à la hausse des prévisions de dépenses du fait de l'augmentation du prix du carburant.

8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

(67 454 700 dollars)

Avant-propos

Les parties signataires de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable ont réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. Plus de 13 000 ex-combattants ont poursuivi leur processus de réintégration dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans les communautés rurales et urbaines. Le système de justice transitionnelle poursuit ses efforts novateurs en vue de soutenir la vérité, la justice, la réparation aux victimes et la non-répétition. Les projets de réintégration portent leurs fruits ; ils bénéficient non seulement aux ex-combattants mais également aux membres des communautés les plus vulnérables, et s'accompagnent de l'adoption de mesures résolues et substantielles en faveur de la réconciliation. En mars 2022, des représentants de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix ont été élus dans le cadre d'un exercice d'inclusion politique dérivé de l'Accord final.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis, j'encourage toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour s'attaquer à des problèmes importants tels que l'accès à la terre et au logement pour les ex-combattants, la durabilité des projets économiques et la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la stigmatisation. Il est particulièrement urgent de renforcer les garanties de sécurité accordées aux ex-combattants et aux figures de la société civile et de consolider la présence encore fragile de l'État dans certaines régions touchées par le conflit.

Il incombera aux nouvelles autorités qui prendront leurs fonctions à la suite des élections présidentielle et législatives de 2022 d'aller plus loin dans la mise en œuvre des éléments clés de l'Accord final. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continuera de jouer un rôle clé en matière d'appui aux efforts déployés en faveur d'une paix et d'une réconciliation durables et accompagnera le peuple colombien dans la consolidation des acquis de la paix.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie,
Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
(Signé) Carlos **Ruiz Massieu**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

217. À la demande du Gouvernement colombien et des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de vérifier trois aspects essentiels de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, adopté en 2016 par les deux parties, à savoir : a) la réintégration des membres des FARC-EP dans la vie politique, économique et sociale (section 3.2 de l'Accord) ; b) l'application de mesures de sécurité et de protection personnelles et collectives destinées aux ex-combattants et la mise en place de programmes complets de sécurité et de protection en faveur des populations locales et des organisations sur les territoires concernés (section 3.4 de l'Accord) ; c) le respect et l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix (section 5.1.2 de l'Accord). Le Conseil a défini le mandat de la Mission dans sa résolution [2366 \(2017\)](#) puis l'a renouvelé par ses résolutions [2435 \(2018\)](#), [2487 \(2019\)](#), [2545 \(2020\)](#), [2574 \(2021\)](#) et [2603 \(2021\)](#).
218. La Mission de vérification agit en étroite collaboration avec les deux parties, notamment dans le cadre des organes de vérification établis par l'Accord final, en particulier la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, le Conseil national de réintégration et la Commission nationale des garanties de sécurité, ainsi qu'avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales et départementales et la société civile. Les travaux de la Mission de vérification conserveront une importance vitale en 2023, puisqu'elle aidera les parties à poursuivre le processus de réintégration, à renforcer la sécurité et la protection des populations vulnérables, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants, à soutenir le processus de justice transitionnelle en vérifiant les peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi qu'à mettre en œuvre les dispositions prévues par l'Accord final, qui sont étroitement liés au mandat de la Mission et en sont complémentaires.

Programme de travail

Objectif

219. L'objectif auquel la Mission contribue est de faire progresser la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui concernent la réintégration, les garanties de sécurité et les peines restauratives.

Stratégie

220. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) adopter une approche proactive et inclusive en matière de vérification, en faisant œuvre de sensibilisation, en usant de ses bons offices et en collaborant étroitement avec les parties à l'Accord final, les institutions concernées et les autorités nationales, régionales et locales ;
 - b) assurer un contrôle indépendant et participer, conjointement avec les parties, aux principaux forums et institutions créés pour la mise en œuvre de l'Accord final ;
 - c) encourager le dialogue constructif et renforcer la confiance entre le Gouvernement et Comunes afin de traiter des questions en suspens liées à la mise en œuvre du processus de paix, et veiller au maintien d'une coordination et d'un dialogue permanent entre les principaux interlocuteurs,

notamment les acteurs de l'ensemble du spectre politique, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale, dans l'optique de les mobiliser à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord final.

221. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, la Mission tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Elle doit notamment faire preuve de souplesse en utilisant les plateformes virtuelles pour s'adapter aux nouvelles réalités imposées par la pandémie, qui a créé des difficultés, révélé la fragilité des projets productifs et montré que les ex-combattants résidant dans les zones rurales les plus reculées n'avaient qu'un accès limité aux soins de santé. La Mission continuera d'intensifier ses activités de plaidoyer afin d'attirer l'attention sur ces zones rurales dans le cadre des mécanismes tripartites, et notamment d'œuvrer de concert avec l'Agence pour la réintégration et la normalisation, le Ministère de la santé et Comunes pour prévenir et circonscrire la propagation de la COVID-19 parmi les ex-combattants et faire converger les efforts faits à cet égard avec l'action menée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les zones rurales.
222. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La confiance entre les parties à l'Accord final sera renforcée ; l'action menée en vue d'assurer la viabilité du processus de réintégration sera intensifiée ; des progrès constants seront faits vers le règlement de problèmes concrets qui entravent la réintégration, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre aux fins de la consolidation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les projets productifs et la recherche de solutions de logement à l'intention des ex-combattants ; la prise en compte des questions de genre dans la réintégration et la participation active des ex-combattantes seront encouragées ; le Gouvernement mettra en place des solutions plus durables à l'intention des ex-combattants résidant à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration ;
 - b) L'État sera en mesure de mieux prévenir les attaques contre les ex-combattants, les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains et de mieux enquêter sur ces actes, la confiance et l'entente entre les parties en ce qui concerne les mécanismes de sécurité et de protection seront renforcées et les besoins particuliers des femmes, des enfants, des ex-combattants appartenant à différents groupes ethniques, des populations autochtones en général et d'autres populations à risque seront pris en considération ;
 - c) La confiance dans le système de justice transitionnelle sera renforcée ; la capacité de la Juridiction spéciale pour la paix à faire respecter et à appliquer ses peines restauratives sera renforcée ; des contributions seront apportées à la réalisation des droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition, et à leur pleine inclusion dans le système de réparation.

Facteurs externes pour 2023

223. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) La communauté internationale continue de soutenir la participation active de l'ONU et de la Mission au processus de paix ;
 - b) Le nouveau gouvernement national et le nouveau corps législatif resteront concentrés sur la mise en œuvre de l'Accord final ;
 - c) La poursuite des violences commises par les groupes armés illégaux exige de renforcer encore la collaboration avec les autorités locales et les institutions chargées de la sécurité ainsi qu'avec le Bureau du Procureur général ;

- d) Les progrès constants dans le système de justice transitionnelle se traduisent par la prononciation de peines restauratives.
224. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera de collaborer et d'entretenir des contacts approfondis avec les acteurs internationaux, nationaux et infranationaux qui appuient la mise en œuvre de l'Accord final. Au niveau international, elle continuera de coopérer activement avec les membres de la communauté diplomatique et les organisations régionales afin de repérer les synergies et les domaines d'intérêt et d'appui mutuels dans la mise en œuvre du processus de paix. Aux niveaux national et infranational, la Mission continuera de mobiliser fortement un vaste éventail d'acteurs de la sphère politique, de la société civile et du secteur privé, notamment les organisations locales, les groupes religieux, les groupes de jeunes et de femmes, les organisations ethniques, les associations de lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et les institutions de justice transitionnelle. En Colombie, où la société civile est dynamique et très engagée dans le processus de paix, la coopération avec d'autres entités reste un aspect essentiel de l'action de la Mission. Cette dernière continuera également de renforcer ses relations avec les autorités départementales et locales, notamment à mesure qu'elles assument de nouvelles fonctions en ce qui concerne le processus de réintégration et les garanties de sécurité offertes à la population.
225. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau de la Coordonnatrice résidente. Dans la conduite de ses travaux, l'équipe de pays des Nations Unies s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui a été signé au début de 2020 et doit être examiné en 2023. Par les activités de coordination qu'elle mène dans le cadre de mécanismes conjoints à différents niveaux, la Mission peut diffuser son analyse du conflit et promouvoir la cohérence de l'action et des interventions menées au titre des piliers Paix et sécurité et Développement. Ces relations de travail étroites existent non seulement au niveau national, la Mission participant aux réunions tenues régulièrement par l'équipe de pays des Nations Unies, mais aussi au niveau local, le personnel de la Mission travaillant en étroite collaboration avec les équipes déployées par différents organismes, fonds et programmes. Dans l'optique de pérenniser la paix et de contribuer à la stabilité du pays à long terme, la Mission et l'équipe de pays ont renforcé les synergies pour exécuter des projets productifs en faveur d'anciens membres des FARC-EP et collaboré dans le cadre des activités liées aux garanties de sécurité ainsi qu'à l'exécution de projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix.
226. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La Mission s'efforcera d'assurer une mise en œuvre adéquate de sa directive sur l'égalité des genres et de sa stratégie sur la parité des genres, de veiller à ce que les besoins des anciennes membres des FARC-EP soient pleinement pris en compte dans la conception, l'exécution et le suivi des programmes, et mettra l'accent sur les garanties de sécurité offertes aux dirigeantes, aux défenseuses des droits humains et aux ex-combattantes. La Mission veillera également à la prise en compte des questions de genre dans la vérification des peines restauratives.

Exécution du programme en 2021

Renforcement des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants, les figures de la société civile et les populations locales

227. En 2021, la Mission a poursuivi ses activités préventives de vérification, d'analyse stratégique et de plaidoyer afin de promouvoir les mécanismes de garanties de sécurité créés par l'Accord final aux niveaux national et local. Elle a également continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement et les institutions publiques saisies des questions de prévention et de protection et des enquêtes concernant les garanties de sécurité offertes aux ex-combattants des FARC-EP, aux figures de la société civile et aux populations locales dans les zones les plus touchées, de soutenir les mécanismes de renforcement de la confiance et le dialogue entre les organisations de la société civile et les ex-combattants et ces institutions. La Mission a notamment renforcé le mécanisme tripartite créé

pour que des ex-combattants participent, en tant qu'analystes ou attachés de liaison, aux efforts régionaux et locaux visant à promouvoir une vision globale des questions de sécurité. En outre, elle a apporté un soutien au mécanisme tripartite en ce qui concerne l'analyse des risques tenant compte des questions de genre et la protection des femmes. Elle a également établi un partenariat stratégique avec la Juridiction spéciale pour la paix afin de vérifier de manière active l'application des mesures de précaution relatives aux garanties de sécurité offertes aux anciens membres des FARC-EP.

228. Le travail susmentionné a contribué à l'élargissement de la portée des mécanismes infranationaux de garanties de sécurité et au renforcement de la communication entre les ex-combattants et les institutions publiques. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 39).

Tableau 39

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Renforcement des mécanismes tripartites et priorisation des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants des FARC-EP	Renforcement des enquêtes et hausse du taux d'aboutissement des poursuites judiciaires contre les organisations criminelles responsables des attaques, qu'elles en soient les auteurs ou les instigatrices	Progrès dans le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de réintégration et le processus de paix, grâce à la mise en œuvre de politiques publiques
Mise en place d'un programme régional de promotion de la paix visant à encourager l'approfondissement de l'analyse et des enquêtes concernant les attaques contre les ex-combattants		

Conséquences de la pandémie

229. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Elle a notamment compliqué la vérification de l'application des garanties de sécurité offertes aux ex-combattants, aux dirigeants locaux, aux défenseurs des droits humains et aux populations locales, du fait par exemple que les parties concernées par les attaques contre ces personnes étaient réticentes à fournir des informations par téléphone ou par d'autres moyens de communication électroniques, et qu'un nombre important d'ex-combattants résidaient dans des zones rurales où la couverture téléphonique était limitée. La pandémie a également eu une incidence sur la capacité de la Mission à assurer le suivi des activités des autorités locales et à nouer un dialogue avec celles-ci en raison des restrictions imposées aux réunions et aux rassemblements en présentiel. En outre, les activités de formation et de sensibilisation au mandat de la Mission et à la mise en œuvre de l'Accord final destinées aux institutions publiques ont dû être organisées sur des plateformes virtuelles. À cet égard, la Mission a établi des partenariats avec des universités et des institutions liées à la paix afin d'utiliser leurs plateformes d'apprentissage et de certification en ligne, ce qui a rendu les séances d'apprentissage plus accessibles au public.

Résultats escomptés pour 2023**Résultat 1 : assurer la continuité institutionnelle et renforcer les garanties de sécurité données aux populations locales, aux défenseurs des droits humains, aux figures de la société civile et aux ex-combattants****Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

230. Le travail effectué a contribué à la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui concernaient les garanties de

sécurité, comme le montrent la priorité donnée aux mesures préventives au niveau local, le renforcement des enquêtes concernant les attaques et les progrès réalisés, grâce à la mise en œuvre de politiques publiques, vers le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de réintégration et le processus de paix. Cela a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir encourager les politiques publiques en matière de garanties de sécurité.

231. En 2023, la Mission plaidera activement en faveur de processus et d'initiatives de prévention, de protection et d'enquête bien établis et fonctionnant correctement, tels que des mécanismes tripartites et des groupes de travail, de manière à ce que le gouvernement nouvellement élu leur donne une continuité. En outre, par ses bons offices et ses activités de sensibilisation, la Mission travaillera en vue de la reprise des activités de la Commission nationale des garanties de sécurité, en mettant l'accent sur les besoins en matière de sécurité des populations locales et des ex-combattants des FARC-EP vivant dans les municipalités les plus touchées par la violence causée par les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, et sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique visant à démanteler ces organisations. Elle continuera de plaider en faveur de la prise en compte des questions de genre et des questions ethniques dans les mesures de sécurité, en veillant à ce que celles-ci répondent aux différents besoins des populations et en accordant une attention particulière à la sécurité des dirigeantes et des ex-combattantes. Enfin, la Mission continuera de collaborer étroitement avec la Juridiction spéciale pour la paix et la Cour constitutionnelle afin de soutenir l'analyse et le suivi des mesures de précaution concernant les ex-combattants des FARC-EP. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 40).

Tableau 40
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Renforcement des mécanismes tripartites et priorisation des enquêtes sur les attaques contre les ex-combattants des FARC-EP	Renforcement des enquêtes et hausse du taux d'aboutissement des poursuites judiciaires contre les organisations criminelles responsables des attaques, qu'elles en soient les auteurs ou les instigatrices	Progrès dans les enquêtes et les mesures de protection et de prévention concernant les ex-membres des FARC-EP, ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de précaution de la Juridiction spéciale pour la paix visant à encourager les politiques publiques en matière de garanties de sécurité	Renforcement des mécanismes tripartites et priorisation de mesures au niveau local, dans l'optique de prévenir les attaques contre les ex-combattants	Renforcement des entités chargées des garanties de sécurité et des mécanismes tripartites
Mise en place d'un programme régional de promotion de la paix visant à encourager l'approfondissement de l'analyse et des enquêtes concernant les attaques contre les ex-combattants			Renforcement des enquêtes et hausse du taux d'aboutissement des poursuites contre les organisations criminelles responsables des attaques	Hausse du taux d'aboutissement des poursuites judiciaires contre les organisations criminelles
			Progrès dans le démantèlement des organisations criminelles entravant le processus de réintégration	Progrès dans l'application des décisions de la Cour constitutionnelle et de la Juridiction spéciale pour la paix relatives aux garanties de sécurité pour les anciens membres des FARC-EP

Résultat 2 : accélérer l'action menée en faveur d'une réintégration durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

232. Le travail effectué a contribué à accélérer la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord final concernant la réintégration, comme le montre l'augmentation notable du nombre d'ex-combattants résidant au sein ou en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et bénéficiant de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables à leur intention et à celle des collectivités qui les accueillent. Cela a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir assurer la viabilité de tous les projets de réintégration collective soutenus par l'État.
233. La Mission continuera de collaborer étroitement avec l'Agence pour la réintégration et la normalisation et les ex-combattants, ainsi qu'avec les nouveaux élus, afin de soutenir l'action menée en vue d'assurer la viabilité du processus de réintégration, notamment en veillant à ce que tous les ex-combattants continuent d'avoir accès à des prestations de réintégration.
234. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 41).

Tableau 41
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Augmentation du nombre de projets de réintégration collective des ex-combattants soutenus par l'État, reflétant les progrès réalisés en matière de réintégration socioéconomique des ex-combattants résidant au sein ou en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration	Augmentation notable du nombre de projets de réintégration collective des ex-combattants soutenus par l'État, contribuant à consolider l'intégration socioéconomique des ex-combattants partout en Colombie	Tous les projets de réintégration collective soutenus par l'État tiennent compte de facteurs qui concourent à leur viabilité, notamment l'accès aux marchés, à la terre et au crédit, l'assistance technique, le renforcement des associations productives d'ex-combattants et la garantie de la participation active des femmes	Augmentation notable du nombre d'ex-combattants et membres de leur famille qui bénéficient de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables au sein et en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration	Augmentation continue du nombre d'ex-combattants et membres de leur famille qui bénéficient de mesures soutenues par l'État visant à assurer la mise en place de solutions de réintégration durables au sein et en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration

Résultat 3 : application rapide et efficace des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix

Projet de plan-programme pour 2023

235. Répondant à une demande du Gouvernement colombien, dans sa résolution [2574 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de vérification de s'assurer du respect et de l'application des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, notamment de vérifier que les peines prononcées soient purgées et que les autorités colombiennes créent les conditions nécessaires à cet effet. Les premières peines devraient être prononcées en 2022. La vérification de leur application contribuera à renforcer la confiance dans le processus et à aider la Juridiction spéciale pour la paix, qui fait partie du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-

répétition, à créer les conditions propices au rétablissement de la confiance, à la coexistence et à une véritable réconciliation entre tous les Colombiens.

236. La Mission a entamé les préparatifs pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, et continuera de collaborer systématiquement avec les responsables de l'application des peines restauratives et du suivi et du contrôle de cette application.

Enseignements tirés et changements prévus

237. L'enseignement tiré est le suivant : pour s'assurer du respect et de l'application des peines restauratives, il faudra s'employer avec dynamisme à faciliter et à promouvoir des solutions pour faire face aux éventuels problèmes. Compte tenu de cet enseignement, la Mission adoptera une approche stratégique de la vérification des peines restauratives et se concentrera sur le suivi des tendances générales en matière de respect des peines et de certains cas particuliers. Cela s'accompagnera d'une action de sensibilisation et de plaidoyer intense, tant au niveau national que sur le terrain. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 42).

Tableau 42
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	La Mission a contribué aux premières actions visant à créer un mécanisme de surveillance et de vérification composé de la Mission et de la Juridiction spéciale pour la paix	Création d'un mécanisme de surveillance et de vérification composé de la Mission et de la Juridiction spéciale pour la paix Vérification du respect et de l'application d'un nombre initial de peines, notamment de l'exécution des peines par les personnes sanctionnées, et de la création, par les autorités colombiennes, des conditions nécessaires à cet effet	Vérification du respect et de l'application d'un nombre important de peines, notamment de l'exécution des peines par les personnes sanctionnées, et de la création, par les autorités colombiennes, des conditions nécessaires à cet effet

Produits

238. On trouvera dans le tableau 43 les produits retenus pour la mission.

Tableau 43
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
2. Rapports thématiques sur les garanties de sécurité	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	2	2
3. Manuel de vérification, comprenant un guide de vérification tenant compte des questions de genre	1	1	1	1
4. Rapport thématique sur les enseignements tirés de la première année de contrôle des peines restauratives	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	105	133
5. Ateliers visant à renforcer la mise en œuvre de la communication stratégique avec la Juridiction spéciale pour la paix et les personnes relevant de sa compétence	–	–	11	11
6. Ateliers et séances de formation avec des personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix	–	–	11	11
7. Ateliers et séances de formation régionaux avec des personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix, visant à faire connaître les orientations relatives aux tâches, travaux ou activités à visée réparatrice et restaurative, et à la restriction des droits et libertés	–	–	11	11
8. Forums consacrés au système de justice transitionnelle en Colombie et au rôle de la Mission et faisant intervenir des universitaires et des décideurs et décideuses internationaux	–	–	1	1
9. Forums spécialisés faisant intervenir des groupes de juristes, des universitaires et des organisations du secteur judiciaire de chaque région visant à expliquer le nouveau mandat	–	–	11	11
10. Séances de formation et de sensibilisation organisées sur le terrain à l'intention d'organisations de femmes	–	–	4	6
11. Ateliers visant à favoriser l'application des protocoles de gestion et de mise en commun des informations établis avec la Juridiction spéciale pour la paix et les autres intervenants	–	–	10	16
12. Ateliers concernant respectivement les affaires 2, 4, 5 et 7, à l'intention des populations et des autorités autochtones et afro-colombiennes	–	–	4	–
13. Ateliers régionaux d'échange à l'intention de journalistes locaux et internationaux	–	–	6	5
14. Ateliers organisés avec les médias aux niveaux local, régional, national et international en vue d'expliquer le nouveau mandat	–	–	12	9
15. Ateliers concernant les affaires du ressort de la Juridiction spéciale pour la paix à l'intention des populations et des autorités autochtones et afro-colombiennes	–	–	–	10
16. Campagnes de communication régionales organisées dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration afin d'expliquer le rôle que joue la Mission dans le contrôle des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix	–	–	12	9

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
17. Manifestations visant à promouvoir l'égalité des genres et la prévention de la violence fondée sur le genre ayant trait à la réintégration et aux garanties de sécurité et à la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité	-	-	-	6
18. Réunions organisées avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms au sujet des peines concernant des membres de leurs communautés	-	-	12	9
19. Ateliers avec les homologues et acteurs clés, visant à faire progresser le suivi des mesures de prévention et de protection dans le cadre des dispositions relatives aux garanties de sécurité de l'Accord final	-	-	-	4
20. Ateliers avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms	-	-	-	4
21. Manifestations nationales avec les populations et les autorités autochtones, afro-colombiennes et roms	-	-	-	1
22. Manifestations avec les nouveaux élus au sujet du mandat de la Mission et de la promotion de la mise en œuvre de l'Accord final	-	-	-	4
23. Manifestations régionales avec les parties prenantes de l'Accord final, y compris les ex-combattants, concernant la mise en œuvre de l'Accord	-	-	-	4
24. Atelier sur la mise en œuvre de nouvelles approches pour la vérification des mesures de réintégration sociale, politique et économique s'adressant aux personnes référentes au niveau régional	-	-	-	1

C. Activités de fond

Bons offices : missions de bons offices en vue de l'application des dispositions des sections 3.2, 3.4 et 5.1.2 de l'Accord final, y compris les dispositions relatives à la prise en compte des questions de genre et le chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques ; missions de bons offices devant faciliter le règlement de problèmes, le renforcement de la confiance et la mise en commun des efforts faits pour répondre aux difficultés d'application sur le terrain ; missions de bons offices et action en faveur de la création et de la pérennisation d'espaces de discussion et de forums rassemblant les homologues et les acteurs concernés en vue d'un dialogue et d'un processus décisionnel productifs ; missions de bons offices et action en faveur de visites des principales parties prenantes dans les zones de réincorporation et autres lieux où les ex-combattants réalisent des projets productifs et mènent des initiatives au niveau local dans le cadre de leur processus de réintégration, notamment un soutien au renforcement du rôle des groupes de travail techniques sur les questions de genre au sein du Conseil national de réintégration ; missions de bons offices en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final, y compris la promotion de la participation des femmes ; communication systématique avec les différents acteurs et les différentes entités publiques responsables de l'application des peines restauratives et du suivi et du contrôle de cette application.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de consultation et conseil visant à cerner, prévenir ou régler les problèmes liés aux conditions nécessaires à une participation politique accrue du parti Comunes, à la réintégration des ex-combattants, à l'amélioration des mesures et conditions de sécurité et de protection, et à une participation accrue à la mise en œuvre de l'Accord final ; action en faveur de la pleine mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives au genre, y compris fourniture d'un soutien aux interlocuteurs gouvernementaux et tenue de consultations régulières avec les organisations de femmes et les ex-combattantes ; fourniture d'un soutien aux mécanismes de gestion de l'information de la Juridiction spéciale pour la paix afin de faciliter la mise en commun des informations concernant notamment le suivi des peines restauratives.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits visant à s'assurer du respect du processus de réintégration et des conditions de sécurité, de l'application des peines restauratives et de la prise en compte des questions de genre et des questions ethniques sur le terrain, ainsi qu'à suivre des cas précis relevant des sections 3.2 et 3.4 de l'Accord final.

Bases de données et supports numériques : outils intégrés pour la gestion de l'information sur la vérification des peines restauratives (alertes précoces et cas individuels présentant un intérêt particulier) ; système de compte rendu de vérification aux niveaux local, régional et national (phase 1 : référentiel, phase 2 : traitement automatique des formulaires, phase 3 : outils d'exploration de texte) ; progrès dans l'exploitation de l'outil de suivi de l'Accord final aux niveaux local, régional et national ; bases de données et système d'information relatifs aux indicateurs liés au contexte de vérification ; base de données recensant les cas d'attaques contre d'ex-combattants des FARC-EP et leurs proches, des membres de partis politiques, des figures de la société civile et la population locale (phase 1 : alertes précoces ; phase 2 : cas ; phase 3 : autres questions liées aux garanties de

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

sécurité) ; plateforme de gestion de l'information sur la constitution d'associations et les projets productifs ; base de données tripartite de transition vers la légalité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information destinés aux ex-combattants des FARC-EP et aux populations locales, expliquant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission et l'application de l'Accord final ; programmes d'information visant à mieux faire connaître le processus de réintégration et les mesures liées aux garanties de sécurité ; ateliers sur le processus de réintégration et les progrès en matière de garanties de sécurité, à l'intention des populations locales et des ex-combattants ; production et diffusion de vidéos thématiques sur les zones d'intervention de la Mission ; manifestations visant à promouvoir la réconciliation entre les ex-combattants et les populations locales ; brochures, dépliants, tableaux de conférence, infographies, profils et supports d'information sur le mandat et l'action de la Mission ; programmes de sensibilisation menés dans le cadre d'émissions radiophoniques et télévisuelles dans les médias locaux, régionaux et nationaux ; partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et le centre d'information des Nations Unies en vue de diffuser des informations utiles sur l'avancement de la mise en œuvre du mandat de la Mission et de l'Accord final.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences avec les journalistes, directeurs et rédacteurs des principaux médias partenaires aux niveaux local, régional et national ; conférences de presse, points de presse et visites des médias sur le terrain ; produits d'information pour les médias ; mise en valeur et communication des rapports trimestriels du Secrétaire général.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance des comptes sur les médias sociaux et des plateformes d'information du système des Nations Unies ; diffusion d'une série de podcasts animés mettant en avant l'action menée par la Mission dans le cadre de son mandat ; rapports spéciaux ; analyses continues en vue d'améliorer la communication d'informations sur les activités et les résultats de la Mission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 44

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	3 753,3	4 140,4	3 234,4	–	(906,0)
Personnel civil	32 300,7	35 419,6	38 523,0	–	3 103,4
Dépenses opérationnelles	19 976,4	27 240,6	25 697,3	–	(1 543,3)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	56 030,4	66 800,6	67 454,7	–	654,1

Tableau 45
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
													Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2022	1	1	1	7	23	38	54	1	126	44	1	171	95	88	141	495
Effectif proposé pour 2023	1	1	1	5	25	38	54	1	126	44	1	171	95	88	141	495
Variation	-	-	-	(2)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

239. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la Mission de vérification s'élève à 67 454 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 120 observateur(trice)s militaires (3 234 400 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (38 523 000 dollars) correspondant à 171 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 5 D-1, 25 P-5, 38 P-4, 54 P-3, 1 P-2, 44 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 d'agent(e) des services généraux), 183 emplois soumis à recrutement national [95 emplois d'administrateur(trice) et 88 emplois d'agent(e) local(e)] et 141 Volontaires des Nations Unies, ainsi que les dépenses opérationnelles (25 697 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (439 100 dollars), voyages officiels (1 500 600 dollars), installations et infrastructures (6 206 600 dollars), transports terrestres (2 787 500 dollars), opérations aériennes (7 316 900 dollars), opérations maritimes (298 900 dollars), communications et informatique (4 719 100 dollars), santé (594 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 834 100 dollars).
240. Afin de garantir l'exécution efficace du mandat, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs pour 2023 : la réorganisation et le changement de nom des unités administratives, la suppression d'un emploi, la création d'un emploi, le reclassement d'un emploi, le reclassement et le transfert d'un emploi, la réaffectation de trois emplois, la réaffectation et le transfert de cinq emplois et le transfert d'un emploi, comme indiqué ci-dessous.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

- Transfert du Groupe de la communication stratégique et de l'information du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, afin de renforcer l'harmonisation entre les messages, les efforts de plaidoyer, les activités d'information et les priorités de la Mission ;
- Transfert du Groupe des questions juridiques du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin de garantir le rôle de soutien du Groupe pour ce qui est de fournir des conseils sur un large éventail de questions juridiques complexes touchant aux activités relevant du mandat de la Mission, y compris les questions de droit public, international, privé et administratif, ainsi que les questions de droit constitutionnel et d'autres questions de droit interne ;
- Transfert des activités d'appui à la mission du Bureau du Représentant spécial adjoint au Bureau du Représentant spécial afin de renforcer le rôle de supervision du Représentant spécial en ce qui concerne l'appui à la mission et de mieux aligner les priorités de fond et les priorités administratives, de veiller à la bonne application des principales décisions et de faciliter la

prise de décision concernant les ressources, notamment sur les questions de personnel, de financement, de communication et de logistique qui sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission ;

- d) Reclassement d'un emploi de conseiller(ère) militaire principal(e) (D-1) en emploi de conseiller(ère) militaire hors classe (P-5) afin d'apporter le niveau de connaissances et d'expérience approprié au poste et de garantir un nombre d'échanges plus adéquat avec les interlocuteurs internes et externes ;
- e) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) du Service mobile), qui deviendra un emploi d'assistant(e) principal(e) (agent(e) du Service mobile) chargé(e) de contribuer à l'administration et à la logistique générales du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général ;
- f) Réaffectation d'un emploi d'agent(e) de liaison (P-3), qui deviendrait un emploi de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) et qui serait transféré du Bureau régional de Valledupar à l'Équipe déontologie et discipline afin de renforcer l'équipe existante et de se concentrer sur la gestion des cas et des risques afin d'anticiper les mesures prises par la Mission en cas de manquement ;

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

- g) Transfert de la Division de la vérification du Bureau du Représentant spécial au Bureau du Représentant spécial adjoint afin d'améliorer la coordination, la cohérence et l'orientation des opérations sur le terrain ;
- h) Transfert de l'Équipe chargée des questions transversales du Bureau du Représentant spécial au Bureau du Représentant spécial adjoint afin de veiller à ce que les questions d'ordre politique et opérationnel soient prises en compte de manière globale et cohérente et se traduisent par des activités sur le terrain ;
- i) Transfert du Groupe de la gestion de l'information du Groupe des opérations et de la planification du Bureau du (de la) Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial adjoint afin de fournir des informations précises, en temps réel et fondées sur des données pour faciliter les processus décisionnels concernant les opérations sur le terrain ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

- j) Transfert de tous les bureaux régionaux et, par extension, de tous les bureaux sous-régionaux et locaux, de la Division de la vérification au Bureau du (de la) Chef de cabinet, afin de simplifier les orientations de fond et les orientations opérationnelles et d'assurer une plus grande synergie et une plus grande collaboration de toutes les activités de la Mission sur le terrain ;
- k) Transfert du Bureau de la coordination sur le terrain du Bureau du Représentant spécial adjoint au Bureau du (de la) Chef de cabinet afin de regrouper toutes les capacités de planification et de mobilisation des ressources dédiées aux bureaux régionaux dans un seul bureau pour renforcer la cohésion et l'efficacité ;
- l) Division du Groupe des opérations et de la planification en un Centre d'opérations conjoint et une Équipe de planification, relevant tous deux du (de la) Chef de cabinet, afin de permettre au Centre de se concentrer sur les questions opérationnelles et à l'Équipe de se concentrer sur les questions de planification à l'échelle de la Mission ;
- m) Transfert d'un emploi de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) du Bureau du Représentant spécial au Bureau du (de la) Chef de cabinet, afin de soutenir la promotion et la facilitation de l'apprentissage institutionnel et le partage de connaissances tant au sein de la Mission qu'entre la Mission, les autres missions et le Siège de l'Organisation, le but étant

d'établir un système d'élaboration des orientations à l'échelle de la Mission, fondé sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques ;

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

- n) Renommer le Groupe des opérations logistiques, qui deviendrait le Groupe de l'appui à la mission, afin d'améliorer le soutien aux opérations à la suite de la fermeture des camps et de l'augmentation des effectifs pour s'assurer de l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix contre les personnes et coordonner le soutien aux opérations nouvelles et en cours dans tout le pays ;
- o) Réaffectation d'un emploi de spécialiste de la planification des acquisitions (P-3), qui deviendrait un emploi de responsable de la gestion centralisée des stocks, afin de garantir une approche commune et coordonnée des méthodes de travail, des fonctions et des activités liées à l'entreposage, et d'assumer un rôle de dépositaire responsable ;
- p) Réaffectation d'un emploi d'attaché(e) de liaison adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait un emploi de fonctionnaire des transports (adjoint(e) de 1^{re} classe) et qui serait transféré de la Division de la vérification au Groupe des transports, afin de fournir un soutien au transport motorisé de surface de manière planifiée et organisée, et d'élaborer et de mettre en œuvre un plan rentable pour le transport de surface, en déterminant les moyens de transport appropriés, y compris les activités d'externalisation associées, en rédigeant des instructions permanentes et en effectuant des analyses statistiques ;
- q) Réaffectation d'un emploi de logisticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait un emploi de conseiller(ère) du personnel et qui serait transféré du Groupe des opérations logistiques au Groupe du soutien psychosocial, afin de favoriser le bien-être émotionnel et mental du personnel en tant que composante fondamentale du devoir de diligence et facteur clé pour permettre au personnel d'exécuter le mandat de la Mission et de réaliser ses objectifs ;
- r) Réaffectation d'un emploi d'analyste de sécurité adjoint(e) (P-2), qui deviendrait un emploi de formateur(trice) adjoint(e) et qui serait transféré de la Section de la sécurité à l'Équipe de la formation, afin de se charger de la conception, de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des programmes de formation, d'apprentissage et de perfectionnement du personnel de la Mission ;
- s) Transfert de l'Équipe de la formation du Bureau du Représentant spécial adjoint au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission, afin de garantir la cohérence avec la fonction de soutien des activités de formation ;
- t) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) à la formation et qui serait transféré du Bureau régional de Florencia à l'Équipe de la formation, afin de fournir un soutien administratif et de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de formation et de développement destinés au personnel de la Mission ;

Bureaux, antennes et pôles régionaux et équipes locales

- u) Reclassement d'un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) hors classe (P-5), et qui serait transféré du Bureau de la coordination sur le terrain au Bureau des affaires politiques, dont le titulaire assumerait les fonctions de chef du Bureau, à Cali, afin d'apporter le niveau d'ancienneté approprié au personnel du Bureau régional et de faire face à l'augmentation de la complexité, de la charge de travail et de la couverture géographique des 25 municipalités (contre 19 actuellement) à la suite de l'élargissement du mandat de la Mission ;
- v) Suppression d'un emploi d'assistant(e) au soutien logistique [agent(e) local(e)] à San José del Guaviare, dont les fonctions peuvent être exercées par un autre membre du personnel ;

Bureau d'appui commun de Koweït

- w) Création d'un emploi d'assistant(e) (finances) [agent(e) local(e)] au Bureau d'appui commun de Koweït afin d'apporter un soutien financier en vue du traitement des bourses d'études et des états de paie du personnel national et des observateurs militaires dans le cadre de l'action du Secrétariat pour aligner les sources de financement du Bureau d'appui afin de mieux refléter la charge de travail de ce dernier et la clientèle qu'il dessert. Ces changements visent à atteindre une répartition plus équilibrée des effectifs du Bureau d'appui entre les missions politiques spéciales. Il est proposé de supprimer six postes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). et de créer six postes dans le cadre de quatre missions politiques spéciales, dont la Mission de vérification ;

Section de la sécurité

- x) Réaffectation d'un emploi d'agent(e) de liaison (P-3), qui deviendrait un emploi d'analyste des informations sur la sécurité, afin de doter l'équipe de coordination des informations sur la sécurité d'un(e) analyste expérimenté(e) chargé(e) de fournir des documents sur la gestion des risques en matière de sécurité qui tiennent compte des questions de genre, d'analyser les informations sur les menaces pesant sur la sécurité et de fournir d'autres résultats, ainsi que de fournir des conseils préventifs, d'organiser des séances d'information et d'apporter des contributions de fond aux efforts déployés pour prévoir l'évolution des conditions de sécurité, profitant directement à la Mission et à toutes les autres entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Colombie.
241. Un taux de vacance de 17 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, un taux de 12 % aux prévisions relatives aux observateurs militaires et un taux de 1 % aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies, compte tenu des derniers taux d'occupation et des déploiements prévus.
242. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par une hausse des ressources demandées au titre des dépenses de personnel civil, qui tient à l'effet-report de la création de 43 emplois approuvés en 2022 pour exécuter le mandat élargi. Cette augmentation est compensée par : a) une diminution des dépenses au titre du personnel militaire et de police, en raison de l'application des nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions) ; b) la baisse des dépenses au titre des opérations aériennes, en raison de l'établissement d'un nouvel accord contractuel pour la location et l'exploitation des avions à voilure fixe au lieu d'avions à voilure tournante supplémentaires comme prévu précédemment.

9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

(37 193 000 dollars)

Avant-propos

Malgré des difficultés constantes en 2021, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) a envisagé divers moyens de maintenir l'élan acquis en vue de l'application intégrale de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda), de revoir son approche et d'établir une présence adéquate, en réaction à un environnement opérationnel très problématique et très fluide. La Mission a fait avancer sa stratégie de dialogue à maints niveaux pour ramener les parties aux mécanismes conjoints précédemment établis. Elle a davantage renforcé la surveillance des zones de conflit, sur le terrain, pour accompagner l'application du cessez-le-feu, tout en se voyant imposer des restrictions à ses mouvements. À la suite du retrait unilatéral des forces conjointes du Gouvernement yéménite le 12 novembre 2021, la MINUAAH a revu son approche, s'employant avec les parties à calibrer l'application de l'Accord sur Hodeïda dans ce contexte modifié. L'Accord sur Hodeïda continue de favoriser une réduction globale de la violence et du nombre de victimes civiles, la protection des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et une croissance économique avancée dans la ville de Hodeïda.

La MINUAAH reste en étroite concertation avec les autres entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales actives dans la province de Hodeïda, mettant à profit sa position pour permettre aux acteurs humanitaires d'avoir une plus grande marge d'action, qui soit facilitée. Elle collabore également avec d'autres partenaires qui ont concouru à l'application de l'Accord sur Hodeïda, dont le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

L'équipe de direction de la MINUAAH remercie le Conseil de sécurité, les nombreux partenaires du système des Nations Unies et la communauté internationale pour l'appui qu'ils continuent de lui apporter. Elle ne pourrait s'acquitter de ses travaux sans le dévouement et le professionnalisme hors pair de son personnel, qui continue d'accomplir sa tâche dans un environnement opérationnel difficile.

Le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
et Président du Comité de coordination du redéploiement
(*Signé*) le général de division (à la retraite) Michael **Beary**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

243. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) est chargée d'aider les parties à l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe) à appliquer l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda) et à s'acquitter des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de cet Accord. Son mandat a été défini dans la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité et prorogé par les résolutions 2481 (2019), 2505 (2020), 2534 (2020) et, en dernier lieu, par la résolution 2586 (2021) jusqu'au 15 juillet 2022.
244. Le mandat confié à la Mission par la résolution 2586 (2021), est le suivant : a) diriger le Comité de coordination du redéploiement et assurer son fonctionnement, avec l'assistance d'un secrétariat composé de membres du personnel des Nations Unies, en vue de superviser le cessez-le-feu, le redéploiement des forces et les opérations de déminage dans l'ensemble de la province de Hodeïda ; b) surveiller le respect, par les parties, du cessez-le-feu dans la province de Hodeïda et le redéploiement mutuel des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; c) collaborer avec les parties pour que la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa soit assurée par les forces de sécurité locales, dans le respect de la législation yéménite ; d) faciliter et coordonner l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les parties à appliquer intégralement l'Accord sur Hodeïda.
245. Dans un contexte de conflit persistant dont les conséquences, sur les plans humanitaire et de la sécurité, sont dévastatrices, la poursuite des efforts de consolidation du cessez-le-feu, de renforcement de la confiance entre les parties et de revitalisation du dialogue visant à faire avancer l'application de l'Accord sur Hodeïda continue d'être le fondement de l'action de paix à Hodeïda et, de façon plus générale, au Yémen. À la suite du retrait unilatéral, le 12 novembre 2021, des forces conjointes du Gouvernement yéménite de larges sections de la province de Hodeïda et du déplacement net des lignes de front vers les districts du sud de la province, ces objectifs, tout en faisant l'objet d'une révision, continuent d'être indispensables pour la stabilité de Hodeïda et, plus fondamentalement, le maintien des activités aux ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa. Pour s'acquitter de son mandat, la MINUAAH continuera de s'attacher à aider les parties dans ce contexte modifié, afin de permettre le bon fonctionnement du Comité de coordination du redéploiement de poursuivre et le respect des engagements pris en faveur de la pleine application de l'Accord sur Hodeïda.
246. Les mesures prises par la Mission pour garantir l'égalité d'accès aux deux parties et le dialogue avec elles et pour maintenir une présence effective dans les territoires respectifs de part et d'autre des lignes de front qui ont bougé, accroître les capacités de surveillance au moyen de patrouilles, consolider le respect du cessez-le-feu et appuyer la désescalade, renforcer la confiance et revitaliser le dialogue entre les parties continueront d'être capitales sur le plan des activités qu'elle entreprendra en 2023. Elle s'emploiera à cette fin à établir une présence dans le territoire contrôlé par le Gouvernement yéménite dans les secteurs situés au sud des nouvelles lignes de front pour faire en sorte d'être également accessible à chaque partie. Cela est essentiel pour lui permettre d'instaurer une collaboration et d'apporter un appui renforcés et constants aux deux parties, de garantir une surveillance efficace, active et élargie, d'inclure les districts touchés par le conflit de part et d'autre des lignes de front qui ont été déplacées et d'appuyer l'avancement du déminage dans les lieux où la menace des mines et des restes explosifs de guerre est la plus élevée. Dans le même temps, la MINUAAH continuera de présider et de faciliter les réunions officielles et officieuses du Comité de coordination du redéploiement et de ses mécanismes subsidiaires, pour veiller au respect du cessez-le-feu, à la désescalade et à un dialogue fondé sur la confiance et de s'employer à renforcer la stabilité et le plein redéploiement des forces. Elle portera également son attention sur une

concertation renforcée avec les réseaux locaux, en veillant à adopter une approche inclusive à l'application de son mandat et à appuyer le resserrement de la coordination de l'acheminement de l'aide alimentaire. Cela comprendra, autant que faire se peut, un dialogue approfondi avec divers représentants des femmes et des jeunes yéménites.

Programme de travail

Objectif

247. L'objectif auquel la Mission contribue est d'épauler les parties dans l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa (Accord sur Hodeïda) et leurs engagements, conformément à l'Accord sur Hodeïda.

Stratégie

248. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission :
- a) continuera de s'adapter à la situation qui évolue dans la province de Hodeïda afin de veiller à être la mieux placée et la mieux structurée pour faire avancer son mandat. Cela sera mené en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, notamment par l'entremise de la structure d'appui conjointe du Bureau de l'Envoyé et de la MINUAAH. Elle établira et maintiendra à cette fin une présence sur le territoire du Gouvernement yéménite, au sud des lignes de front nouvellement formées, tout en opérant sa base dans la ville de Hodeïda, pour garantir une représentation, des capacités et des activités sur les territoires des deux parties ;
 - b) dirigera le Comité de coordination du redéploiement, principal organe de contrôle de l'Accord sur Hodeïda, et en assurera le bon fonctionnement. À cette fin, le Chef de la Mission, en sa qualité de Président, encadrera les réunions régulières tenues entre les parties dans un lieu mutuellement convenu par elles, dans l'intention de rétablir les mécanismes de dialogue et de liaison, afin de superviser et de garantir : i) le redéploiement complet des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de la province ; ii) le respect du cessez-le-feu à l'échelle de la province au moyen d'un dialogue et d'une collaboration visant à instaurer un climat de confiance ; iii) la fourniture de services de sécurité par les forces locales dans la ville de Hodeïda et les ports de la province, dans le respect de la législation yéménite ;
 - c) renforcera et réalignera les structures conjointes convenues précédemment dans le cadre du Comité de coordination du redéploiement, face aux réalités nouvelles, ainsi que dans zones touchées par le conflit, compte tenu de l'évolution du contexte, notamment la désescalade. Cet objectif sera en partie réalisé moyennant le déploiement d'officiers de liaison désignés par les deux parties, qui seront postés dans les lieux stratégiques nouvellement répertoriés et agréés par elles, afin d'aider à la désescalade, à la coopération sur le déminage, aux mesures de confiance et à la stabilité et au renforcement de la protection de la population locale ;
 - d) maintiendra des capacités de montée en puissance, en matière de suivi, dans les limites du plafond imposé, pour élargir et renforcer la surveillance des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif, à l'aide de patrouilles quotidiennes aléatoires qui ont accès à toutes les installations portuaires, en vue d'observer le redéploiement de toutes les forces militaires hors de ces lieux et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire, conformément au mandat. Les patrouilles sur le terrain seront également étoffées dans les territoires tenus par les parties se trouvant de part et d'autre des lignes de front, notamment dans les zones touchées par le conflit. En parallèle, la Mission continuera d'apporter des compétences et un appui techniques pour faire avancer l'action de déminage dans la ville de Hodeïda, les ports et les champs de mines dans la province, en étroite coordination avec les partenaires et conformément aux

priorités définies par les deux parties, en mettant l'accent sur les lieux présentant un risque élevé pour les civils, à la suite du retrait des forces conjointes du Gouvernement ;

- e) fera progresser l'évaluation et la coordination sur le plan de l'exécution de projets locaux à effet rapide dans des lieux clés de part et d'autre des lignes de front. Les dividendes attendus de ces projets, qui seront consacrés entre autres aux groupes vulnérables, notamment ceux touchés par le conflit, les femmes et les enfants, sont essentiels pour établir et consolider la confiance entre la Mission et les populations locales et pour faire progresser l'application collective de l'Accord. L'exécution des projets à effet rapide serait coordonnée avec des mesures de développement plus vastes, qu'elle viendrait compléter intégralement, de manière à épauler les populations locales, à désamorcer les tensions, à renforcer la cohésion sociale et à accroître la stabilité.
249. Pour 2023, les produits prévus par la Mission aideront les États Membres à gérer la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Les produits et activités prévus comprennent des efforts coordonnés constants visant à garantir la santé et la sécurité de tout le personnel de la Mission, en étroite coordination avec le Siège de l'ONU et les organismes des Nations Unies au Yémen, au moyen de l'application de l'ensemble des mesures et des protocoles possibles, conformément à l'évolution de la pandémie, afin d'en atténuer les risques et les implications connexes pour la MINUAAH et la population locale. Les efforts se poursuivront également pour veiller à ce que l'ensemble du personnel, y compris les vacataires de la MINUAAH et les familles des agents recrutés sur le plan national, ait accès aux vaccins, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé.
250. Sachant qu'il importe d'apporter des améliorations constantes et de répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, les enseignements tirés et les meilleures pratiques ont continué d'être intégrés au projet de plan-programme pour 2023, relatifs aux aménagements à apporter du fait de la pandémie de COVID-19. Cela comprend des mesures visant à garantir des évaluations régulières des risques effectuées par la Mission en coordination avec le système des Nations Unies au Yémen et l'examen et l'actualisation des protocoles COVID-19, compte tenu de l'évolution de la situation au Yémen. Afin d'accompagner ce processus, la Mission a désigné un coordinateur pour les questions liées à la COVID-19, chargé de superviser les initiatives de sensibilisation aux protocoles COVID-19 applicables, d'assurer la supervision d'une mise en œuvre stricte, de suivre et de donner des conseils sur l'évolution de la COVID-19 et de recommander des changements dans les opérations de la Mission, y compris au niveau des patrouilles et des contacts avec la population locale. En outre, le plan de continuité des opérations et de l'importance critique de la Mission est continuellement revu et adapté, face à l'évolution des réalités et des risques dans l'environnement du Yémen.
251. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) permettre le renforcement de la confiance mutuelle et du dialogue entre les parties pour étayer l'application de l'Accord sur Hodeïda, contribution essentielle au processus de paix général ;
 - b) favoriser de manière soutenue un dialogue avec les deux parties et l'égalité d'accès aux deux parties, dans leurs territoires respectifs qui ont été déplacés dans la province de Hodeïda ;
 - c) permettre de renforcer l'application du cessez-le-feu dans toute la province et d'améliorer la sécurité de la population locale, notamment de réduire le nombre de victimes résultant de violations du cessez-le-feu ;
 - d) permettre de maintenir la sécurité de la ville de Hodeïda et des ports de la province et de donner l'assurance que les forces militaires sont redéployées à l'extérieur de ces lieux, que toutes les manifestations de la présence militaire sont éliminées et que les responsabilités en matière de sécurité sont assumées par les forces de sécurité locales en ces lieux ;
 - e) permettre la baisse de la violence dans la province de Hodeïda du fait de la dissipation des tensions entre les parties, de l'amélioration de la stabilité et du renforcement des mesures de protection de la population locale ;

- f) permettre de faire avancer le déminage de la ville de Hodeïda, des ports de la province et d'autres lieux prioritaires et de réduire le risque de victimes civiles occasionnées par des engins explosifs improvisés ou d'autres restes explosifs de guerre ;
- g) favoriser un processus renforcé et inclusif pour garantir l'application de l'Accord, sur la base du renforcement de la participation locale.

Facteurs externes pour 2023

252. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) une volonté politique suffisante et la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour permettre l'application de l'Accord sur Hodeïda ;
 - b) la non-reprise des combats entre les parties, dans la province de Hodeïda, et l'élimination des obstacles militaires persistants empêchant les acteurs concernés d'emprunter les principaux itinéraires de ravitaillement à destination ou en provenance de la zone d'opérations de la Mission ;
 - c) l'instauration d'un climat politique favorable aux travaux du Comité de coordination du redéploiement et de ses mécanismes conjoints subsidiaires, permettant aux parties de faire progresser le plein redéploiement et de mettre sur pied des forces de sécurité locales ;
 - d) la reprise de la pleine participation des parties aux activités du Comité de coordination du redéploiement et leur détermination à revitaliser le processus de dialogue et à participer aux mécanismes conjoints subsidiaires chargés de surveiller le cessez-le-feu et de désamorcer la situation, de renforcer la confiance et l'action de déminage commune ;
 - e) l'aval et la coopération du Gouvernement yéménite pour permettre à la Mission d'établir une présence dans les zones situées au sud des nouvelles lignes de front, d'avoir un accès égal aux deux parties et d'être en mesure de se déployer pleinement et d'opérer en continu et sans entrave ;
 - f) l'instauration d'un environnement opérationnel sûr et propice et de mesures de confiance entre les parties et avec d'autres partenaires, pour susciter un appui et une participation constants aux activités de la Mission ;
 - g) l'instauration d'une coopération constante sur le plan opérationnel avec des structures exerçant un commandement et un contrôle effectifs dans les deux parties afin de favoriser le respect de l'Accord à tous les niveaux ;
 - h) la facilitation et la fourniture par les parties d'un plein accès à la Mission afin qu'elle bénéficie d'une liberté de circulation dans toutes les zones requises pour pouvoir observer et surveiller efficacement les ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et accéder au quotidien à toutes les installations portuaires et aux zones touchées par le conflit dans l'ensemble de la province, y compris dans les districts du sud, à proximité des lignes de front qui ont été déplacées ;
 - i) la fourniture de l'accès et de la coopération nécessaires, par les parties, pour faire progresser le déminage dans la ville de Hodeïda, les ports et les zones prioritaires dans d'autres districts, afin de renforcer la protection de la population locale, compte tenu de l'évolution du contexte dans la province.
253. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, la Mission continuera d'assurer la liaison et de se coordonner avec les parties afin de garantir la sûreté et la sécurité des membres de son personnel, de ses mouvements et de ses locaux, ainsi que l'entrée et la circulation dans le pays, sans entrave ni retard, de son personnel et de son matériel, des vivres et des fournitures de première nécessité. Elle doit pour cela disposer en permanence de capacités civiles consacrées au maintien de contacts directs avec les autorités de fait à tous les niveaux ainsi qu'avec des acteurs régionaux. Par ailleurs, elle se concertera à chaque fois que cela sera possible avec les parties prenantes locales, des

partenaires et d'autres organismes dans la province de Hodeïda afin d'exercer toute son influence et de veiller à une approche unifiée pour ce qui est d'appuyer et d'appliquer l'Accord sur Hodeïda et de recenser les possibilités de renforcer la stabilité et la confiance dans ce processus, notamment au moyen de projets à effet rapide, dans les territoires des deux parties.

254. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la Mission continuera de faciliter l'appui fourni aux parties par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires sur le plan de l'application intégrale de l'Accord sur Hodeïda. Elle entretiendra notamment des relations de travail étroites avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer l'application de l'Accord de Stockholm, avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD et le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs de l'action humanitaire et du développement dans la province de Hodeïda. La MINUAAH établira des consultations et se coordonnera, selon que de besoin, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et ONU-Femmes pour renforcer l'application du cessez-le-feu, la désescalade et l'accès aux zones qui sont dans le besoin.
255. La MINUAAH intégrera les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra. Afin de contribuer à la promotion des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, elle encouragera au mieux la participation des femmes à ses consultations élargies, pour ce qui est de l'application de l'Accord sur Hodeïda et des activités et mécanismes connexes. Il s'agira notamment d'évaluer les perspectives et les points de vue des femmes sur les conséquences de l'évolution de la situation sur la vie quotidienne des populations locales, ainsi que les mesures et la planification visant à renforcer la stabilité et la protection et notamment la conduite d'un redéploiement complet et d'activités de sécurité locales, le respect du cessez-le-feu, la désescalade, l'action de déminage et d'autres aspects de l'application de l'Accord. Elle favorisera l'égalité des droits et des chances pour les femmes et la prise en compte active et intégrale des questions de genre dans la planification et l'exécution des activités de la Mission et de celles menées par les parties.

Activités d'évaluation

256. En juin 2021, la Mission a publié une politique d'évaluation et un plan de travail, portant sur l'intégration de l'évaluation dans sa planification stratégique, l'élaboration du budget et sa gestion globale axée sur les résultats. Cela a concouru à éclairer l'évaluation qu'elle a menée en 2021 dans l'idée de réorienter ses priorités d'action et son approche stratégiques, à la suite du retrait des forces conjointes du Gouvernement yéménite de larges sections de la province le 12 novembre 2021, qui a considérablement modifié la situation militaire et politique de Hodeïda.
257. Les résultats et les enseignements tirés de l'évaluation de novembre 2021 ont été pris en compte dans le plan-programme pour 2023. La Mission a par exemple revu son approche stratégique et réévalué sa présence pour garantir l'égalité d'accès aux deux parties et l'impartialité de l'aide fournie, en établissant une présence sur le territoire contrôlé par le Gouvernement yéménite dans les zones situées au sud des nouvelles lignes de front. Elle a également examiné et élaboré un plan de patrouille de plus grande envergure, afin d'intensifier la surveillance des ports, notamment au moyen de capacités de montée en puissance, sur le plan du suivi, dans les limites du plafond imposé, tout en portant son attention sur les activités d'observation, l'organisation de patrouilles et le maintien de contacts avec les zones touchées par le conflit de part et d'autre des lignes de front qui ont été déplacées. Elle a également revu les mesures de renforcement de la confiance, dans ce contexte modifié, notamment en redoublant d'efforts afin de faire progresser le déminage, et sa proposition relative à la mise en place de projets à effet rapide pour renforcer et consolider la confiance avec les populations locales, dans des lieux stratégiques, de part et d'autre des lignes de front qui ont été déplacées.

258. Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) une évaluation systématique et stratégique, à la suite de l'établissement d'une présence dans le territoire contrôlé par le Gouvernement yéménite dans les zones situées au sud des nouvelles lignes de front. La Mission procédera à un examen des mesures et des voies de coordination pour renforcer le dialogue entre les parties et faire avancer les dividendes de l'Accord, en optimisant les capacités de la Mission et l'accès aux deux parties, dans leurs emplacements respectifs ;
 - b) une évaluation sera menée pour examiner les mécanismes de coordination entre la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin de repérer les lacunes et les domaines où la coordination pourrait être renforcée et de répertorier les bonnes pratiques en vue d'une meilleure mise en œuvre.

Exécution du programme en 2021

Réduction des effets du conflit armé sur la population locale, renforcement de la stabilité et poursuite du bon fonctionnement des ports

259. Consciente des obstacles persistants entravant la reprise des activités du Comité de coordination du redéploiement, la Mission a fait avancer l'application de sa stratégie de dialogue politique, en coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, portant son attention sur l'adoption de nouvelles mesures en vue de relancer le Comité de manière viable et d'obtenir une participation politique à tous les niveaux. Elle a tenu 17 réunions avec les Coprésidents du Comité, 21 réunions à des niveaux politiques plus élevés au Yémen et 11 réunions dans la région. Elle a également augmenté le nombre et la portée de ses patrouilles de surveillance, malgré les graves restrictions à sa liberté de circulation.
260. Ces efforts ont permis à l'Accord sur Hodeïda de rester largement intact. Après le retrait des forces conjointes du Gouvernement yéménite, la MINUAAH a revu son approche visant à faire avancer l'action de prévention de la violence, notamment par un plan de patrouille de plus grande envergure, pour surveiller les zones touchées par le conflit, qui avaient été déplacées. Ces activités ont concouru à l'application du cessez-le-feu, comme en témoigne la réduction soutenue de la violence et du nombre de victimes civiles. Le cessez-le-feu a favorisé une mobilité plus grande afin de faciliter l'acheminement de l'aide et préservé la voie de communication essentielle des ports. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 46).

Tableau 46
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Accord entre les parties sur tous les aspects techniques du redéploiement comme prévu dans l'Accord sur Hodeïda	Mise en œuvre des concepts d'opérations arrêtés par le Comité de coordination du redéploiement en vue du redéploiement progressif des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de la province de Hodeïda	Réduction de l'effet du conflit armé sur la population locale, renforcement de la stabilité et poursuite du bon fonctionnement des ports

Conséquences de la pandémie

261. La pandémie s'est poursuivie en 2021, entravant l'exécution par la Mission de son mandat et limitant notamment les patrouilles, du fait des contraintes persistantes aux mouvements du personnel, qui disposait par conséquent d'une capacité réduite d'intensifier son action de sensibilisation auprès des parties et d'autres parties prenantes pour faire avancer la reprise des mécanismes conjoints. Elle a

également influé sur la capacité de la Mission de renforcer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la progression de l'action de déminage et d'autres activités à l'appui de l'Accord sur Hodeïda. À partir du deuxième trimestre de 2021, même si la Mission a continué d'opérer dans le cadre de protocoles COVID-19 stricts alignés sur le système des Nations Unies au Yémen, elle a augmenté sa présence et assoupli les restrictions des opérations. Elle a étendu sa présence politique à Sanaa et à Aden et a renforcé la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. Elle a également augmenté le nombre de patrouilles, y compris l'accès aux districts situés au sud de la ville de Hodeïda, tout en continuant de subir des restrictions à sa liberté de mouvement. À la suite de la mise en place du programme de vaccination des Nations Unies, parallèlement à d'autres initiatives visant à fournir un accès du personnel aux vaccins, pratiquement l'ensemble de ses membres ont été vaccinés. Cela a permis d'entreprendre des activités avec moins de contraintes et de réduire les risques concernant le personnel et la population locale.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : redéploiement des forces, prise en charge par les forces de sécurité locales des responsabilités en matière de sécurité et surveillance efficace du cessez-le-feu

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

262. Les activités de la Mission ont concouru à favoriser la relance d'un fonctionnement durable du Comité de coordination du redéploiement et de ses mécanismes conjoints, conditions essentielles pour mener à bien la première phase du redéploiement, conformément au concept d'opérations décidé par le Comité. L'objectif d'une reprise durable des réunions du Comité n'a pas été atteint en raison de plusieurs facteurs d'ordre politique et opérationnel. Alors que des efforts soutenus ont été faits pour combler les lacunes relatives aux questions entravant la reprise du dialogue entre les parties et donc la relance du forum du Comité, il n'a pas été possible de parvenir à un accord final sur la tenue d'une réunion conjointe, qui a été compromise par une dynamique politique et de conflit plus vaste. La situation a été encore compliquée par le retrait unilatéral des forces conjointes du Gouvernement yéménite, qui a considérablement modifié les objectifs qui avaient été fixés pour y parvenir. À son tour, le redéploiement mutuel conformément au concept d'opérations du Comité n'a pas pu se concrétiser. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 47).

Tableau 47

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Accord entre les parties sur tous les aspects du redéploiement comme prévu dans l'Accord sur Hodeïda	Mise en œuvre des concepts d'opérations arrêtés par le Comité de coordination du redéploiement en vue du redéploiement progressif des forces à l'extérieur de la ville de Hodeïda et des ports de la province de Hodeïda	Efforts durable pour reprendre les activités du Comité de coordination du redéploiement et parvenir à une présence neutre de la Mission, avec un accès égal aux territoires des deux parties	Parachèvement du processus de redéploiement des forces et prise en charge par les forces de sécurité locales de leurs responsabilités, dans le respect de la législation yéménite	Surveillance effective du cessez-le-feu de part et d'autre des lignes de front, rétablissement du Comité de coordination du redéploiement et intégral des forces

Résultat 2 : surveiller le redéploiement des forces militaires, faire disparaître toutes les manifestations de la présence militaire des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et veiller à ce que la Mission puisse accéder également aux territoires des deux parties

Projet de plan-programme pour 2023

263. Les ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif revêtent une importance fondamentale pour le Yémen et constituent un élément central de l'Accord sur Hodeïda. Le PAM dépend de ces ports pour l'entrée de 70 % de l'aide alimentaire destinée à étayer ses opérations au Yémen. De même, les ports servent de point d'entrée à près de 80 % des importations du pays dans le nord, y compris les produits de première nécessité. La surveillance des ports a donc été un objectif central de la Mission au cours des activités qu'elle a menées pour garantir la sûreté et la démilitarisation des ports, permettant l'acheminement sans entrave d'une aide et de biens essentiels au Yémen. Si la Mission a concouru, au moyen de ses patrouilles de surveillance, à garantir le bon fonctionnement des ports et à veiller régulièrement à la nature démilitarisée des activités menées, elle n'a pu en effectuer qu'un nombre limité, notamment du fait des restrictions à sa liberté de mouvement, auxquelles sont venues s'ajouter les conséquences de la COVID-19.
264. Il est fondamental que la Mission revoie sa présence pour permettre aux deux parties d'avoir accès à elle, afin qu'elle puisse surveiller efficacement sa zone d'opérations tout en leur apportant un appui impartial et en se concertant avec elles, notamment au moyen de contacts sur le terrain, d'activités de surveillance et de l'organisation de patrouilles. Ceci est indispensable pour toute solution et toute action durables, visant à faire progresser efficacement l'application de l'Accord sur Hodeïda.

Enseignements tirés et changements prévus

265. L'enseignement tiré par la Mission est la nécessité de garantir une capacité suffisante pour patrouiller au quotidien dans les ports, de manière aléatoire, et dans toutes les installations portuaires. Ceci est devenu particulièrement opportun dans un contexte d'allégations croissantes relatives à la militarisation des ports. La Mission va donc augmenter sa capacité de surveillance pour répondre à cette exigence tout en étendant les patrouilles aux districts du sud. Elle continuera également de se mobiliser pour sécuriser un accès sans entrave afin d'effectuer les patrouilles portuaires quotidiennes nécessaires pour observer l'état d'avancement du redéploiement.
266. En outre, la Mission, qui est principalement présente sur le territoire d'une seule partie depuis sa création, a influencé la perception du public quant à sa capacité de servir d'interlocuteur impartial et de maintenir des relations renforcées et un soutien égal aux deux parties. Son objectif clé est donc de s'assurer d'être représentée sur le territoire du Gouvernement yéménite par l'établissement d'une présence au sud des lignes de front qui ont été déplacées, tout en maintenant une base dans la ville de Hodeïda, afin de garantir une surveillance efficace des ports. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 48).

Tableau 48

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	–	Garantir l'égalité d'accès de la Mission aux territoires des deux parties de part et d'autre des lignes de front de Hodeïda	Surveiller le redéploiement des forces militaires et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire des ports de Hodeïda, de Ras Issa et de Salif et garantir l'égalité

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
				d'accès de la Mission aux territoires des deux parties

Produits

267. On trouvera dans le tableau 49 les produits retenus pour la mission.

Tableau 49

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus :2021	Produits livrés :2021	Produits prévus :2022	Produits prévus :2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Lettres du Secrétaire général adressées au Conseil de sécurité	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	35	39	36
2. Séances du Conseil de sécurité et du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité	13	7	12	12
3. Réunions du Comité de coordination du redéploiement	9	17	12	9
4. Réunions bilatérales avec les parties prenantes politiques régionales	10	11	15	15
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	–	16	16
5. Ateliers organisés avec des représentants locaux sur l'application de l'Accord sur Hodeïda	4	–	8	8
6. Ateliers organisés avec des parties prenantes politiques et civiles sur l'application de l'Accord sur Hodeïda	4	–	8	8
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices dans le cadre de l'action menée par les parties pour appliquer pleinement l'Accord sur Hodeïda, notamment des réunions avec les acteurs politiques locaux à Hodeïda et des représentants des deux parties à Aden et à Sanaa, ainsi qu'avec les interlocuteurs régionaux et internationaux.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les parties prenantes yéménites, régionales et internationales concernées, en vue de bien cerner les problèmes à régler et de conseiller les parties s'employant à appliquer l'Accord sur Hodeïda ; sensibilisation des parties prenantes yéménites, régionales et internationales à l'application de l'Accord et au renforcement du cessez-le-feu dans la province ; examen de la possibilité de tirer parti du soutien de la cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour lancer un sondage d'opinion auprès de la population de la province de Hodeïda, axé sur l'effet du conflit et des violations du cessez-le-feu sur la population civile, en particulier après le changement de la situation militaire à Hodeïda, avec 500 à 600 participants de part et d'autre des lignes de front modifiées, afin de mieux comprendre le vécu de la population civile, en particulier les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de suivi de la situation et du contexte pour surveiller l'application du cessez-le-feu par les parties, le redéploiement des forces et l'élimination de toutes les manifestations de la présence militaire dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; missions d'établissement des faits concernant les divers incidents liés au maintien du cessez-le-feu, afin d'aider les parties à le préserver et à le renforcer.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : établissement et maintien de relations stratégiques avec les partenaires de la Mission, y compris le Groupe de la communication des Nations Unies, afin de veiller à l'harmonisation des messages communs des Nations Unies et à la coopération à divers niveaux ; élaboration et mise à jour régulière des messages clés de la Mission transmis publiquement et en réponse à l'évaluation de la situation sur le terrain ;				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus :2021	livrés :2021	prévus :2022	prévus :2023
activités de sensibilisation pour permettre à la MINUAAH de consulter de manière adéquate divers groupes d'intérêts locaux, des dignitaires religieux et des représentants de la société civile et d'organisations de jeunes et de femmes afin d'élargir la participation et de garantir un processus inclusif sur l'application de l'Accord.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, messages et matériel audiovisuel sur les activités et les messages clés de la Mission ; relations nouées avec les médias partenaires pour assurer une couverture exacte des messages et des activités de la Mission ; réponses en temps utile aux demandes faites par les médias ; renforcement des contacts et des relations informelles avec les médias partenaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : création d'un site Web et mises à jour fréquentes des activités et des déclarations publiques de la Mission ; mises à jour régulières des activités et des déclarations publiques de la Mission par la voie des médias sociaux ; communication de photographies et de vidéos faisant la promotion des activités et des messages clés de la Mission sur toutes les plateformes numériques.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 50

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023	Variation	
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	224,8	2 343,1	2 342,1	–	(1,0)
Personnel civil	8 834,8	13 160,5	13 803,2	–	642,7
Dépenses opérationnelles	15 884,9	26 788,4	21 047,7	200,0	(5 740,7)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	24 944,5	42 292,0	37 193,0	200,0	(5 099,0)

Tableau 51

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022 ^a	–	1	1	1	6	11	19	1	40	33	–	73	9	80	–	162
Effectif proposé pour 2023 ^a	–	1	1	1	6	11	19	1	40	34	–	74	9	82	–	165
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3

^a Dont un emploi de P-4 et un emploi de P-3 approuvés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

268. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MINUAAH s'élève à 37 193 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 75 observateurs des Nations Unies (2 342 100 dollars), les traitements, les dépenses communes de personnel et autres dépenses connexes (13 803 200 dollars) relatifs à 74 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 19 P-3, 1 P-2 et 34 agent(e)s du Service mobile) et 91 emplois de temporaire soumis à recrutement national [9 emplois d'administrateur(trice) et 82 emplois d'agent(e) local(e)], y compris l'emploi de 1 agent(e) du Service mobile et de deux emplois d'agent(e) local(e) qu'il est proposé de créer au Bureau d'appui commun de Koweït ; et 5 membres du personnel fourni par des gouvernements ; ainsi que des dépenses opérationnelles (21 047 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (759 500 dollars), installations et infrastructures (4 919 700 dollars), transports terrestres (641 400 dollars), opérations aériennes (8 271 200 dollars), communication et informatique (1 340 400 dollars), santé (3 825 900 dollars), fournitures, services et matériel divers (1 089 600 dollars) et projets à effet rapide (200 000 dollars).
269. Afin de garantir l'exécution efficace du mandat, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs pour 2023, dont la création de trois emplois de temporaire, la réaffectation et le transfert de deux emplois et le transfert d'un emploi, comme indiqué ci-après.

Groupe des ressources humaines

- a) Réaffectation et transfert d'un emploi d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) en tant qu'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines de la Section de la sûreté et de la sécurité à Hodeïda au Groupe des ressources humaines à Sanaa pour faire en sorte que le personnel de la MINUAAH et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen dispose de compétences et de conseils en matière de ressources humaines ;

Groupe des finances et du budget

- b) Réaffectation et transfert d'un emploi d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) en tant qu'assistant(e) (budget et finances) de la Section de la sûreté et de la sécurité à Hodeïda au Groupe des finances et du budget à Sanaa afin de fournir des services budgétaires et financiers essentiels aux services et au personnel techniques ;

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services

- c) Transfert d'un poste d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)] au Groupe du génie et de la gestion des installations à Hodeïda au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services à Sanaa pour apporter un appui aux plans d'achat ;

Bureau d'appui commun du Koweït

- d) Création de trois emplois d'assistant(e) aux finances [1 emploi d'agent(e) du Service mobile et 2 emplois d'agent(e) local(e)] au Bureau d'appui commun de Koweït dans le cadre des efforts faits par le Secrétariat pour aligner les sources de financement du Bureau d'appui, afin de mieux refléter la charge de travail de ce dernier et la clientèle qu'il dessert. Cet exercice vise à obtenir une répartition plus équilibrée des effectifs de ce bureau d'appui au sein des missions politiques spéciales. Il est proposé de supprimer six emplois à la MANUA et à la MANUI et de les rétablir dans quatre autres missions politiques spéciales, dont la MINUAAH.
270. Il est proposé de reconduire en 2023 l'emploi de temporaire (autres que pour les réunions) de spécialiste des finances et du budget (P-3) rattaché à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité à New York. Le (la) spécialiste des finances et du budget exerce des fonctions d'appui et sa présence reste essentielle et permet au Siège de disposer de capacités suffisantes pour gérer les ressources financières, élaborer les budgets

et fournir des services aux organes délibérants lors de l'examen des projets de budget des missions politiques spéciales.

271. Il est également proposé qu'un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Bureau de la Chef adjointe de la MINUAAH à Hodeïda soit reconduit en 2023 pour apporter un savoir-faire sur le plan du programme de déminage dans la ville de Hodeïda, dans les ports et dans la province en général, tout en étant intégré à la Mission.
272. Un taux de vacance de postes de 25 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour les postes reconduits concernant les observateurs des Nations Unies, les agents recrutés sur les plans international et national et le personnel fourni par des gouvernements, compte tenu des déploiements prévus, et un taux de vacance de 50 % pour les emplois soumis à recrutement international, que l'on se propose de réaffecter.
273. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 tient principalement à : a) l'absence de ressources affectées au quartier général de l'aéroport ; b) la non-disponibilité de bureaux et de locaux d'hébergement supplémentaires à Hodeïda ; c) l'absence de demande de renforcement de la sécurité et de travaux de construction supplémentaires concernant les locaux existants ; d) la réduction du nombre d'heures de vol ; e) l'absence de dépenses prévues au titre de services hospitaliers de niveau II à Djibouti ; f) la réduction des coûts de fret en raison d'un niveau d'achats inférieur. La réduction des besoins est neutralisée en partie par : a) des ressources supplémentaires à prévoir sur le plan des services opérationnels et de la sécurité dans le cadre d'un nouveau bureau et de locaux d'hébergement dans les districts du sud ; b) des ressources supplémentaires à prévoir concernant les projets à effet rapide ; c) la proposition de création de trois nouveaux emplois [1 emploi d'agent(e) du Service mobile et de deux emplois d'agent(e) local(e)] au Bureau d'appui commun de Koweït ; d) l'augmentation du coût du personnel recruté au niveau international, du fait de l'application des nouveaux barèmes des traitements, et du coût du personnel recruté au niveau local du fait de la hausse des traitements, compte tenu des échelons moyens effectifs du personnel existant, ce à quoi il faut ajouter le relèvement des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national basé à Amman et l'application d'un pourcentage plus élevé des dépenses communes de personnel ; e) une hausse des ressources nécessaires à la prestation de services Internet par satellite de secours à Hodeïda.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

(22 342 500 dollars)

Avant-propos

Après l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, le climat politique et les conditions de sécurité se sont considérablement détériorés en Haïti. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a continué d'inviter les acteurs haïtiens de la sphère politique, de la société civile et de la vie économique à s'unir autour d'un projet commun pour résoudre les crises que traverse actuellement le pays en matière de politique et de sécurité.

Pour revitaliser les institutions au moyen d'élections, les autorités haïtiennes et les autres principales parties prenantes nationales doivent impérativement parvenir à un consensus autour d'une solution pacifique et démocratique. La situation précaire dans laquelle se trouve actuellement Haïti, caractérisée par un large dysfonctionnement institutionnel et une détérioration des conditions de sécurité, rend plus indispensable que jamais, à l'horizon 2023, le soutien apporté par le BINUH, le système des Nations Unies dans son ensemble et la communauté internationale en général. La classe politique et la société haïtiennes continuent d'avoir besoin de soutien et d'appui pour entreprendre leurs réformes de la Constitution et de la gouvernance, qui nécessiteront un accompagnement et des conseils constants tout au long de l'année à venir pour pouvoir être mises en œuvre. Parallèlement, le BINUH continuera de s'employer à juguler la violence des gangs, à renforcer la Police nationale d'Haïti, à intensifier la lutte contre l'impunité et la corruption et à protéger et promouvoir les droits humains.

Les activités décrites ci-après contribueront à instaurer un climat apaisé dans lequel les hauts responsables haïtiens, qu'ils soient issus du monde politique, de la société civile, du milieu religieux ou du secteur privé, pourront collaborer dans de meilleures conditions pour remédier aux causes sociales, économiques et politiques profondes de l'instabilité chronique régnant en Haïti et concrétiser les aspirations à la paix, à la sécurité et au développement durable de l'ensemble du peuple haïtien.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti
et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
(Signé) Helen **La Lime**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

274. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) est chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits humains. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, en particulier la résolution 2476 (2019). Dans sa résolution 2600 (2021), le Conseil a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 15 juillet 2022.
275. Le Gouvernement haïtien envisage d'associer les parties prenantes nationales à l'établissement d'un nouveau Conseil électoral provisoire et de créer un climat politique et des conditions de sécurité favorables pour tenir un référendum constitutionnel et des élections nationales. Dans cette perspective, les priorités stratégiques du BINUH pour 2023 consisteront, en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à : donner des conseils au Gouvernement national sur les questions politiques et les questions concernant la bonne gouvernance, la police, l'état de droit et les droits humains ; encourager le dialogue et le consensus entre les parties prenantes sur les principales réformes à mettre en place en matière de constitution, de sécurité et de gouvernance ; améliorer la capacité de la Police nationale d'Haïti à assurer la sécurité publique ; renforcer le secteur de la justice et de l'administration pénitentiaire pour garantir l'état de droit et la protection des droits humains.

Programme de travail

Objectif

276. L'objectif auquel la mission contribue est de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris la responsabilité et l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, de protéger et promouvoir les droits humains, et de renforcer l'égalité des genres.

Stratégie

277. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) Continuera de faciliter le dialogue et la coopération entre les parties prenantes nationales afin de les aider à parvenir à un consensus dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise politique actuelle ;
 - b) Continuera de dispenser des conseils stratégiques et d'apporter une assistance technique aux systèmes policier, judiciaire et pénitentiaire du pays et aux institutions nationales des droits humains, en vue de promouvoir le respect des normes internationales, des droits humains et de la parité des genres ;
 - c) Aidera à réduire la criminalité et la violence civile, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à l'appui des institutions gouvernementales qui luttent contre les causes socioéconomiques profondes de l'insécurité.
278. Les produits prévus permettront aux États Membres de continuer à aider Haïti à se relever de la pandémie de COVID-19. Parmi les produits et activités prévus, on peut citer la poursuite de l'action

de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et de ses bons offices, qui, selon les besoins, aideront le pays à faire face à la pandémie.

279. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il continue notamment, dans la mesure du possible, d'utiliser des formats de réunion virtuels afin de garantir la sécurité de l'ensemble du personnel du BINUH, des parties prenantes nationales, des interlocuteurs du système des Nations Unies et des interlocuteurs internationaux.
280. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Capacité accrue des institutions publiques à parvenir à un consensus et à mieux coopérer pour remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti ;
 - b) Mise en place d'institutions efficaces, inclusives et responsables qui contribuent à consolider la stabilité, à lutter contre l'impunité et à créer un environnement protecteur ;
 - c) Appui renforcé aux institutions publiques pour juguler la violence des gangs et assurer ainsi la protection des femmes et des jeunes, des communautés et des moyens de subsistance ;
 - d) Amélioration de la capacité de la police à assurer la sécurité publique grâce à la mise en œuvre de la réforme de la police prévue dans le plan de développement stratégique de la Police nationale pour 2022-2025, lequel est financé par des fonds publics suffisants et un panier de fonds multidonateurs ;
 - e) Appui à la poursuite du déploiement du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, l'objectif étant de vacciner 20 % de la population (estimée à 11,2 millions de personnes).

Facteurs externes pour 2023

281. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) La polarisation politique se poursuit, ce qui compromet la formation d'un consensus permettant de prendre les mesures concrètes nécessaires à l'application des réformes prévues dans les domaines politique, juridique et économique ;
 - b) La précarité des conditions de sécurité continue d'avoir des répercussions tant sur le rythme que sur la viabilité des réformes politiques, juridiques et économiques. De plus, la plupart des violences ayant lieu dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la distribution des ressources publiques – qui sont déjà sollicitées à l'excès – est faussée, ce qui réduit les capacités des institutions chargées de la sécurité et réduit le rendement des investissements en la matière. Malgré tout, ces problèmes de sécurité n'empêchent pas complètement l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses tâches ;
 - c) Le Gouvernement haïtien continue d'investir dans le développement des capacités de la Police nationale d'Haïti et de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris en allouant des crédits suffisants, qui seront complétés par des contributions externes grâce au panier de fonds multidonateurs géré par le PNUD ;
 - d) Les effets sur Haïti des risques naturels, y compris les ouragans et les tremblements de terre, bien qu'imprévisibles, devraient rester les mêmes que ceux observés ces dernières années ;
 - e) La communauté internationale des donateurs et les autorités nationales s'accordent sur les grandes priorités en matière de développement qui sont liées aux problèmes de développement structurel, auxquelles elles allouent des ressources adéquates, et sur la mise en place de dispositifs de coordination plus solides en vue de faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

282. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le BINUH continuera de collaborer avec des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes. Il travaillera également en étroite collaboration avec la communauté diplomatique en vue de faciliter la coordination des mesures visant à favoriser l'obtention d'un consensus politique et à éviter les impasses, selon les besoins.
283. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le BINUH continuera de travailler de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prescrits, conformément à ce qu'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2476 (2019). La mission et l'équipe de pays appliquent actuellement un cadre stratégique intégré conçu en 2020, qui définit un ensemble simplifié de priorités conformes aux six objectifs retenus pour Haïti, tout en élaborant un plan-cadre de coopération pour le développement durable qui prendra effet en 2023.
284. La mission tient compte des questions de genre dans sa planification, ses activités, ses produits et ses résultats, et encourage la participation effective des femmes aux processus, dialogues et négociations politiques ainsi que leur représentation aux postes de décision dans les institutions conformément au seuil requis de 30 % prévu à tous les niveaux par la Constitution. Les informations communiquées par la mission comprendront des données ventilées collectées en coordination avec ONU-Femmes, qui porteront sur les conséquences des violations des droits humains et des atteintes à ces droits pour les femmes, sur les actions intentées dans des affaires de violence à l'égard de femmes ou de filles et sur l'issue de ces actions. En outre, la mission collaborera avec des acteurs de la société civile s'occupant des questions de genre et des droits humains dans le cadre de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2016 et de celles issues du deuxième Examen périodique universel de la situation des droits humains en Haïti, qui date également de 2016.

Activités d'évaluation

285. Le BINUH a concouru à l'évaluation interne effectuée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le PNUD en vue de recenser les enseignements tirés de la transition d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale. Cette évaluation a permis de recenser les éléments à prendre en compte par la mission pour planifier la transition à l'avenir.
286. Conformément à la résolution 2600 (2021) du Conseil de sécurité, il est prévu de procéder en 2023 à l'évaluation de l'application des recommandations qui seront formulées par un(e) expert(e) indépendant(e) à l'issue d'un examen de la mission.

Exécution du programme en 2021

Renforcer la protection des femmes, des populations et des moyens d'existence en venant contre la recrudescence de la violence des gangs

287. Une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réduction de la violence de proximité a été signée par le Premier Ministre en juillet 2021, et une stratégie conjointe visant à appuyer l'exécution de la stratégie nationale et à augmenter le nombre de projets et autres programmes mis en œuvre dans les communautés touchées est en cours d'élaboration et de financement. Un groupe de travail s'emploie actuellement à mettre le projet de loi nationale sur la gestion des armes et des munitions en conformité avec les normes internationales, et un plan d'action national sur les armes et les munitions est en cours d'élaboration. Le BINUH a également continué de jouer un rôle de coordination, permettant à Haïti de s'aligner progressivement sur le plan d'action régional de la Communauté des Caraïbes concernant les armes à feu et les munitions. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 52).

Tableau 52
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Réactivation de la Commission nationale des garanties de sécurité par le Gouvernement	<p>Création d'un groupe de travail chargé d'examiner le dispositif de maîtrise des armements</p> <p>Création par le Premier Ministre d'un groupe de travail interministériel placé sous la direction de la Commission nationale et doté de 6,4 millions de dollars pour réduire la violence de proximité</p> <p>Présentation de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réduction de la violence de proximité au Bureau du Premier Ministre, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies</p>	<p>Signature en juillet 2021 par le Premier Ministre de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réduction de la violence de proximité ; élaboration et financement d'un programme de mise en œuvre de la stratégie</p> <p>Mise en conformité, par un groupe de travail, du projet de loi nationale sur la gestion des armes et des munitions avec les normes internationales ; élaboration d'un plan d'action national sur les armes et les munitions</p>

Conséquences de la pandémie

288. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution du mandat, les protocoles sanitaires et les restrictions de voyage imposés ayant entraîné des problèmes quant au format de certaines des manifestations qu'il était prévu de tenir. Lorsque cela était possible, la mission a organisé ses séminaires, ateliers et séances de formation dans un format virtuel ou hybride, ce qui a permis de continuer à fournir un soutien stratégique et consultatif.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : Des institutions efficaces, inclusives et responsables contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

289. Le travail effectué par la mission a contribué à mobiliser les institutions haïtiennes et les autres parties prenantes pour renforcer le système judiciaire du pays, promouvoir le respect des droits humains et faire mieux appliquer le principe de responsabilité. Parmi les principales initiatives, on peut citer la relance des efforts visant à libérer les personnes détenues en détention provisoire, à améliorer le fonctionnement du système national d'aide juridictionnelle et à renforcer la capacité de la police à lutter contre l'insécurité, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée, à savoir la validation de la stratégie nationale de réduction de la détention provisoire, le renforcement des capacités opérationnelles et administratives de la Police nationale d'Haïti aux fins de la gestion de la sûreté publique du pays, et la facilitation de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale, dans lesquels est exprimée une conception plus progressiste et plus humaine de l'application de la loi. La cible fixée n'a pas été entièrement atteinte en raison de l'assassinat du Président Moïse en juillet 2021 et de l'absence d'un Sénat pleinement opérationnel, ces facteurs ayant retardé le renouvellement des mandats des juges et la révision du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale avant leur entrée en vigueur. En outre, malgré une collaboration étroite avec les autorités haïtiennes, peu de progrès ont été accomplis pour ce qui est des poursuites engagées dans des affaires emblématiques en matière de droits humains, notamment

concernant les faits survenus à La Saline en 2018 et à Bel-Air en 2019. En outre, la mise en œuvre du plan d'action pour les droits humains n'a pas encore été approuvée par le Conseil des ministres.

290. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 53).

Tableau 53

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Faible satisfaction de la population à l'égard des services publics fournis par les institutions nationales	Amélioration de la satisfaction de la population grâce à la mise en conformité du Code pénal et du Code de procédure pénale avec les normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains et promulgation de ces nouveaux codes par décret présidentiel Nomination de femmes à la tête de l'ordre des avocats de Port-au-Prince et du Ministère des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême	Lancement de la mise en œuvre de réformes essentielles concernant les institutions haïtiennes judiciaires, policières, pénitentiaires qui permettent de jeter les bases de l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité de ces institutions et de rendre celles-ci plus accessibles à la population Prise de fonctions d'un nouveau gouvernement et reprise de la formation sur la stratégie nationale de réduction des détentions provisoires	Adoption de réformes essentielles concernant les institutions haïtiennes judiciaires, policières, pénitentiaires et chargées de la lutte contre la corruption qui permettent de jeter les bases de l'amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence de ces institutions	Appropriation progressive par les institutions judiciaires des réformes essentielles permettant la mise en place de mesures de lutte contre la corruption, lesquelles renforcent l'application du principe de responsabilité et améliorent l'accès à la justice tout en réduisant durablement le taux de détention provisoire Approbation du plan d'action national pour les droits humains par le Conseil des ministres Efficacité du soutien technique apporté par le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2022-2025 Soutien important au panier de fond de la part des donateurs et amélioration de la performance de la police grâce aux réformes

Résultat 2 : le dialogue et la recherche d'un consensus entre les principales parties prenantes et les institutions publiques permettent de remédier au vide institutionnel et aux causes de l'instabilité du pays

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

291. Le BINUH continue de s'employer à promouvoir des conditions propices à la recherche d'un consensus. En coordination avec l'Organisation des États américains et d'autres acteurs nationaux et internationaux, la Représentante spéciale et son équipe ont invité les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile à dialoguer avec les principales parties prenantes afin de parvenir à un accord sur la voie à suivre. Le Premier Ministre Ariel Henry, qui a pris ses fonctions le 20 juillet 2021, envisage, avec son cabinet, de mettre en place une assemblée constituante en vue d'un référendum constitutionnel, et d'organiser des élections présidentielle, législatives et locales afin de rétablir complètement, en 2023, les institutions du pays démocratiquement élues. Ce projet se heurte cependant à de nombreux obstacles, notamment la forte probabilité d'une aggravation de la polarisation politique, la généralisation de la violence des gangs, par ailleurs alimentée par l'instabilité politique, et la crise de légitimité et de capacité que traversent les principales institutions, en particulier la Police nationale d'Haïti. Le BINUH restera particulièrement bien placé pour faire usage de ses bons offices et promouvoir le consensus en s'entretenant régulièrement avec des représentantes et représentants du Premier Ministre, la coalition au pouvoir, des acteurs non alignés et de l'opposition, des groupes de la société civile, des acteurs économiques et des organisations d'inspiration religieuse. La Représentante spéciale continuera également de coordonner le dialogue politique engagé par les acteurs internationaux et, par l'intermédiaire du Groupe restreint concernant Haïti, renforcera l'appui financier et technique dont bénéficie la Police nationale.

Enseignements tirés et changements prévus

292. L'enseignement tiré est le suivant : pour remédier au dysfonctionnement institutionnel en Haïti, il faut que la recherche de consensus sur la voie politique à suivre soit envisagée de manière globale mais souple, de manière à pouvoir remédier aux causes de l'instabilité. Compte tenu de cet enseignement, la mission fera en sorte que ses bons offices et ses efforts de mobilisation politique soient axés sur la recherche d'un accord sur la marche à suivre pour Haïti, ce qui mettra le pays sur la voie de la paix et du développement durable. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 54).

Tableau 54
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les élections législatives pour l'Assemblée nationale et le Sénat n'ont pas eu lieu	Les mandats de tous les parlementaires de la Chambre basse et des deux tiers du Sénat ont pris fin Le Président, agissant par décret, entend organiser un référendum constitutionnel et des élections présidentielle et législatives visant à rétablir le	L'assassinat du Président, ainsi que la mort du Président de la Cour de cassation, ont conduit au dysfonctionnement des trois branches du pouvoir Les parties prenantes haïtiennes se sont entendues sur une marche à suivre	Le Conseil électoral provisoire est établi et considéré comme crédible Un référendum constitutionnel est organisé ; l'organisation d'élections nationales devant se tenir dans les plus brefs délais est en cours	Les élections ont lieu, les résultats sont acceptés par la population et les institutions élues commencent à fonctionner

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	fonctionnement normal du pays	Le Premier Ministre Ariel Henry a pris ses fonctions en s'engageant à organiser des élections le plus rapidement possible		

Produits

293. On trouvera dans le tableau 55 les produits retenus pour la mission.

Tableau 55

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
2. Séances du Conseil de sécurité	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32	40	55	40
3. Séminaires, ateliers et activités de formation dans quatre grands domaines d'activité : a) mise en œuvre du plan stratégique visant à renforcer et à équiper la Police nationale d'Haïti, à conserver un service de police capable d'assurer le maintien de la sécurité publique, à réduire la violence des gangs, à mieux contrôler la police et à protéger les droits humains et mobilisation de ressources à cette fin ; b) exécution, par les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies, de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes et des munitions ; c) gestion et contrôle des prisons et des centres de détention conformément aux normes internationales ; d) promotion des droits humains et présence des femmes, en tant que décideuses, dans les institutions nationales, les partis politiques et les initiatives de dialogue et de recherche de consensus	32	40	55	40
Publications (nombre de documents)	2	2	2	2
4. Rapports thématiques conjoints publiés sur les droits humains	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	12	11	10
5. Activités ou documents apportant un appui consultatif aux interlocuteurs nationaux	11	12	11	10
C. Activités de fond				
Bons offices : bons office de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour : a) promouvoir la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs politiques et sociaux, dégager un consensus et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit ; b) aider les autorités nationales et les partenaires internationaux à faciliter les initiatives de paix locales, à réduire la violence des gangs et la violence de proximité et à favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en développant et en équipant davantage la Police nationale d'Haïti grâce à un panier de fonds multidonateurs ;				

Catégorie et sous-catégorie

Produits prévus : 2021 Produits livrés : 2021 Produits prévus : 2022 Produits prévus : 2023

c) faire prendre conscience des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits, de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la discrimination fondée sur le genre et renforcer l'application du principe de responsabilité institutionnelle pour lutter contre de telles violations et atteintes et mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : priorité donnée à la mise en place d'initiatives visant à promouvoir le dialogue et la recherche de consensus ; apport de conseils sur le développement d'institutions efficaces, responsables et transparentes et sur la mise en œuvre de réformes politiques, juridiques et économiques ; élaboration d'un cadre institutionnel et d'un calendrier électoral ; fourniture de conseils d'experts à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire pour renforcer les capacités de la police et des services pénitentiaires et le contrôle de ceux-ci, qui comptent 15 000 agents ; apport de conseils aux institutions et organismes publics sur l'exécution des plans d'action visant à promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité des genres ; apports de conseils sur l'élaboration d'un cadre réglementaire de maîtrise des armements, notamment sur la mise en œuvre d'un mécanisme interinstitutionnel de gestion globale des armes et des munitions.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation de la situation des droits de la personne et des allégations de violations de ces droits ; missions relatives à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; missions conjointes de surveillance visant à évaluer la violence des gangs dans sept quartiers de Port-au-Prince contrôlés par les gangs et dans d'autres communautés du pays.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de sensibilisation (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, bannières) donnant des explications sur les objectifs thématiques du mandat de la mission ; activités d'information sur les grandes priorités de la mission, menées en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies ; campagnes menées dans les médias traditionnels et numériques, y compris la presse écrite, la radio et les médias sociaux, visant à appuyer les initiatives et programmes réalisés conjointement avec d'autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les élections, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réduction de la violence de quartier, ainsi que les questions touchant à la police et aux services pénitentiaires, la justice et les droits humains.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique visant à assurer la couverture des principales activités de la mission, dont des conférences de presse, des éditoriaux sur des questions essentielles, des points de presse, des communiqués de presse, des publications et entretiens avec les groupes cibles et les réseaux visés, en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies ; veille médiatique quotidienne, l'objectif étant de fournir une analyse stratégique des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter afin de formuler des orientations aux fins de la gestion de la communication de crise.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création et gestion des sites Web et des contenus publiés sur les médias sociaux ; production et diffusion de contenus destinés à des produits et des campagnes multimédias (l'accent étant mis sur la radio numérique) qui appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la mission et favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux afin de montrer les effets de l'action de la mission, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 56

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	684,6	826,4	789,9	–	(36,5)
Personnel civil	15 534,9	16 254,3	16 151,5	–	(102,8)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) – (2)
Dépenses opérationnelles	4 396,4	4 760,6	5 401,1	210,0	640,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	20 615,9	21 841,3	22 342,5	210,0	501,2

Tableau 57
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022 ^b	–	1	1 ^c	5	8	19	11	1	46	17	2	65	17	28	–	110
Effectif proposé pour 2023 ^b	–	1	1 ^c	5	8	19	11	1	46	17	2	65	17	28	–	110
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et deux postes d'agent(e) des services généraux approuvés en tant qu'emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

^c Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par le BINUH et le Bureau de la coordination des activités de développement.

294. Le montant des ressources demandées pour 2023 au titre du BINUH s'élève à 22 342 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses afférentes à 13 membres de la police des Nations Unies (789 900 dollars) et les traitements et les dépenses communes de personnel (16 151 500 dollars) correspondant à 65 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 19 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 17 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux), à 45 emplois de temporaire soumis à recrutement national (17 administrateurs et 28 agents locaux) et aux postes de 2 membres du personnel fournis par des gouvernements ; les dépenses opérationnelles (5 401 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (334 000 dollars), voyages officiels (181 300 dollars), installations et infrastructures (2 370 100 dollars), transports terrestres (454 500 dollars), communication et informatique (1 437 000 dollars), santé (197 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (426 600 dollars).

295. En 2023, il est proposé de maintenir cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) :

- Un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1) au sein du Service des droits humains de la mission, afin de répondre aux exigences en matière de droits humains fixées par le Conseil de sécurité, telles qu'énoncées dans le mandat du BINUH adopté dans la résolution 2476 (2019). Les fonctions dont s'acquittent le (la) titulaire de cet emploi, qui nécessitent une expertise en matière de droits humains, permettent de tisser des liens de confiance avec les hauts responsables des autorités haïtiennes, ce qui est indispensable pour

être à même de fournir une assistance technique et des conseils aux institutions nationales s'occupant des droits humains ;

- b) Trois emplois d'appui au sein de l'équipe Haïti du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à savoir un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) et un emploi d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux), dont les titulaires assument depuis 2019 des fonctions qui permettent au BINUH de dispenser des conseils et des analyses stratégiques aux responsables du Siège chargés de prendre des décisions concernant le Bureau. Les principales fonctions attachées à ces emplois ne sont pas temporaires, mais assumées durant toute la durée de vie de la mission, et sont nécessaires à l'exécution du mandat de la mission depuis son démarrage jusqu'à sa fermeture ;
 - c) Un emploi d'assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) des services généraux) au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, la Division des finances des missions ayant besoin de personnel pour continuer de fournir un appui soutenu et de haute qualité aux organes législatifs chargés d'examiner les budgets des missions politiques spéciales. Le maintien de cet emploi permettra également de disposer des capacités suffisantes pour la préparation du budget, l'administration du budget et le contrôle de l'exécution du budget des 38 missions politiques spéciales.
296. Un taux de vacance de 13 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international, compte tenu des taux de vacance effectifs les plus récents et des déploiements prévus. Des taux de vacance de 1 % et 5 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e), compte tenu des taux de vacance effectifs récents. Les prévisions de dépenses concernant les membres du personnel de police des Nations Unies et les membres du personnel fourni par des gouvernements pour 2023 sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous déployés.
297. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par : a) une hausse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international, en raison de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui appliqué dans le budget 2022, ainsi que la hausse de la prime de sujétion à la suite du reclassement de D à E des lieux d'affectation situés en Haïti ; b) de nouveaux besoins en matière de consultants et de services de conseil, puisqu'il est prévu de fournir des services à court terme concernant les réformes relatives aux services pénitentiaires et de police, les questions relatives à la Constitution et à la justice, et le processus électoral ; c) une augmentation des dépenses au titre des transports terrestres et du fret, principalement due à l'acquisition de cinq véhicules destinés à remplacer les véhicules vieillissants du parc automobile, ainsi qu'à la hausse des dépenses au titre du carburant en raison d'une augmentation du coût du carburant ; d) une hausse des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, liée à l'achat de matériel informatique destiné à remplacer le matériel obsolète, aux services d'appui centralisés, et aux logiciels, licences et redevances. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison de la dévaluation de la monnaie locale et de la hausse du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, ainsi que par la baisse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel de la police des Nations Unies du fait de l'application de taux actualisés.

11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

(66 562 100 dollars)

Avant-propos

L'année 2021 a été difficile pour le Soudan : les événements qui s'y sont produits ont considérablement entravé la transition démocratique et mis en péril les acquis obtenus de haute lutte au cours des deux années précédentes sur les plans politiques et économiques et en matière de droits humains. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), en coordination avec l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, a fait tout son possible tout au long de l'année pour continuer de s'acquitter des tâches prioritaires qui lui avaient été confiées par le Conseil de sécurité. Toutefois, le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 et la crise politique qui s'en est suivie ont contraint la Mission à s'adapter et à recentrer ses efforts sur l'appui à apporter aux parties prenantes soudanaises dans le cadre du dialogue visant à redéfinir une voie crédible et légitime vers une gouvernance démocratique, ainsi que sur la réponse à apporter aux besoins urgents en matière de protection et de consolidation de la paix compte tenu de l'état d'urgence et de la détérioration des conditions de sécurité et de la situation économique.

Au moment de l'établissement du présent rapport, on ignore toujours quand – et si – les efforts déployés pour parvenir à un accord sur la poursuite de la transition soudanaise porteront leurs fruits. Si les parties demeurent résolues à mettre en œuvre l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, l'issue des pourparlers politiques sur le processus de transition dans son ensemble aura de profondes répercussions sur l'environnement dans lequel la Mission exécutera son mandat en 2023. Sous réserve des directives supplémentaires que pourrait lui donner le Conseil de sécurité et des demandes d'« appui modulable » qu'elle pourrait recevoir de la part des autorités, la MINUATS s'emploiera avant tout, dans la limite de ses capacités, de fournir un appui politique à la transition et aux réformes constitutionnelles, aux processus de paix et aux accords de paix, et de jouer son rôle en matière de protection des civils et d'appui à la Force de police soudanaise et à l'état de droit. L'assistance électorale apportée par la Mission devrait gagner en importance en cas d'accord sur la solution politique à suivre, même si le rôle de l'ONU reste à définir. Dans l'intervalle, la Mission continuera d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre inclusive et intégrale de l'Accord de paix de Djouba, notamment dans le cadre de sa présidence du Comité du cessez-le-feu permanent. Il demeurera essentiel de coordonner les activités de consolidation de la paix et d'appuyer la mobilisation des ressources internationales, notamment aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de paix, même si la portée des travaux entrepris dépendra de la volonté des donateurs de les financer. L'approche intégrée adoptée par la Mission et à laquelle l'équipe de pays des Nations Unies est associée reste indispensable : en attendant la version finale du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devrait être arrêtée avec les autorités d'ici à la fin 2022, des priorités communes ont été définies pour la période d'instabilité actuelle et aideront à orienter l'action de l'ONU.

La MINUATS continuera à tenir compte de la question du genre dans l'ensemble de ses activités, notamment pour promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux des processus politiques et des processus de paix. La détermination inébranlable dont font preuve les jeunes, la société civile et la population soudanaise dans son ensemble pour parvenir à l'objectif d'une transition démocratique et inclusive, processus qui a débuté en 2019, demeure pour moi une source d'inspiration. La Mission reste pleinement déterminée à jouer son rôle dans la réalisation de ces aspirations.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan
et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
(*Signé*) Volker **Perthes**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

298. Le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) est défini dans les résolutions [2524 \(2020\)](#) et [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Ce mandat, tel qu'énoncé au paragraphe 3 de la résolution [2579 \(2021\)](#), comprend les objectifs stratégiques suivants : a) soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits humains, et la paix durable ; b) appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix ; c) appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones (Nil-Bleu et Kordofan méridional) ; d) appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix. Le Conseil a en outre décidé que la Mission devait privilégier six domaines, à savoir : a) la surveillance du cessez-le-feu au Darfour ; b) la mise en œuvre du Plan national de protection des civils du Gouvernement (voir [S/2020/429](#)) ; c) les négociations de paix en cours et futures entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés soudanais ; d) la mise en œuvre inclusive des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives au partage du pouvoir ; e) le processus de rédaction de la Constitution ; f) l'appui à la Force de police soudanaise et au secteur de la justice. La nécessité de fournir, si les parties aux négociations le demandent, un appui modulable à l'exécution de tout accord de paix futur est également inscrite dans le mandat de la Mission.
299. Le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 et la longue crise politique qui en a découlé ont gravement compromis les progrès accomplis dans la transition politique et détérioré les conditions nécessaires à l'exécution du mandat. L'absence d'accord sur le système politique et la perte de confiance du public dans le processus de paix, ainsi que les lacunes des principales institutions gouvernementales en matière de leadership, ont entraîné des retards dans de nombreux domaines relatifs aux activités prescrites. Le dialogue engagé avec les mouvements armés non signataires de l'Accord de paix de Djouba pour qu'ils y adhèrent a été interrompu, de même que le lancement prévu du Plan national de protection des civils. La rédaction de la Constitution n'a guère progressé non plus. En outre, on a constaté une hausse considérable du nombre d'atteintes à la sécurité, notamment le pillage d'une ancienne base logistique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en décembre 2021, au cours d'une période marquée par une recrudescence des violences intercommunautaires, en particulier au Darfour. À la suite du coup d'État, plusieurs partenaires internationaux et institutions financières internationales ont suspendu leur aide aux autorités soudanaises. Tous ces faits ont compromis certaines des avancées réalisées par le pays depuis 2019 dans la lutte contre les problèmes de taille auxquels il fait face sur les plans politique et socioéconomique ainsi qu'en matière de sécurité. Néanmoins, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, que la MINUATS a pu accompagner.
300. À l'avenir, la MINUATS s'emploiera en priorité à : a) mener des missions de bons offices intensives, notamment en facilitant la tenue d'un dialogue, avec le concours de ses partenaires, en vue de déterminer une voie propre au Soudan qui permettrait de donner un nouvel élan au processus de transition ; b) promouvoir les droits humains et la protection des civils, notamment en renforçant les activités de sensibilisation menées en réponse à la hausse du nombre de violations des droits humains signalées et en prêtant main-forte à la Force de police soudanaise et aux institutions garantes de l'état de droit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ; c) agir en faveur de l'instauration de la paix, notamment en mettant en place le Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour, qu'elle préside, et en collaborant avec ses partenaires pour promouvoir l'instauration et la consolidation de la paix à l'aide d'évaluations détaillées de la situation locale. Dans tous ces

activités, l'appui à la pleine participation des femmes et des jeunes au rétablissement et à la consolidation de la paix reste également une priorité essentielle.

Programme de travail

Objectif

301. L'objectif général auquel la Mission contribue est d'appuyer la transition politique vers une gouvernance démocratique inclusive au Soudan de manière à favoriser une paix et un développement durables et à garantir la protection des civils, le respect des droits humains et le maintien de l'état de droit.

Stratégie

302. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission s'emploiera à :
- a) Offrir ses bons offices et une assistance technique à l'appui de la transition politique au Soudan, notamment en facilitant les pourparlers et en aidant le pays à franchir des étapes importantes en vue de sa transition, telles que le processus d'élaboration de la Constitution et la tenue d'élections ;
 - b) Favoriser la participation effective d'un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes déplacées et les membres des groupes marginalisés, à la transition politique et à la mise en œuvre des accords de paix ;
 - c) Continuer de prêter main-forte aux institutions soudanaises chargées de rendre la justice et d'établir les responsabilités et de coordonner les activités de protection des civils et de consolidation de la paix menées par les entités des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des conflits et de la réconciliation au niveau local ainsi que de la lutte contre la violence de proximité, en particulier celle qui touche les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. En particulier, la Mission continuera de soutenir l'application intégrale, par les autorités soudanaises, du Plan national de protection des civils, notamment en appuyant la Force de police soudanaise et les institutions garantes de l'état de droit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - d) S'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de sa présidence du Comité du cessez-le-feu permanent et appuyer les différentes structures du Comité au titre des dispositions en matière de sécurité de l'Accord de paix de Djouba ;
 - e) Appuyer la mobilisation des ressources internationales, les réformes socioéconomiques nationales et la mise en place d'une structure nationale pour la planification du développement et l'utilisation efficace de l'aide.
303. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un accord de paix inclusif, global et durable et un processus de transition politique démocratique et inclusive, contrôlé et dirigé par les Soudanais ;
 - b) des institutions garantes de la protection des droits humains et de l'état de droit renforcées et responsables ;
 - c) un environnement protecteur propice à la coexistence pacifique et à la réconciliation entre les communautés ;
 - d) un appui cohérent fourni par les entités des Nations Unies et de la communauté internationale face aux difficultés socioéconomiques.

Facteurs externes pour 2023

304. Les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) À l'issue de pourparlers politiques, les parties prenantes soudanaises s'accordent sur la voie à suivre pour mener à bien la transition politique, ce qui permet de mettre en place un Gouvernement de transition crédible et d'autres institutions de transition clés et d'accorder plus d'attention aux réformes constitutionnelles et à la préparation des élections ;
 - b) L'Accord de paix de Djouba n'est pas encore totalement global, mais les dispositions existantes sont appliquées petit à petit et la population commence à en voir les effets ;
 - c) Les conditions de sécurité dans certaines parties du pays restent instables et imprévisibles, mais n'entraînent pas une escalade majeure des violences ;
 - d) La situation économique reste désastreuse et risque de menacer la transition politique, mais la communauté internationale recommence progressivement à prêter une assistance technique et financière au pays après la reprise d'une transition crédible ;
 - e) La confiance de la population à l'égard des institutions, en particulier celles chargées de la protection des civils, de la justice et de l'état de droit, est faible, mais le Soudan commence à mettre en œuvre le Plan national de protection des civils, ce qui offre des perspectives de progrès avec l'appui de la communauté internationale ;
 - f) La MINUATS continue d'assurer la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent en exerçant principalement des fonctions de facilitation et de conseil auprès des parties ;
 - g) Les autorités soudanaises continuent d'appuyer le mandat et la présence de la Mission dans le pays, notamment en ce qui concerne le respect de l'accord sur le statut de la Mission ;
 - h) Les partenaires internationaux continuent d'accompagner la transition soudanaise et l'application de l'Accord de paix de Djouba, notamment en offrant au pays leur assistance dans la mise en œuvre des initiatives prioritaires en matière de consolidation de la paix et de développement.
305. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Mission poursuivra les partenariats qu'elle a conclus avec des acteurs internationaux afin de soutenir les priorités des autorités soudanaises. Elle travaillera en coordination avec ses partenaires de manière à optimiser les effets conjugués de l'action menée et à éviter la répétition inutile d'activités, en tirant parti des avantages comparatifs de chaque acteur et en précisant la répartition des tâches. À cet égard, il demeurera essentiel que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies maintiennent leur partenariat politique. La Mission continuera également de se coordonner étroitement avec d'autres organisations régionales, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi qu'avec les États Membres représentés par leurs ambassades à Khartoum et par des envoyés établis dans leurs capitales respectives et avec les institutions financières internationales.
306. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de fonctionner de manière complémentaire et intégrée en harmonisant la programmation, la coordination et l'exécution des programmes prioritaires pendant la période de transition, conformément aux dispositions de la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Cette approche sera inscrite dans un Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont l'élaboration devrait être achevée d'ici à la fin de 2022. En ce qui concerne la protection des civils, les droits humains, la justice et l'obligation de rendre des comptes, la MINUATS collaborera étroitement avec le bureau de pays du HCDH et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle et des accords de paix qui ont trait aux droits humains, à l'égalité, à l'obligation de rendre des comptes et à l'état de droit, en particulier des dispositions qui garantissent la justice et les droits des femmes. En outre, la liaison assurée avec la Force intérimaire de sécurité des Nations

Unies pour Abyei, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la MANUL, la MINUSCA et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique garantira la continuité et l'efficacité de la coopération entre missions sur les questions régionales, grâce aux mécanismes de coordination et de liaison mis en place.

307. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, le but étant de soutenir la participation pleine et entière, la représentation et la protection des femmes dans le processus de paix et le processus politique et dans tous les aspects de la vie sociale et économique. Il s'agira notamment de prendre en compte et de surmonter toutes les formes d'inégalité et de discrimination et de promouvoir une transition inclusive et respectueuse de l'égalité des genres en continuant de placer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'inclusion des jeunes au centre de l'action de la Mission, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes et la paix et la sécurité, d'autre part.
308. Le Soudan est très vulnérable aux changements climatiques et figure parmi les pays les plus touchés d'après de nombreux indices mondiaux. Les changements climatiques pourraient également avoir de graves répercussions sur le secteur agricole, avec des conséquences potentiellement dévastatrices sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire du pays. La paix et la sécurité au Soudan risquent de subir les effets de la crise climatique, car la pénurie d'eau et la perte des moyens de subsistance peuvent intensifier la concurrence pour les ressources naturelles et, de ce fait, entraîner une augmentation des déplacements et des migrations. La Mission, en partenariat avec l'ensemble de l'équipe de pays, continue donc d'étudier les moyens d'analyser les risques de sécurité liés au climat et d'y remédier, ainsi que de renforcer la résilience des communautés et des États soudanais pour qu'ils puissent faire face aux facteurs de stress climatique, s'y adapter et s'en remettre.

Activités d'évaluation

309. La MINUATS a mis en place une politique d'évaluation en 2022. Aucune évaluation formelle n'a été menée à bien en 2021. La Mission a néanmoins continué d'adopter les meilleures pratiques et de tirer des enseignements des initiatives entreprises par les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD pour soutenir la planification et l'exécution des activités.
310. Dans le cadre des évaluations prévues pour 2023, il sera procédé à un examen stratégique de l'exécution du mandat et de la manière dont les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont associés aux activités menées.

Exécution du programme en 2021

Mesures visant à faciliter la participation des femmes aux processus de paix

311. Tout au long de l'année 2021, la MINUATS s'est régulièrement entretenue avec diverses parties de la société soudanaise concernées par les droits des femmes afin d'entendre leurs vues sur la situation des femmes, l'aggravation de la crise politique et les moyens d'encourager une plus grande participation des femmes dans tous les processus décisionnels importants pour l'avenir du pays. Elle a notamment tenu des réunions hebdomadaires avec des groupes de femmes et des défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes à Khartoum et dans tout le pays. En collaboration avec ONU-Femmes et le PNUD, la Mission a facilité la tenue de dialogues qui ont abouti à la création d'une coalition de femmes issues de partis politiques, de mouvements armés et de la société civile, qui se sont rassemblées autour d'une plateforme unifiée pour plaider en faveur de la participation des femmes à tous les processus politiques et processus de paix en cours au Soudan. Elle a renforcé cette plateforme et appuyé les activités de sensibilisation de haut niveau menées par la coalition en organisant des séances de renforcement des capacités et de formation ainsi que des réunions périodiques, ce qui a permis à 26 personnes militant pour les droits des femmes de faire pression sur les parties prenantes en marge des négociations de paix à Djouba et de rencontrer des représentants

du Gouvernement, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, l'équipe de médiation du Soudan du Sud et des membres importants de la communauté internationale, notamment la Troïka. Les interventions conjointes menées par la MINUATS, ONU-Femmes et le PNUD, sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, ont également permis de réaliser une percée dans les négociations de Djouba. à savoir la création d'une équipe de cinq femmes spécialistes des questions de genre et dotées du statut d'observatrice. La coalition en faveur des droits des femmes a poursuivi ses travaux après la tenue des négociations de Djouba pour faire en sorte que les femmes soient associées, à tous les stades et niveaux, aux efforts de médiation entrepris après le coup d'État. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 58).

Tableau 58
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	Des progrès sont réalisés en ce qui concerne la participation des femmes aux processus politiques et leur influence sur ceux-ci

Conséquences de la pandémie

312. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, entraînant notamment un retard dans la mise en œuvre des engagements prioritaires relatifs à l'état de droit et à la protection des civils en raison de l'entrée en fonctions retardée de membres du personnel. Le recours aux modalités de travail aménagées dans le pays a été entravé par le coup d'État militaire du 25 octobre 2021, qui a bloqué les services de la majorité des fournisseurs d'accès à Internet pendant plusieurs semaines. Avant et après le coup d'État, la MINUATS a mis en place des modalités de travail aménagées, y compris des modalités de travail à distance, pour que le personnel puisse continuer d'exercer ses fonctions.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : transition politique et progrès accomplis dans l'instauration d'une gouvernance démocratique et d'une paix inclusive et globale au Soudan

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

313. En 2021, avant le coup d'État, la MINUATS a engagé un vaste dialogue à l'échelle nationale avec le Gouvernement de transition, les groupes militaires et politiques ainsi que les femmes, les jeunes et les acteurs de la société civile pour soutenir la transition, en donnant des orientations, entre autres, sur le processus d'élaboration de la Constitution et la mise en place d'un plan intégré en vue de l'assistance électorale de l'ONU. Aux fins de la conclusion d'un accord de paix plus global, elle a joué un rôle de facilitateur, en collaboration avec l'équipe de médiation sud-soudanaise, lors des pourparlers qui se sont tenus du 27 mai au 15 juin entre le Gouvernement de transition et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, et veillé à ce que les représentantes des femmes y soient véritablement associées. Bien que les travaux de la Mission aient contribué dans un premier temps à accélérer le rétablissement d'une transition politique crédible, la cible fixée n'a pas été atteinte, en raison notamment des profondes divisions entre les composantes militaires et civiles des autorités de transition, divisions qui ont mené au coup d'État militaire du 25 octobre 2021 et à la crise politique qui en a découlé.
314. Après le coup d'État, la MINUATS s'est employée à promouvoir le dialogue et à coordonner les efforts de médiation menés par le Soudan en vue de parvenir à un règlement politique négocié pour

rétablir l'ordre constitutionnel et relancer le processus de transition démocratique. En 2023, sous réserve que les parties prenantes soudanaises parviennent à un accord largement partagé sur la voie à suivre pour mener à bien une transition démocratique constitutionnellement légitime, la Mission redoublera d'efforts pour soutenir une transition politique inclusive, conformément à l'objectif initial. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 59).

Tableau 59
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Les progrès accomplis dans les processus de transition politique et d'élaboration d'un accord de paix plus global, auxquels les femmes et les jeunes ont été davantage associés, ont été ralentis par le coup d'État d'octobre 2021	Les processus de transition reprennent, des progrès sont faits dans l'élaboration d'un accord de paix plus global et les négociations nécessaires s'accélèrent	Les arrangements constitutionnels sont renforcés et les parties restent attachées aux accords de paix et mènent à bien les négociations nécessaires

Résultat 2 : mobilisation accrue de l'assistance économique et de l'aide au développement et coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

315. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS a appuyé les efforts visant à réintégrer le Soudan dans l'économie mondiale. En juin 2021, le pays a été déclaré éligible à l'Initiative du FMI en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui lui permet de bénéficier d'un allègement de sa dette. La Mission a appuyé le lancement du Forum partenarial pour le Soudan afin de favoriser la coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'aide au développement, conformément aux priorités nationales et aux principes mondiaux établis pour une coopération efficace au service du développement. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a lancé le volet « Consolidation de la paix et stabilisation » de la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour le Soudan, qui sert de mécanisme de financement commun, et mis au point le programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation au Soudan, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité, aux fins de l'exécution de son mandat. Les travaux menés par la Mission au moyen de ces mécanismes ont permis de recenser les besoins d'appui et les priorités auxquels il faut répondre pour que le pays puisse mener à bien sa transition, y compris la coordination des donateurs en matière d'allègement de la dette, d'investissement et de planification économique. Malgré cela, la cible fixée pour 2021 n'a pas été atteinte en raison des conséquences économiques du coup d'État militaire, qui a entraîné la suspension d'une partie importante de l'aide des donateurs. Cette situation a été aggravée par la pandémie de COVID-19, les retards accusés dans le lancement des réformes économiques et l'interruption d'initiatives de protection sociale telles que le programme de soutien aux familles. Après le coup d'État, la Mission, en collaboration avec les entités des Nations Unies, s'est efforcée de mettre au point une approche commune et d'engager un dialogue avec les donateurs sur les besoins prioritaires.

316. En 2023, sous réserve d'une amélioration de la situation politique qui permettrait une reprise complète de ses activités, la Mission redoublera d'efforts pour appuyer et coordonner les activités de développement économique entreprises par le Gouvernement de transition et la communauté internationale, notamment celle menées en faveur de l'allègement de la dette et de l'accroissement des investissements étrangers directs. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 60).

Tableau 60
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	L'intensification des échanges avec les institutions financières internationales a permis d'alléger la dette du pays et de coordonner l'aide des donateurs, mais les progrès réalisés ont été réduits à néant après le coup d'État d'octobre	Des progrès sont faits dans la mobilisation de ressources en faveur des activités essentielles de consolidation de la paix dans les zones touchées par le conflit grâce à une coordination accrue avec les partenaires internationaux	Le Gouvernement de transition renforce sa coordination en matière de développement économique avec les partenaires internationaux, qui lui apportent un plus grand soutien sous forme d'un allègement de la dette et d'un accroissement des investissements étrangers directs

Résultat 3 : amélioration du dispositif de protection et de la situation des droits humains grâce à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, notamment de ses dispositions en matière de sécurité

Projet de plan-programme pour 2023

317. En raison de l'instabilité politique au Soudan, la MINUATS n'a que partiellement atteint la cible fixée, à savoir le renforcement des capacités nationales en matière de protection civile et l'adoption de réformes clés pour la protection des droits humains et le respect de l'état de droit. En juillet 2021, la Mission a assumé la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent, comme l'envisageaient les dispositions en matière de sécurité de l'Accord de paix de Djouba, ce qui représentait un changement important par rapport aux activités prévues. Après une pause pendant la période qui a suivi le coup d'État, elle a poursuivi ses travaux en 2022 et réalisé certaines avancées, notamment en ce qui concerne la mise en place du Comité et la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité. En 2023, le Comité devrait poursuivre ses activités, et ce, à un rythme plus soutenu, parallèlement à l'intensification des efforts de protection et à l'appui apporté aux initiatives de consolidation de la paix menées par le Soudan.

Enseignements tirés et changements prévus

318. Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire de définir les activités de consolidation de la paix à mener en priorité en fixant des délais réalistes et en tenant compte des attentes des représentants du Gouvernement et de la société civile ainsi que des capacités et des ressources réelles dont disposent l'ONU et les autres partenaires de développement. Les évaluations en cours sur la consolidation de la paix devraient aider à établir les priorités futures. Compte tenu de cet enseignement, on a pris des mesures pour accroître les moyens du Bureau intégré du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'aide

humanitaire) moyennant le déploiement de renforts, le but étant de faciliter les approches communes et les partenariats. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 61).

Tableau 61
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	—	Les capacités nationales de protection civile ont été renforcées et des mesures ont été prises pour mettre en place des réformes clés pour la protection des droits humains et le respect de l'état de droit, mais le coup d'État d'octobre a freiné, voire défait les avancées réalisées	Les capacités nationales de protection des civils sont rétablies, on assiste à une reprise du dialogue autour des réformes en faveur de la protection des droits humains, de l'application du principe de responsabilité et du respect de l'état de droit, et les principales dispositions de l'Accord de paix de Djouba en matière de sécurité sont appliquées	Les capacités nationales de protection des civils sont renforcées de sorte à aider les acteurs étatiques et non étatiques Le rythme de mise en œuvre des réformes en faveur de la protection des droits humains, de l'application du principe de responsabilité et du respect de l'état de droit s'accélère L'Accord de paix de Djouba, y compris le protocole de cessez-le-feu permanent et les dispositions finales en matière de sécurité pour une paix durable au Darfour, est en cours d'application

Produits

319. On trouvera dans le tableau 62 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 62
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Produits	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	2	2
3. Lancement du programme commun des Nations Unies pour la consolidation de la paix	1	1	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	92	176	375	311
4. Ateliers et consultations civiques sur des sujets relatifs aux négociations et accords de paix, ainsi qu'à la transition politique, y compris la rédaction de la constitution et le recensement de la population	30	90	61	60
5. Réunions et ateliers consacrés à l'application du cessez-le-feu et des dispositions en matière de sécurité	–	–	43	60
6. Séminaires et consultations sur les questions électorales	15	10	53	14
7. Ateliers et consultations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration	9	–	28	18
8. Ateliers sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité	6	18	21	10
9. Ateliers et séances de formation sur les droits humains et la protection	20	32	49	28
10. Ateliers sur l'état de droit	12	26	23	24
11. Séminaires sur la protection des civils, la police de proximité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les enquêtes en la matière à l'intention des agents de la Force de police soudanaise	–	–	97	91
12. Formation des membres du Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour, des Comités sectoriels et des équipes sur le terrain aux fins du renforcement de leur capacité de remplir leur rôle conformément aux mandats du Comité du cessez-le-feu permanent				6
Publications (nombre de documents)	6	7	16	10
13. Bulletins d'information présentant des articles et des reportages de société en rapport avec les initiatives menées par les entités des Nations Unies, leurs réalisations et leur travail sur l'ensemble du territoire soudanais	4	5	6	4
14. Matériel de sensibilisation et d'enseignement, notamment des affiches et/ou des brochures, portant sur des questions thématiques liées à la paix et au développement durables	2	2	10	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	2	5	3
15. Manuel sur la protection des civils à l'intention des membres de la Force de police soudanaise et livrets de poche à l'usage des commandants sur la protection des civils aux termes des lois en vigueur	1	1	1	1
16. Manuel sur la police de proximité à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	1	1	1	–
17. Manuel sur la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des membres de la Force de police soudanaise	–	–	1	1
18. Documentation sur le financement de la consolidation de la paix au Soudan	1	–	2	1

C. Activités de fond

Bons offices : exercice de bons offices dans l'optique de dialoguer avec toutes les parties concernées afin de soutenir les négociations de paix soudanaises et l'application des accords de paix, et de prêter assistance à la transition politique du pays ; fourniture d'une assistance technique dans le cadre des efforts nationaux visant à faire en sorte que la rédaction de la constitution se fasse de manière inclusive, participative et transparente et jette les bases de l'établissement d'un consensus et d'un dialogue sur la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la protection des civils, les droits humains et l'état de droit ; soutien à l'action menée par les autorités nationales pour appliquer les dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives

Produits

Produits prévus : 2021 Produits livrés : 2021 Produits prévus : 2022 Produits prévus : 2023

aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, notamment le renforcement d'institutions indépendantes, représentatives et garantes de l'état de droit ; soutien aux mesures prises par les autorités nationales et locales pour assurer et garantir la sécurité, la justice et la protection, et notamment pour accroître la sensibilisation aux violations et aux atteintes aux droits de la personne, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la discrimination fondée sur le genre, pour renforcer la confiance et l'application du principe de responsabilité à l'échelle nationale, ainsi que pour lutter contre ces violations et atteintes et mettre fin à l'impunité des auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de la transition politique et des processus de paix auprès d'un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées et les membres des groupes marginalisés ; réunions et consultations avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les États Membres concernés, sur la situation politique et les conditions de sécurité au Soudan ; conseils et action en faveur de la mise en place d'institutions et de la formulation de cadres législatifs et stratégiques nécessaires à l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, y compris le renforcement d'institutions responsables, représentatives et garantes de l'état de droit dans les zones touchées par le conflit, qui favorisent l'établissement d'un dispositif de protection et font avancer le processus de paix, en étroite partenariat avec la société civile ; action en faveur de progrès dans le rétablissement effectif de la chaîne de justice pénale dans tout le Soudan ; action en faveur de la mobilisation de ressources, notamment à destination du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la consolidation de la paix ; fourniture d'un appui et de conseils techniques au Centre national de lutte antimines du Soudan concernant la lutte contre les mines et le respect de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ; fourniture de conseils et action en faveur de l'élaboration d'initiatives locales de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : forces hybrides déployées à l'appui des autorités nationales pour évaluer les atteintes à la sécurité, y compris les violences intercommunautaires et autres situations liées au conflit ; suivi des violations des droits humains et conseils concernant les réparations, et établissement de rapports sur la question de l'impunité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, supports promotionnels, foire aux questions, messages) donnant des explications sur le mandat de la Mission et présentant des faits nouveaux la concernant ; manifestations destinées à informer sur les grandes priorités de la Mission en étroite collaboration avec les partenaires et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la zone de la mission et manifestations de sensibilisation avec les parties prenantes nationales, y compris la société civile et les populations locales, visant à soutenir le travail commun des Nations Unies dans les domaines de l'état de droit, de la justice pénale et de l'application du principe de responsabilité ; activités et campagnes destinées à soutenir l'action des Nations Unies en faveur de la transition politique, du processus de paix, de la consolidation de la paix, de la protection des civils, de l'égalité des genres, du développement économique et de la réalisation des objectifs de développement durable ; production de contenus destinés à être diffusés par les médias nationaux et locaux ; activités de proximité ciblant des publics difficiles à atteindre par l'intermédiaire de partenaires, moyennant le recours à des moyens alternatifs comme les télécommunications, le théâtre et d'autres méthodes de communication traditionnelles ; séances de formation visant à renforcer les capacités et à améliorer les relations, notamment avec les médias, ainsi que les reportages sur l'action des Nations Unies ; programmes d'information, de sensibilisation et d'échange avec les populations locales et les parties prenantes dans cinq États du Darfour au sujet des activités menées par les structures du Comité du cessez-le-feu permanent ; programmes d'information sur la protection des civils, la police de proximité et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des agents de la Force de police soudanaise.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique couvrant les principales activités de la Mission ; conférences de presse, points de presse, communiqués de presse ; interviews et publications ciblées avec les médias en étroite coordination avec le Groupe de la communication des Nations Unies et avec les publics et réseaux cibles ; vidéos des activités de la Mission ; veille médiatique hebdomadaire et analyse des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter et gestion de la communication de crise ; sondage d'opinion destiné à avoir une idée précise de la perception du public, et réalisation par la suite d'enquêtes pendant toute la durée de la Mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes numériques (Web et médias sociaux) ; contenus destinés à différents produits et campagnes multimédias qui favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité et appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la Mission ; campagnes et produits destinés aux plateformes de médias sociaux et visant à montrer les effets de l'action de la Mission, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 63

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023 (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	627,6	1 900,5	2 035,1	–	134,6
Personnel civil	15 621,9	27 601,4	38 391,3	–	10 789,9
Dépenses opérationnelles	14 113,1	26 817,7	26 135,7	750,0	(682,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	30 362,6	56 319,6	66 562,1	750,0	10 242,5

Tableau 64

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service généraux ^a	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2022	1	1 ^b	2	5	20	40 ^c	37	2	108	68	1	177	57	109	12	355
Effectif proposé pour 2023	1	1 ^b	2	5	21	40 ^c	37	2	109	68	1	178	57	109	12	356
Variation	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

^a Autres classes, sauf indication contraire.^b Les dépenses afférentes à cet emploi sont prises en charge à parts égales par la MINUATS et le Bureau de la coordination des activités de développement.^c Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

320. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MINUATS s'élève à 66 562 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir le déploiement de 28 observateur(trice)s militaires (626 200 dollars) et de 42 membres de la police des Nations Unies (1 408 900 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (38 391 300 dollars) correspondant à 178 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 40 P-4, 37 P-3, 2 P-2, 68 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 d'agent(e) des services généraux), dont un emploi (P-5) qu'il est proposé de créer, à 166 emplois soumis à recrutement national (57 AN et 109 AL) et à 12 Volontaires des Nations Unies, ainsi que les dépenses opérationnelles (26 135 700 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (210 900 dollars), voyages (922 400 dollars), installations et infrastructures (3 279 500 dollars), transports terrestres (1 327 200 dollars), opérations aériennes (10 320 000 dollars),

communication et informatique (3 520 200 dollars), santé (868 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (5 687 400 dollars).

321. Un taux de vacance de 25 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir et un taux de 30 % a été appliqué aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e). Un taux de vacance de 50 % a été appliqué à l'emploi soumis à recrutement international qu'il est proposé de créer et un taux de 5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies. Compte tenu du calendrier de déploiement prévu pour 2023, un coefficient délais de déploiement de 40 % et de 10 % a été appliqué aux prévisions de dépenses relatives aux observateurs militaires et aux membres de la police des Nations Unies, respectivement.
322. Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années, il est proposé pour 2023 d'apporter un certain nombre de modifications et d'ajustements à la structure et aux effectifs de la MINUATS, l'idée étant d'optimiser les ressources en personnel pour que les effectifs de la Mission concourent à l'exécution efficace de son mandat, comme indiqué ci-dessous.
323. Pour faciliter encore l'adoption de stratégies communes et l'établissement de partenariats permettant de définir les activités de consolidation de la paix à mener en priorité, la Mission doit renforcer sa fonction de coordination afin d'appuyer les initiatives d'intégration menées avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités de transition aux fins de l'exécution des mandats, notamment en vue de l'élaboration et de l'application d'un cadre stratégique intégré. À cette fin, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

*Bureau intégré du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général
(Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)*

- a) Création d'un emploi de coordonnateur(trice) (hors classe) (P-5) au Bureau intégré du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire). Le (la) titulaire serait chargé(e) de diriger et de coordonner les composantes de la Mission relatives à la protection des civils, aux élections et à la consolidation de la paix, de mettre en œuvre la vision commune et de superviser les partenariats stratégiques et les échanges avec les institutions financières internationales, les donateurs internationaux et le Gouvernement, conformément à la résolution 2579 (2021) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a demandé de faire de l'intégration une priorité ;

Bureau de l'appui à la protection des civils

- b) Établissement d'une présence à Nyala, à Geneina et à Port Soudan moyennant le transfert d'emplois existants relatifs aux droits humains et à la protection civile, le but étant de veiller au respect des droits humains et d'assurer une protection dans les zones sensibles. Il s'agirait de transférer un emploi de spécialiste des droits humains (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de Khartoum au bureau régional d'El-Fasher et de transférer, au bureau régional de Kassala, un emploi de conseiller(ère) pour la protection des femmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de Kadougli et un emploi de spécialiste des droits humains (Volontaire des Nations Unies) d'El-Fasher ;

Groupe de la communication stratégique et de l'information

- c) Restructuration consistant à rattacher au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général le Groupe de la communication stratégique et de l'information, précédemment rattaché au Bureau du (de la) Chef de cabinet, compte tenu des échanges quotidiens entre le (la) Chef de la Mission et l'équipe responsable des messages publics, qui s'expliquent par l'importance croissante prêtée au rôle de la Mission dans le dialogue politique.

Appui à la Mission

324. En 2023, la MINUATS entend simplifier sa structure d'appui afin de renforcer l'efficacité de la prestation des services d'appui, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, de la création du Comité du cessez-le-feu permanent, de la fermeture de la MINUAD, de la présence de la Mission au niveau régional et des réalités politiques et conditions de sécurité sur le terrain. Elle doit également assurer des fonctions minimales d'appui opérationnel, notamment pour ce qui est de la logistique, de la gestion des installations et des tâches administratives, dans chaque site où sont déployés des militaires, du personnel de police et du personnel civil des services organiques.
325. Ces services et fonctions seraient assurés au moyen des effectifs existants. Les nouvelles unités fonctionnelles qu'il est proposé de créer et les réaffectations et transferts d'emploi auxquels il est proposé de procéder visent à combler les lacunes et à répondre aux besoins du dispositif d'appui à la Mission sur le plan structurel afin que celle-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission

- a) Transfert d'un emploi de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) du Groupe du contrôle des mouvements et des opérations aériennes au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission, l'idée étant de disposer des compétences requises pour gérer le programme de prévention des accidents et de mieux atténuer les risques liés aux opérations aériennes ;

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services

- b) Fermeture du Centre d'appui à la mission et rattachement de toutes ses unités à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services ;
- c) Création du Groupe de la gestion intégrée et centralisée des stocks, qui serait rattaché à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services pour expliciter le fait qu'il serait chargé de la planification, de l'administration et de la gestion de la performance de l'entrepôt centralisé et intégré et pour garantir la visibilité de l'ensemble des stocks au sein de la Mission et dans les différents bureaux locaux. Le Groupe serait composé des trois emplois existants (1 P-3 et 2 AL) ainsi que d'un emploi supplémentaire correspondant à la réaffectation d'un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) (agent(e) du Service mobile), qui serait cédé par le Centre d'appui à la mission et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (cession du matériel) ;
- d) Création d'un Groupe de la gestion des acquisitions et de la planification, chargé de planifier, de développer et de gérer la procédure d'acquisition de biens et de services, qui serait constitué au moyen du transfert de deux emplois existants (1 SM et 1 AL) du Bureau du (de la) Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services ainsi que de la réaffectation d'un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (agent(e) du Service mobile), qui serait cédé par le Bureau du (de la) Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services et qui deviendrait un emploi de spécialiste de la planification des acquisitions (agent(e) du Service mobile) ;
- e) Création du Groupe des approvisionnements essentiels, chargé de la gestion et de la mise à disposition de carburants et de lubrifiants, de rations, d'articles de papeterie et de fournitures de bureau ainsi que d'autres fournitures générales. Le Groupe serait constitué au moyen de trois emplois existants (1 P-4, 1 SM et 1 AL) au Bureau du (de la) Chef de la Section de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, du transfert d'un emploi d'agent(e) du Service mobile du Centre d'appui à la mission et de la réaffectation d'un emploi d'assistant(e) (gestion du matériel) (agent(e) du Service mobile), qui serait cédé par le bureau régional d'El-Fasher et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (fournitures) ;

Groupe des services médicaux

- f) Transfert du Groupe des services médicaux, y compris d'un emploi de médecin (P-3), du Bureau régional d'El-Fasher à Khartoum, le but étant de mettre en place des services liés à la santé pour le personnel de la MINUATS, tant à Khartoum que sur le terrain, de fournir des conseils sur les questions de santé, de coordonner les évacuations sanitaires primaires et secondaires du personnel de la Mission, le cas échéant, et de représenter la Mission dans les groupes de travail sur les questions liées à la santé. En outre, pour renforcer les activités du Groupe à Khartoum, il est également proposé d'y réaffecter un emploi de spécialiste de la sécurité aérienne (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui serait cédé par le Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission et qui deviendrait un emploi de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ;

Groupe des transports de surface

- g) Réaffectation d'un emploi d'infirmier(ère) [agent(e) local(e)], qui serait cédé par le Groupe des services médicaux du Bureau régional d'El-Fasher à Khartoum et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (transports), de sorte à renforcer la capacité de gestion du parc de véhicules de la Mission, y compris l'analyse des données du système CarLog à Khartoum ;

Groupe du contrôle des mouvements et des opérations aériennes

- h) Transfert d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) du Bureau régional d'El-Fasher à Khartoum, dont le (la) titulaire serait chargé(e) de superviser le bureau central des réservations passagers ;
- i) Réaffectation d'un emploi d'infirmier(ère) [agent(e) local(e)], qui serait cédé par le Bureau régional d'El-Fasher à Khartoum et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux opérations aériennes en vue de faciliter toutes les activités liées à l'obtention d'autorisations de vol auprès du pays hôte et des autorités de l'aviation à Khartoum ;

Section de la gestion des opérations et des ressources

- j) Restructuration consistant à rattacher à la Section de la gestion des opérations et des ressources le Groupe des achats, précédemment rattaché à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services ;
- k) Restructuration consistant à rattacher à la Section de la gestion des opérations et des ressources le Groupe de la gestion des biens, précédemment rattaché à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, de façon à équilibrer la charge de travail entre les deux principales sections d'appui à la Mission. Le Groupe serait constitué des trois emplois existants (1 SM et 2 AL) ainsi que d'un emploi supplémentaire correspondant à la réaffectation d'un emploi d'aide-soignant(e) (agent(e) du Service mobile), qui serait cédé par le Groupe des services médicaux et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (analyse décisionnelle de la chaîne d'approvisionnement) afin de renforcer l'analyse décisionnelle et l'analyse de la performance.

Bureaux régionaux

326. La présence de la MINUATS a été élargie, celle-ci ayant déployé du personnel dans 10 bureaux locaux et bureaux de liaison, y compris des agents en tenue du Comité du cessez-le-feu permanent à Daeïn, Kauda, Port Soudan, Nyala, Zalingei et Damazin. Or, il est nécessaire d'avoir du personnel d'appui chargé de fournir une large gamme de services de soutien dans ces bureaux. Il est donc proposé de prendre les mesures suivantes :

- a) Transfert d'un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)] de Khartoum au Bureau régional d'El-Fasher (Daeïn) et d'un emploi d'assistant(e) (soutien logistique)

- [agent(e) local(e)] du Bureau régional d'El-Fasher au Bureau régional de Kassala (Port Soudan) ;
- b) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) (contrôle des mouvements) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) au Bureau régional d'El-Fasher (Nyala) ;
 - c) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)], qui serait cédé par le Groupe des ressources humaines de Khartoum au Bureau régional d'El-Fasher (Zalingei) et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) ;
 - d) Réaffectation d'un emploi d'infirmier(ère) [agent(e) local(e)], qui serait cédé par le Bureau régional de Kassala au Bureau régional de Kadougli (Damazin) et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)] ;
 - e) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) (réception et inspection) [agent(e) local(e)], qui serait cédé par le Bureau régional d'El-Fasher et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) (gestion des installations) [agent(e) local(e)] de façon à fournir un large éventail de services liés aux installations.
327. Il est proposé de reconduire en 2023 un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au sein du Groupe de lutte antimines du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), dont le (la) titulaire est chargé(e) d'apporter une assistance technique en matière de lutte antimines, d'enlèvement des engins explosifs dans les zones prioritaires de la zone de responsabilité de la MINUATS, en particulier dans les Deux Zones, et d'encourager les initiatives de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés.
328. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par : a) une hausse des dépenses prévues au titre du personnel de police et du personnel civil en raison de l'application de taux de vacance de postes inférieurs à ceux de 2022, la Mission continuant à intensifier ses opérations après sa période initiale de démarrage ; b) une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil du fait de l'effet-report de la création de 85 emplois qui avaient été approuvés en 2022 aux fins du renforcement des activités menées dans le cadre du mandat de la Mission, compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire compte tenu du montant actuel de l'indemnité de subsistance (missions) ; c) une hausse des dépenses prévues au titre des consultants indépendants qui seront recrutés pour renforcer les compétences en matière de consolidation de la paix et de protection des civils ; d) une hausse des dépenses prévues au titre des voyages officiels, compte tenu du niveau d'engagement accru de la Mission, de la nécessité d'effectuer des déplacements essentiels à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission et des formations obligatoires qui ont été reportées en 2022 ; e) une hausse des dépenses prévues au titre des transports terrestres liée au remplacement prévu des véhicules vieillissants transférés de la MINUAD ; f) une hausse des dépenses prévues au titre des services de communication et d'informatique due principalement au nombre plus élevé de membres du personnel qu'il est prévu de déployer en 2023 par rapport à 2022 ; g) une hausse des dépenses prévues au titre des services médicaux de sorte à répondre à l'augmentation de la demande de services d'évacuation sanitaire aérienne en dehors de la zone de la Mission ; h) une hausse des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers destinés aux activités relatives aux programmes et à la tenue de réunions. La diminution globale des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles est essentiellement due à la baisse des dépenses prévues au titre des opérations aériennes, qui s'explique par l'application des tarifs contractuels les plus récents pour la location et l'exploitation des aéronefs, et à la baisse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, qui tient au fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits demandés au titre des services de construction, de rénovation et de gros entretien en 2023. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées aux fins de l'acquisition de véhicules, de matériel de communication et de services médicaux.

Ressources extrabudgétaires

329. Pour 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 4,1 millions de dollars devraient être utilisées pour appuyer les bons offices et les activités politiques de la Mission. Il s'agit notamment de prolonger les activités menées par la Mission en faveur des processus de paix en cours et d'en accroître la portée, de promouvoir les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et d'appuyer les déploiements locaux destinés à désamorcer les tensions.
330. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 3,1 millions de dollars devraient être utilisées pour continuer à appuyer les activités de bons offices.
331. La diminution du montant prévu des ressources extrabudgétaires en 2023 par rapport à 2022 tient à la réduction prévue des besoins en matière de bons offices et d'appui à la reprise du processus de transition, qui seront prioritaires en 2022. Il est à espérer que ces activités permettront de progresser dans la mise en œuvre d'un accord de paix plus global et de s'acheminer vers l'instauration de la paix et le développement du pays.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.4)

Le Comité est préoccupé par le nombre d'emplois vacants depuis longtemps dans les missions politiques spéciales susmentionnées, en particulier pour ce qui est des emplois soumis à recrutement national, et compte que les recrutements s'achèveront sans tarder et que des informations actualisées seront données à l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation des effectifs pour justifier les ressources en personnel qui sont proposées (par. 33).

Les missions politiques spéciales ont revu régulièrement leurs besoins en personnel pour faire en sorte que le tableau d'effectifs permette l'exécution efficace des mandats. Par exemple, lors de la préparation du budget, il a été demandé à toutes les missions d'examiner la structure de leurs effectifs et d'entreprendre une analyse des postes vacants existants. En outre, lors de l'examen de la répartition et de la composition des effectifs, les missions étaient également priées d'examiner les possibilités offertes par les prochains départs à la retraite en ce qui concernait le recrutement de membres du personnel aptes à s'acquitter de nouvelles fonctions ou ayant un savoir-faire dont elles auront besoin, la proposition de postes de classe moins élevée ou la possibilité de nationaliser des postes.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a procédé à l'évaluation de ses effectifs et s'est engagée à réduire drastiquement le taux de vacance, malgré les difficultés rencontrées pour attirer un plus grand nombre de candidats qualifiés, qui ont été aggravées par la lenteur des évaluations et des procédures de recrutement pendant la pandémie.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a adopté un plan stratégique de gestion prévisionnelle des besoins en personnel afin de déterminer ses besoins et de garantir l'accès et la disponibilité d'effectifs possédant l'ensemble des compétences requises pour atteindre ses buts et objectifs. Depuis la reprise des recrutements au Secrétariat en mai 2021, la Mission a mené à bien plus de 30 recrutements, ce qui a renforcé sa capacité de s'acquitter de son mandat. La Mission recrute activement pour pourvoir ses postes vacants ainsi que les nouveaux postes approuvés pour l'exécution des nouvelles activités prescrites (voir A/76/6 (Sect. 3)/Add.8).

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a procédé à un examen de ses effectifs, à l'issue duquel il a été proposé d'apporter des changements aux effectifs prévus dans le projet de budget pour 2023. Après la levée du gel des recrutements en mai 2021, la Mission a lancé une vaste campagne de recrutement pour pourvoir les postes vacants ainsi que les nouveaux postes approuvés pour l'exécution du mandat élargi (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#)). La Mission a classé les postes par ordre de priorité en fonction de leur importance pour l'exécution du mandat et 50 procédures de recrutement sont en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda fait tout son possible pour accélérer les recrutements visant à pourvoir les postes vacants, bien que l'entrée en fonction du personnel recruté sur le plan international puisse également dépendre des délais de traitement des visas d'entrée et des permis de voyage.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti revoit régulièrement les effectifs dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat et a pourvu certains postes vacants depuis longtemps.

La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a procédé à un examen structurel afin de combler les lacunes en matière d'appui et de renforcer ses capacités sur le plan du dispositif, afin d'être plus à même d'exécuter son mandat. Les résultats de cet examen figurent dans le projet de budget pour 2023. La Mission recrute activement pour pourvoir ses postes vacants, ainsi que les nouveaux postes approuvés pour l'exécution des nouvelles activités prescrites (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#)).

Tout en notant que les taux de vacance proposés sont ajustés pour tenir compte de la situation propre à chaque mission, le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait appliquer systématiquement un taux de vacance de 50 % aux emplois dont la réaffectation est proposée (par. 34).

Le Comité consultatif note que la MINUATS est devenue une mission cliente du Centre de services régional d'Entebbe et compte que l'examen du concept

Le Secrétariat a appliqué cette recommandation. À partir du projet de budget pour 2023, un taux de vacance de 50 % sera systématiquement appliqué à tous les emplois dont la réaffectation est proposée dans les catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, des agents du Service mobile et des administrateurs recrutés sur le plan national, et un taux de 35 % aux emplois qui relèvent de la catégorie des services généraux et des agents locaux.

Les effectifs proposés pour la MINUATS tiennent compte des besoins particuliers liés au lieu où se trouve la Mission et ne font pas double emploi avec

d'appui à la mission englobera le concours que le Centre de services régional fournira à la Mission et qu'il sera tenu compte de ce concours dans les prochains projets de budget (par. 48).

Le Comité compte que le Secrétariat s'attachera à affiner les hypothèses budgétaires pour que l'environnement opérationnel soit pris en compte de manière plus cohérente et veillera notamment à intégrer les enseignements tirés et à analyser et évaluer de manière plus approfondie les facteurs qui s'appliquent (par. 49).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.19)

Le Comité consultatif note que le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie par sa résolution 2574 (2021) et décidé, dans sa résolution 2579 (2021), que la MINUATS devrait privilégier l'appui à certains domaines dans le cadre de l'exécution de son mandat. Le Comité est d'avis qu'à l'avenir, les hypothèses budgétaires et les crédits demandés devraient être fonction de la nature des tâches confiées aux missions. Il compte que des informations supplémentaires sur les hypothèses budgétaires seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 6).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.38)

Le Comité consultatif reconnaît l'importance que revêtent les emplois qu'il est proposé de créer au sein du Service des droits humains, de l'état de droit et de la justice transitionnelle [1 emploi de conseiller(ère) principal(e) pour la protection des femmes (P-5) et 1 de spécialiste de la protection de l'enfance (P-4)] et recommande que leur création soit approuvée, mais estime qu'il pourrait y avoir un chevauchement avec des fonctions déjà accomplies au niveau du pays. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'effectuer une analyse complète de tous les emplois liés aux droits humains, notamment à la violence de genre et à la protection de l'enfance, qui existent dans la zone de la mission, en gardant à l'esprit la question de la transformation des emplois existants en emplois soumis à recrutement national, et de fournir

l'appui à distance qui est fourni par le Centre de services régional, conformément à l'accord de prestation de service.

Les hypothèses budgétaires des missions politiques spéciales ont été formulées selon une méthode rigoureuse, en tenant dûment compte de la situation politique locale, de l'environnement opérationnel et des conditions de sécurité sur le terrain.

Les missions ont intégré les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques s'agissant d'ajuster et d'adapter leurs programmes en fonction de l'évolution de l'environnement opérationnel, ces changements étant reflétés sous le titre « Enseignements tirés et changements prévus » de leurs plans-programmes.

Les hypothèses budgétaires et les demandes de ressources figurant dans le projet de budget de la Mission de vérification pour 2023 tiennent compte de l'étendue des activités, et particulièrement des progrès attendus dans l'application des peines.

Le projet de budget-programme de la MINUATS reflète les priorités énoncées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2579 (2021) et met l'accent sur les six domaines prioritaires définis par le Conseil en matière d'appui aux activités opérationnelles et aux missions.

Le Secrétariat a entrepris une analyse complète de tous les emplois liés aux droits humains, notamment à la violence de genre et à la protection de l'enfance, qui existent dans la zone de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, en gardant à l'esprit la question de la transformation des emplois existants en emplois soumis à recrutement national. Cet examen a été réalisé afin de définir les besoins de la Mission en matière de ressources financières et d'effectifs en vue de l'élaboration du projet de budget pour 2023.

Cet exercice a montré que les postes demandés étaient en adéquation avec le mandat de la Mission, les fonctions et les rôles spécifiques devant permettre à la Mission de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. La transformation d'emplois soumis à recrutement international en emploi soumis à

Résumé de la recommandation

des informations actualisées sur le sujet dans le prochain projet de budget (par. 26).

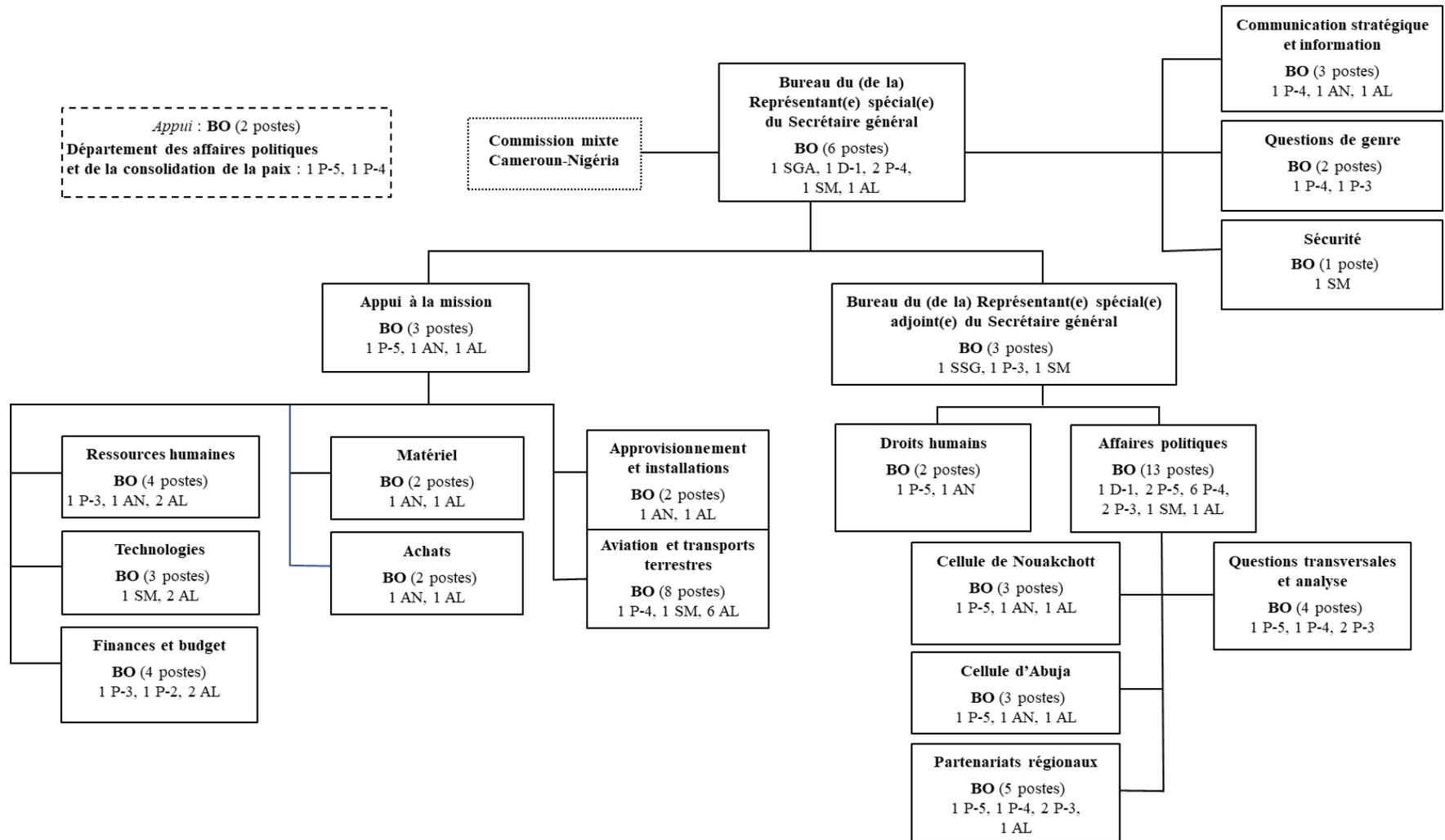
Suite donnée à la recommandation

recrutement national n'est pas jugée souhaitable à l'heure actuelle pour assurer l'exécution du mandat de la Mission de la manière la plus efficace, efficiente et impartiale possible.

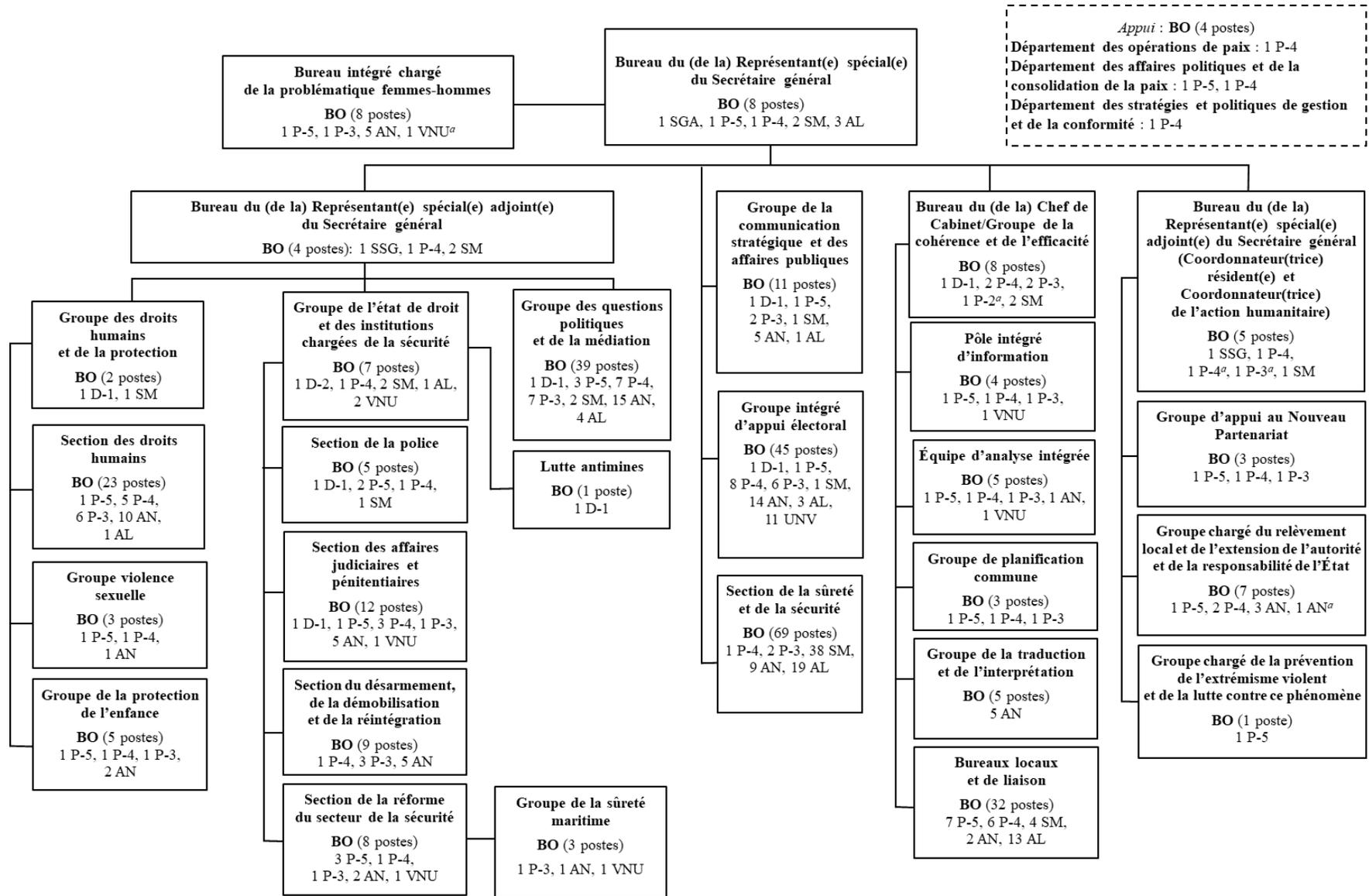
Annexe II

Organigrammes

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

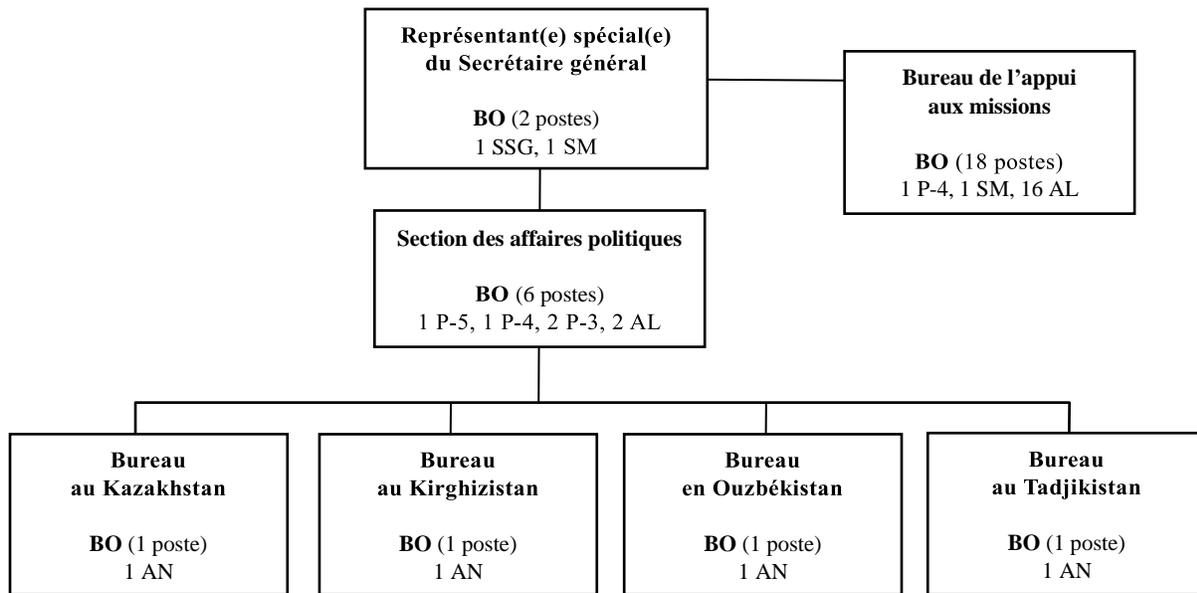


2. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

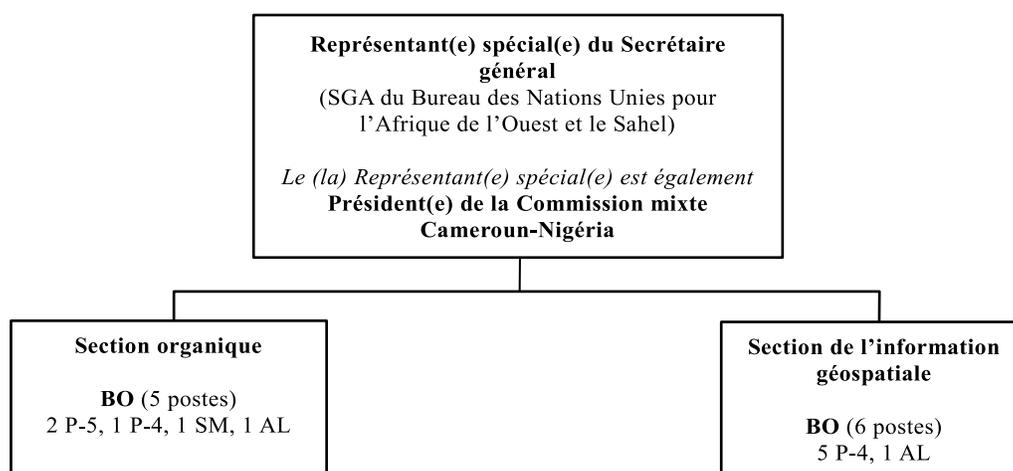


^a Création.

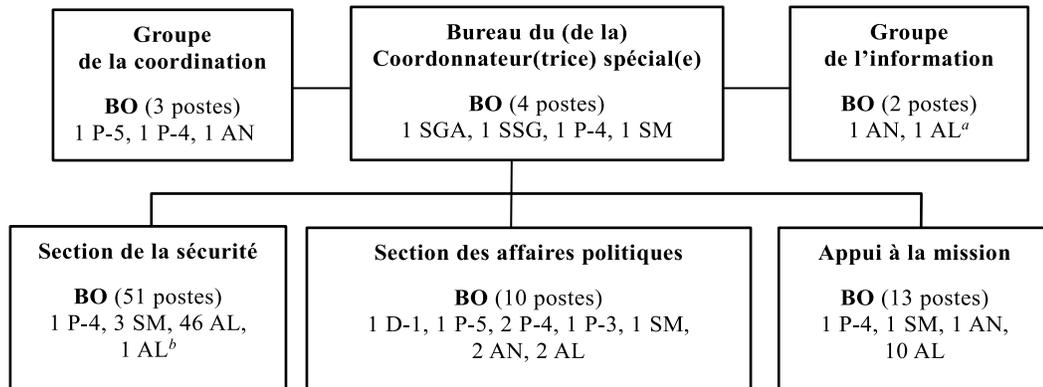
3. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale



4. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria



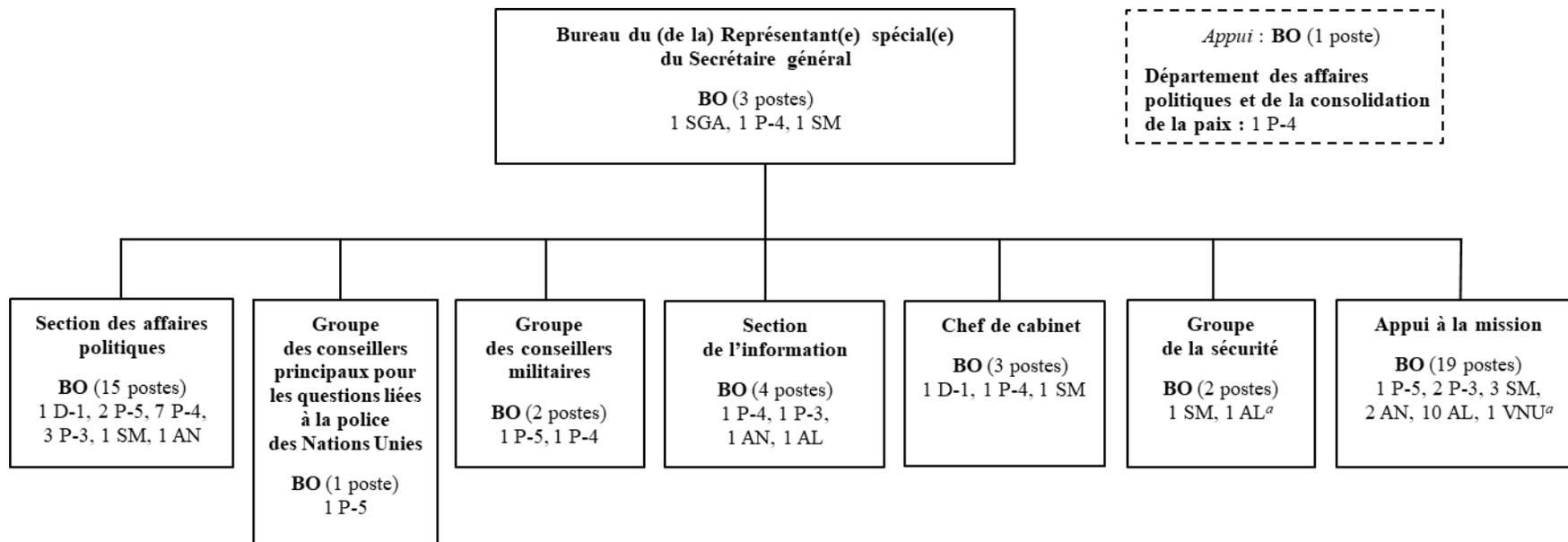
5. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban



^a Création.

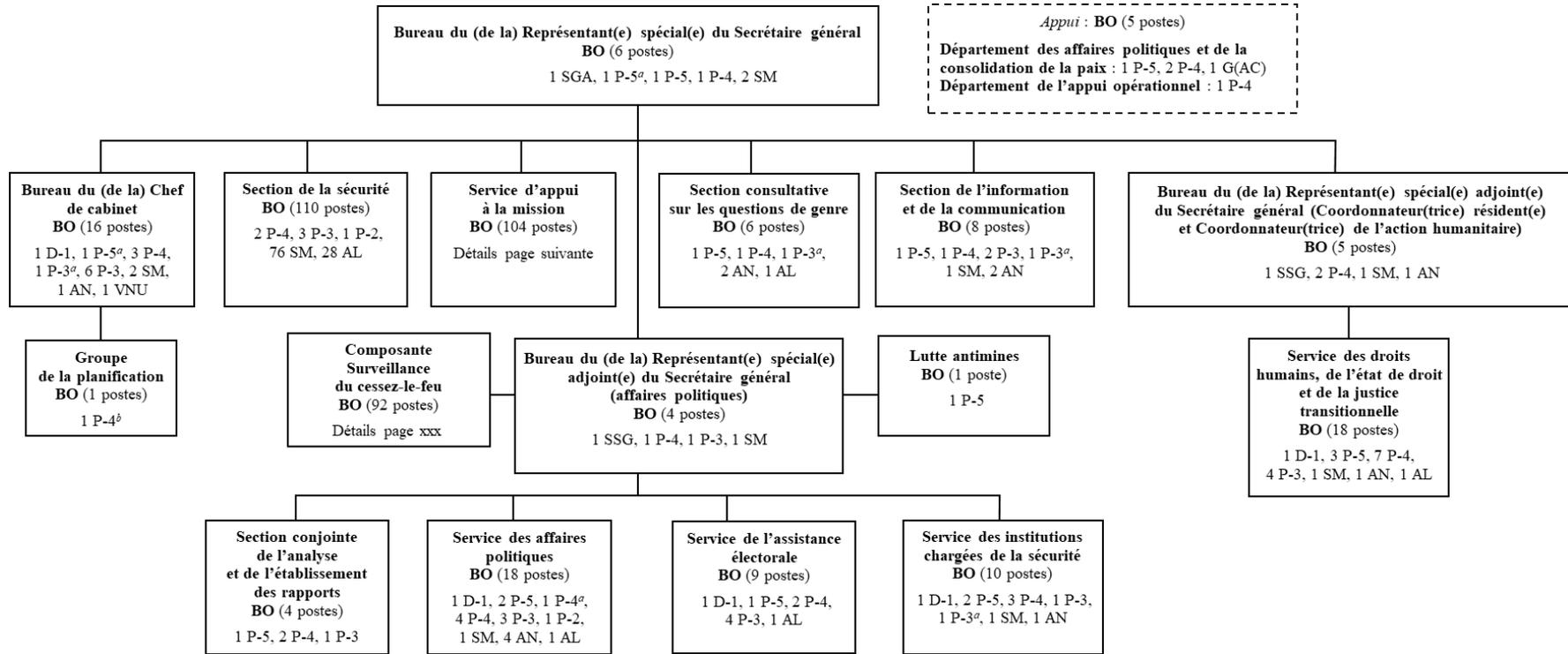
^b Transformation.

6. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale



^a Création.

7. Mission d'appui des Nations Unies en Libye



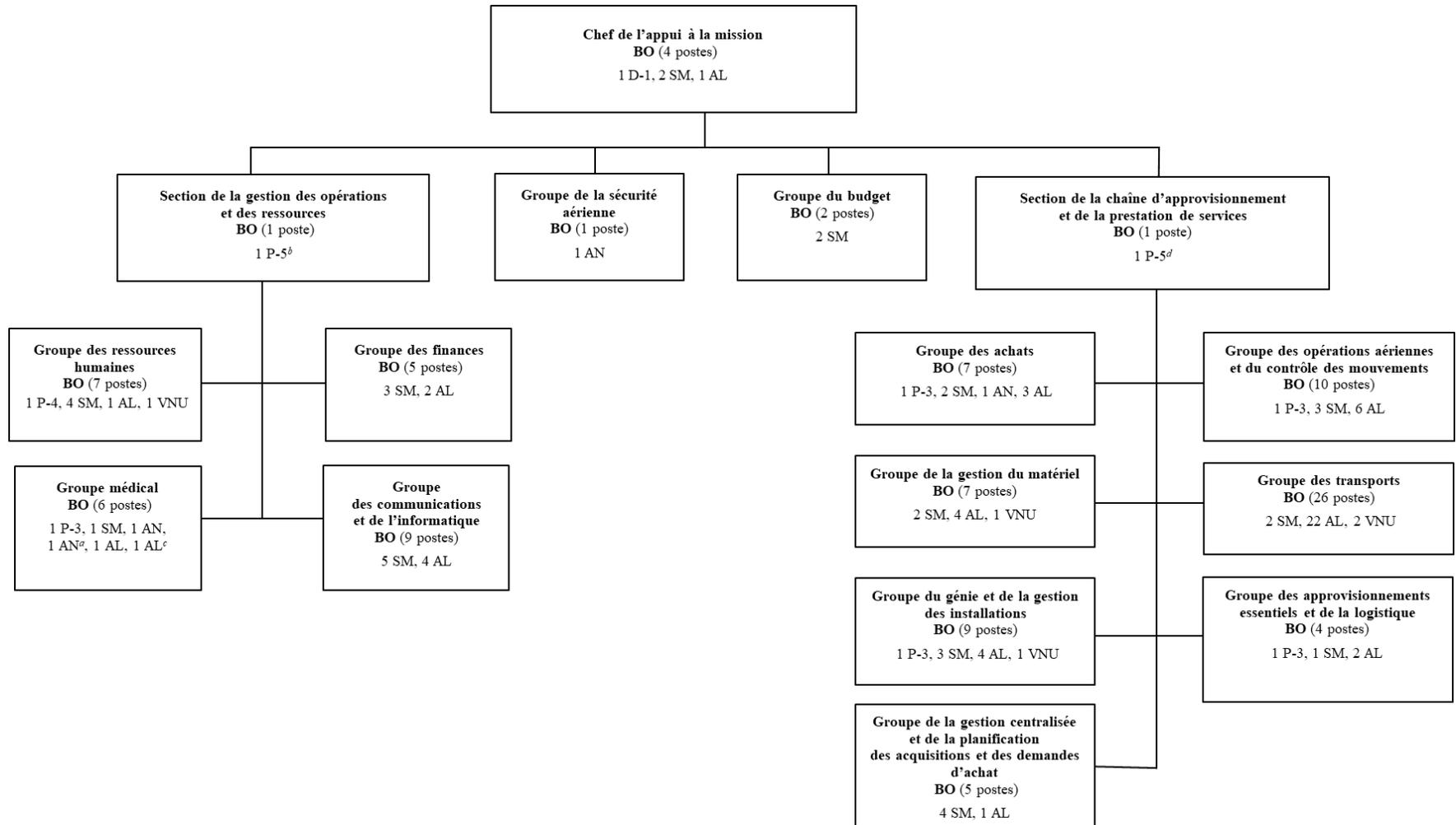
^a Création.

^b Transfert.

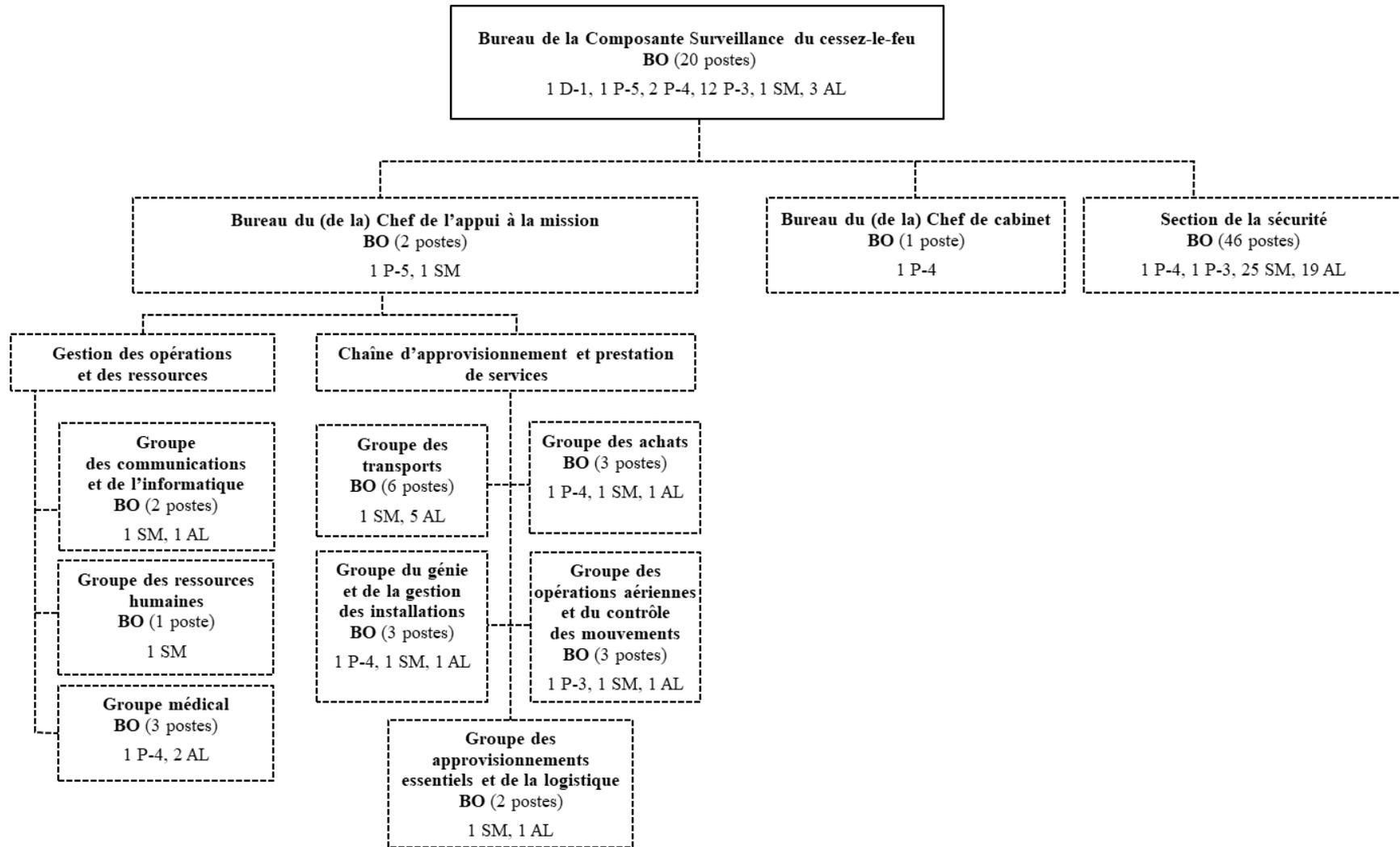
^c Réaffectation.

^d Reclassement.

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (*suite*) : Service d'appui à la mission

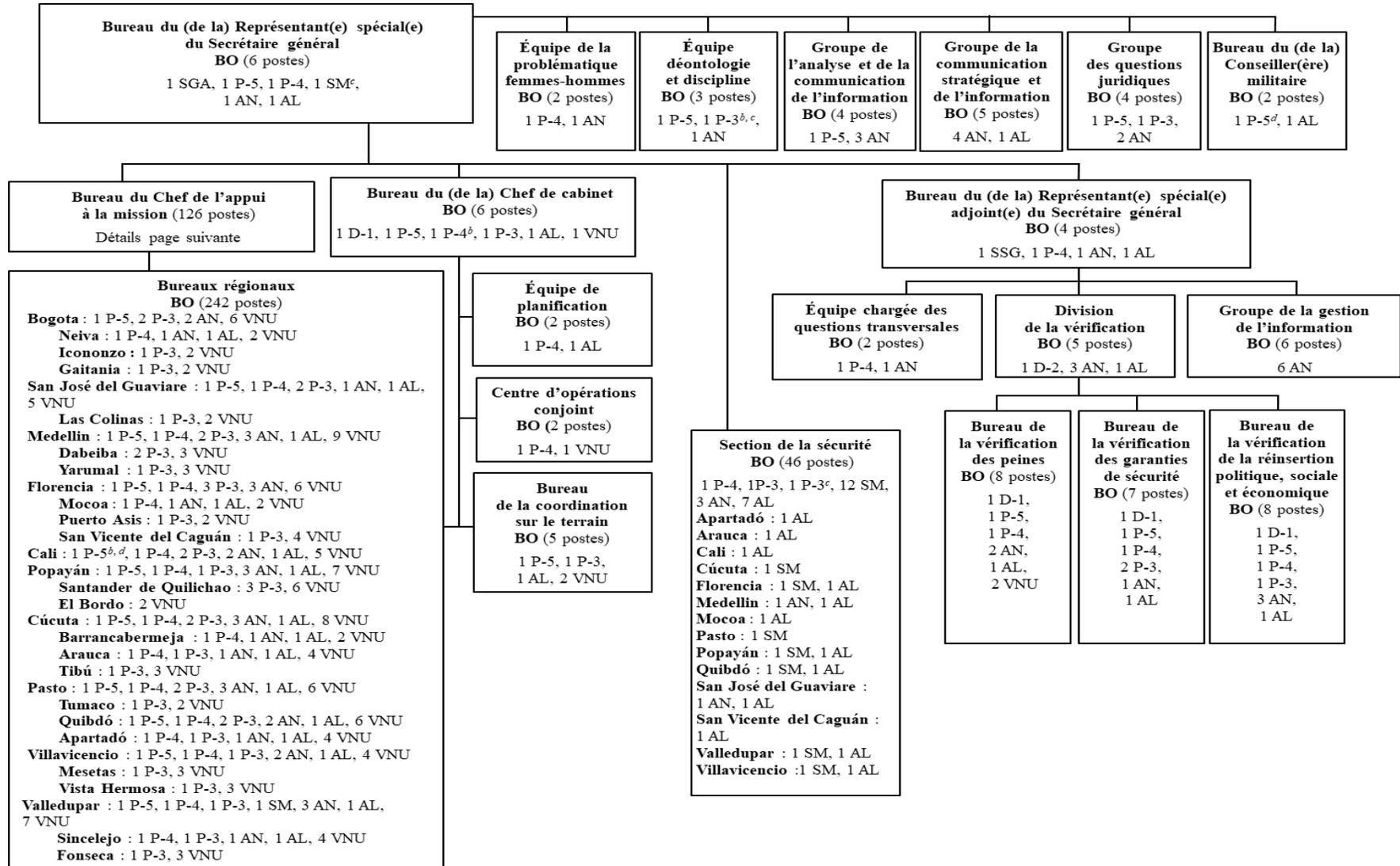


Mission d'appui des Nations Unies en Libye (suite) : Composante Surveillance du cessez-le-feu



Note : La composante Surveillance du cessez-le-feu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) comprend du personnel opérationnel ainsi que du personnel de sécurité et d'appui. Ces membres du personnel apportent leur appui à la composante dans le cadre des sections dont ils relèvent à la Mission. Le (la) Chef de la composante est responsable de la répartition des tâches et les membres du personnel relèvent à la fois de son autorité et de celle du (de la) responsable de leur service d'origine à la MANUL.

8. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie



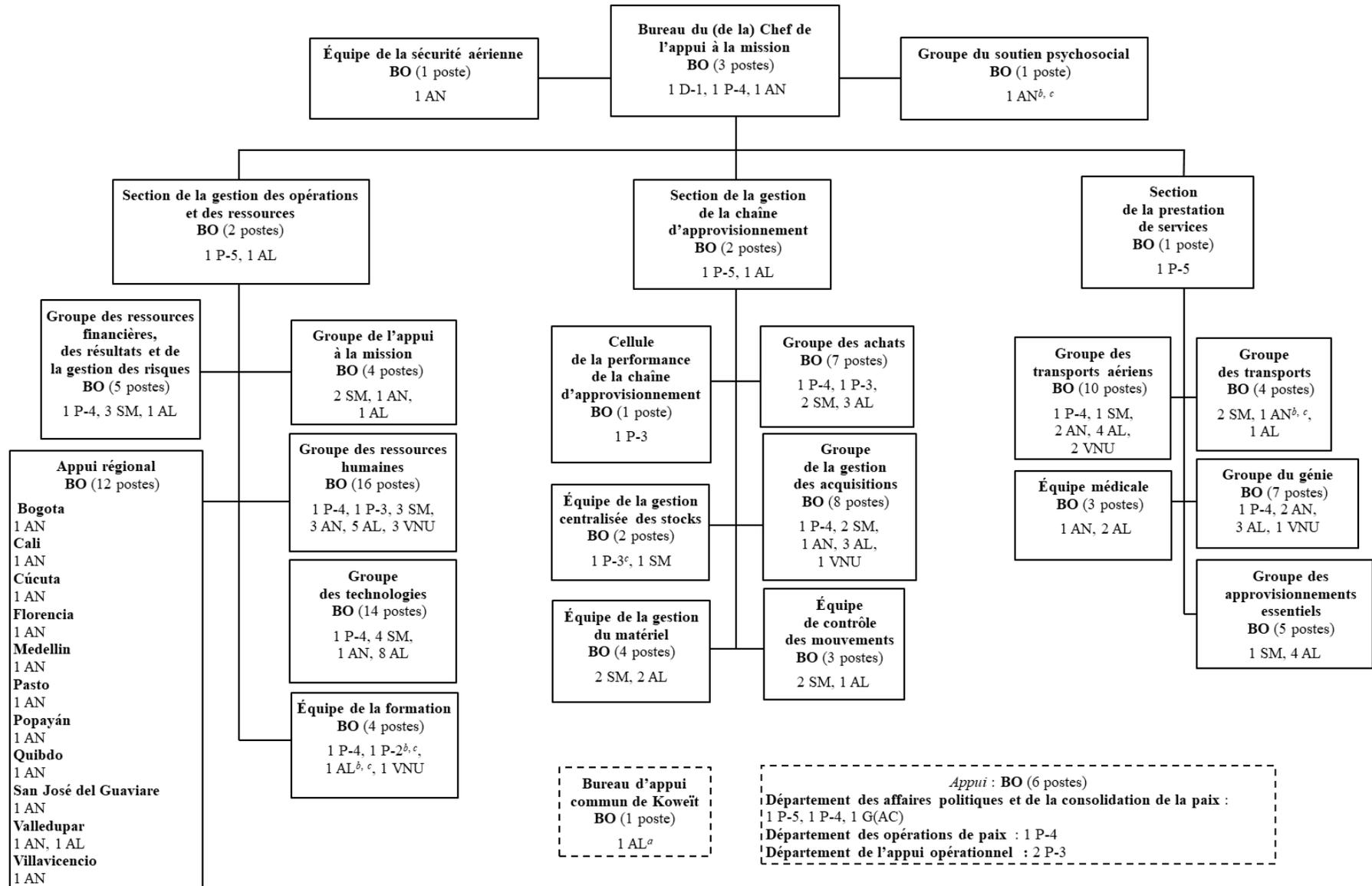
^a Création.

^b Transfert.

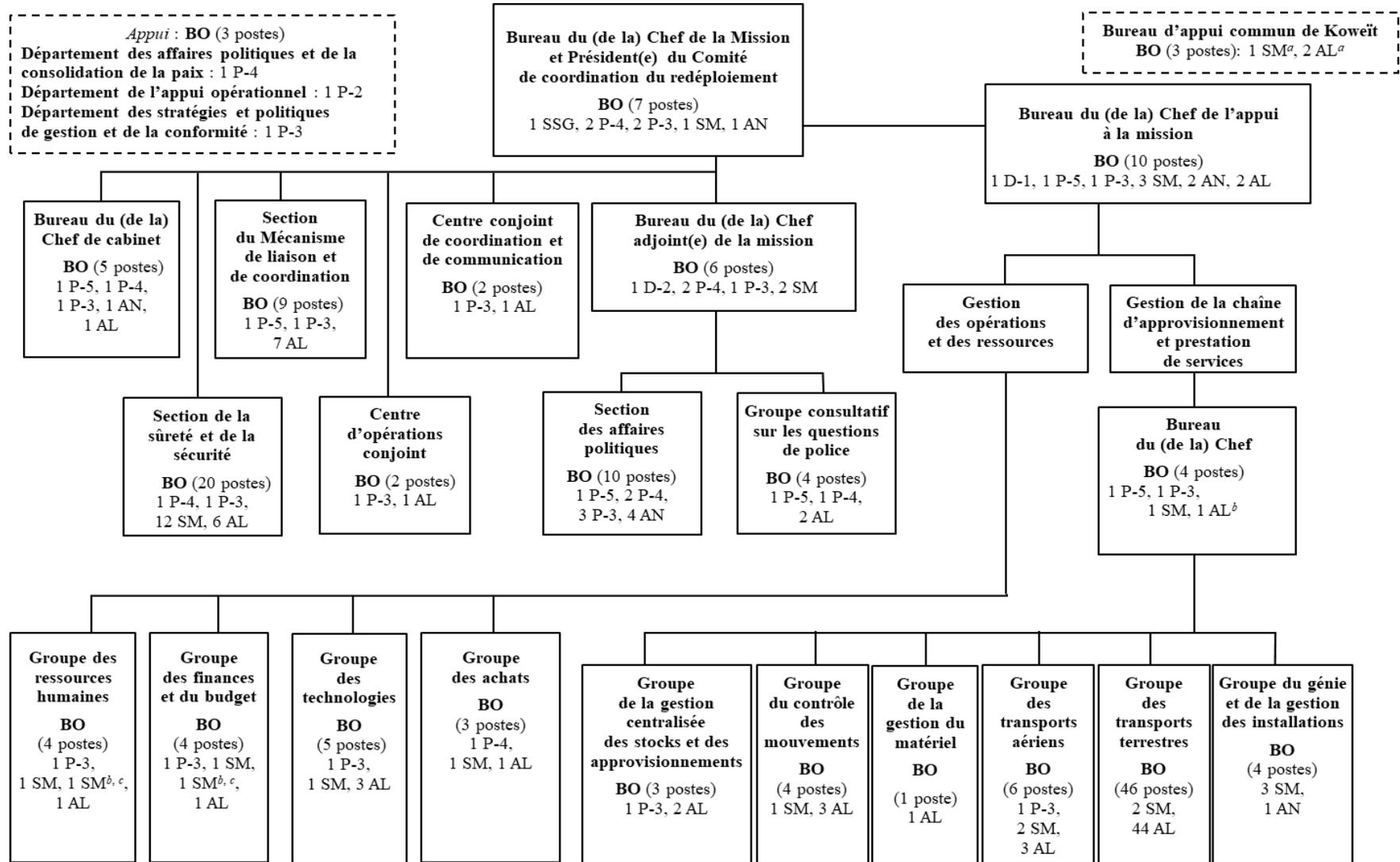
^c Réaffectation.

^d Reclassement.

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (suite) : appui à la mission



9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

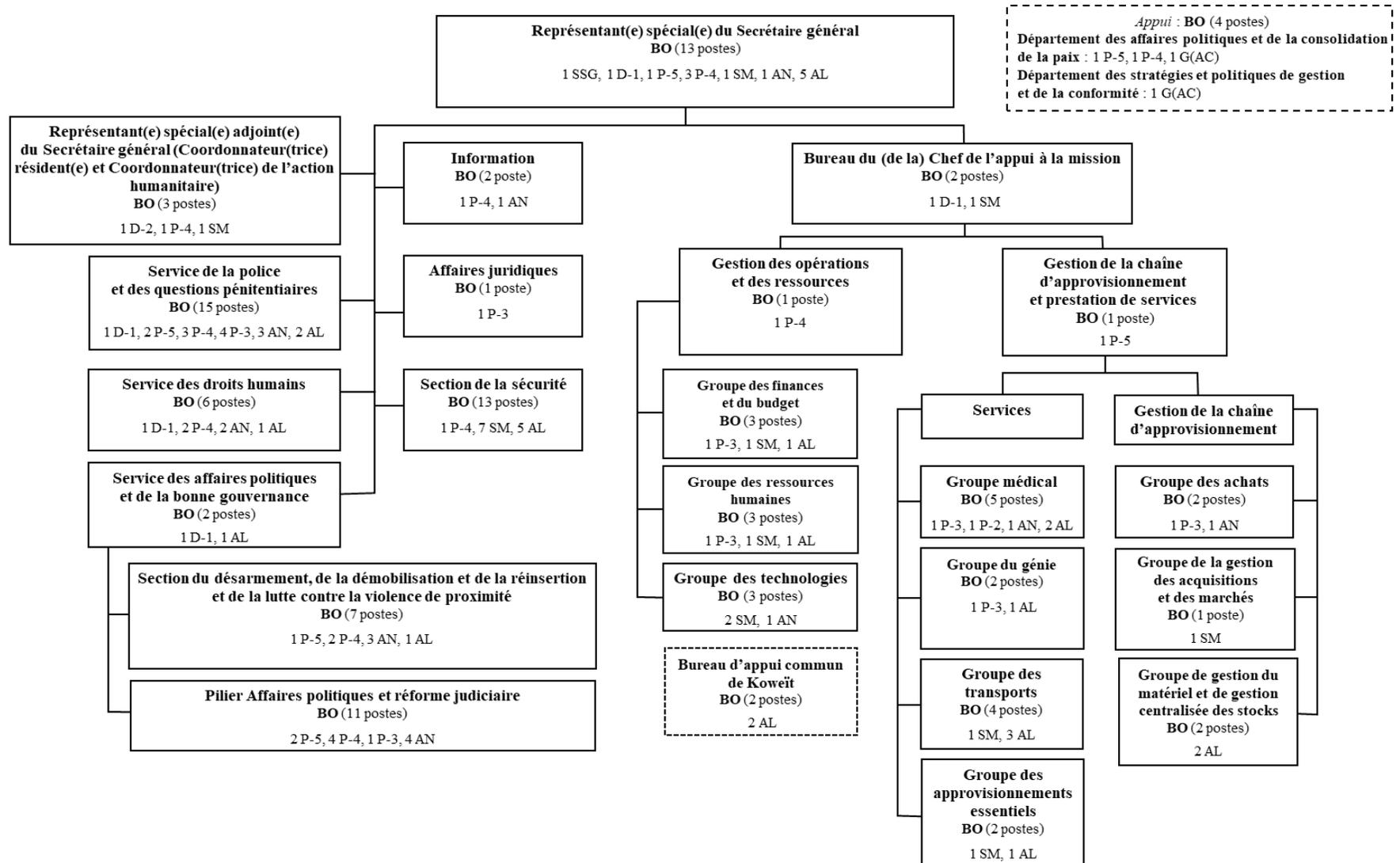


^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

10. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

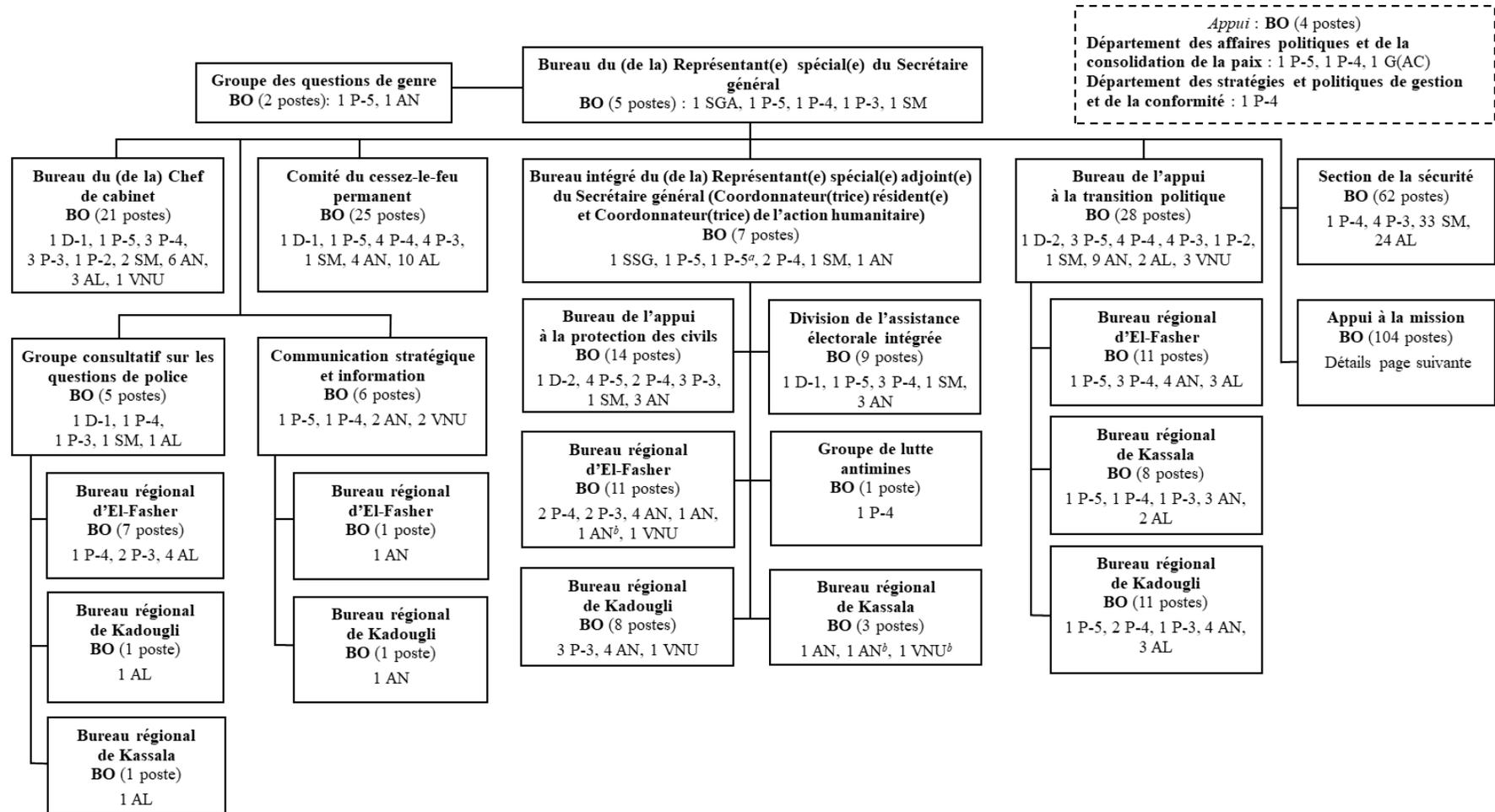


^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

11. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

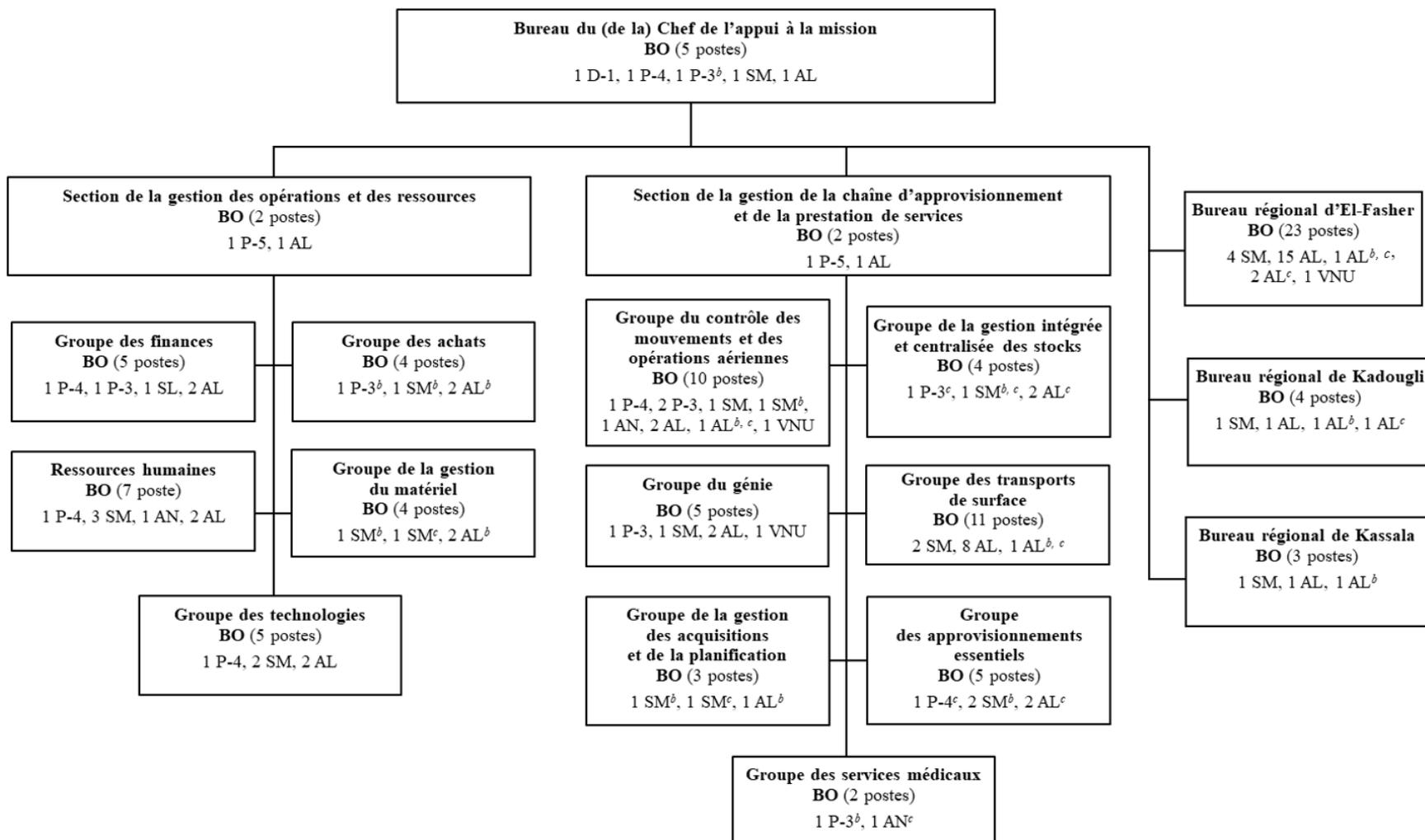


^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (suite) : appui à la mission



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; SM = agent(e) du Service mobile ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G = agent(e) des services généraux ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.